

CIHEAM



*International
Centre for Advanced
Mediterranean Agronomic
Studies*

Centre
International
de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

Thèse / Thesis

requis pour
l'obtention du titre

submitted
for the degree of

Master of Science

**Participation féminine et inégalités
de genre dans l'agriculture libanaise.
Cas de Akkar**

Roula Abi Chebel

Série "Master of Science" n°71
2004

**Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**



**Participation féminine et inégalités
de genre dans l'agriculture libanaise.
Cas de Akkar**

Roula Abi Chebel

Série "Master of Science" n°71
2004

Série Thèses et Masters

Ce *Master* est le numéro 71 de la série Thèses et *Masters* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publication », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

**Participation féminine et inégalités de genre dans l'agriculture libanaise.
Cas de Akkar**

a été soutenue par Roula Abi Chebel décembre 2003 devant le jury suivant :

Mme B. Wampfler, chercheur CIRAD TERA, Montpellier, Présidente
M. H. Guetat-Bernard, chercheur, Université Toulouse Le Mirail Membre
Mme C. Darde, chercheur, GRET, Paris Membre
Mme A.-M. Jouve, enseignante-chercheur, CIHEAM-IAMM, Montpellier..... Membre

Le travail de recherche a été encadré par Mme A.-M. Jouve.

Le texte a été mis en forme pour cette publication par l'Atelier d'édition de l'Institut de Montpellier.

CIHEAM-IAMM
Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier

Directeur : Gérard Gherzi

3191, route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

L'Institut Agronomique Méditerranéen
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse

Ces opinions n'engagent que leur auteur

ISBN : 2-85352-292-X. ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au :
CIHEAM-IAMM
Bureau des Publications
e-mail : balmefrezol@iamm.fr

Prix : 50 €

© CIHEAM, 2004

**Participation féminine et inégalités de genre dans l'agriculture libanaise
Cas de Akkar**

Roula Abi Chebel

Fiche bibliographique

Abi Chebel (Roula) - Participation féminine et inégalités de genre dans l'agriculture libanaise. Cas de Akkar – Montpellier : CIHEAM-IAMM, 2003 – 172 p. (thèse Master of Science, IAMM, 2004, Série Thèses et Masters n°71)

Résumé : Cette étude part du postulat qu'il ne peut y avoir du développement agricole et rural durable si les femmes ne sont pas pleinement insérées dans les structures économiques, sociales et politiques et si les inégalités entre genre persistent. Au Liban cette question est devenue essentielle pour l'agriculture. L'approche genre a été appliquée sur une région rurale défavorisée au nord du Liban, le *caza* d'Akkar. Les enquêtes menées auprès des femmes des ménages agricoles, dans les exploitations familiales des trois sous zones socio-agricoles akkariennes (plaine littorale, moyennes et haute altitude), concernent la division sexuelle du travail, l'accès aux ressources, aux bénéfices du travail et au pouvoir décisionnel. Une attention particulière a été portée sur les actions de développement dans leur sensibilisation aux questions liées au genre et leur capacité de répondre aux besoins des femmes. Les résultats issus de l'analyse montrent que la femme rurale libanaise joue un rôle primordial au sein des exploitations agricoles familiales mais que paradoxalement elle souffre de discrimination et d'inégalités résultant de la prédominance de structures et de stéréotypes sociaux, tandis que les programmes de développement sont insensibles au genre et ne correspondent pas aux besoins.

Mots clefs : Genre, division du travail, participation féminine, inégalités, Akkar, Liban, pouvoir décisionnel, programmes de développement, ménage agricole.

Female participation and gender inequality in Lebanese agriculture. The case of Akkar

Abstract: *This study starts from the postulate that sustainable agriculture and rural development are not possible unless women are fully integrated in economic, social and political structures and if gender inequality continues. This has become a key question in the Lebanon. The gender approach was applied to caza Akkar, an underprivileged rural region in northern Lebanon. Surveys of women in agricultural households on family farms in the three socio-agricultural zones of Akkar (the coastal plain, mid and high elevation zones) concerned gender division of labour, access to resources, to the profits resulting from labour and decision making power. Special attention was paid to development actions with regard to their promotion of awareness of gender issues and their ability to respond to women's requirements. The results of the analysis show that Lebanese rural women play a primordial role on family farms but, paradoxically, suffer from discrimination and inequality resulting from the dominance of social structures and stereotypes, whereas development programmes are not sensitive to gender and do not correspond to requirements.*

Keyword: *Gender, division of labour, female participation, inequality, Akkar, Lebanon, decision making power, development programmes, farming household.*

Participation féminine et inégalités de genre dans l'agriculture libanaise.
Cas de Akkar

Roula Abi Chebel

Série "*Master of Science*" n°71
2004

A ma mère, pour l'être tout simplement...

A mon regretté papa...

A Wahib Beik El Kassis, « père » et soutien...

A « Hanhouna » pour son amour et sa générosité...

A Latifa, pour son courage et son malheur...

Remerciements

Mes sincères remerciements et ma profonde reconnaissance :

A Mme **Anne-Marie Jouve** : vous avez guidé cette étude et n'avez ménagé aucun effort pour qu'elle soit menée dans les meilleures conditions. Merci pour votre disponibilité et votre générosité. J'en profite encore pour renouveler mon respect et mon profond attachement,

Aux éminents membres du jury :

Mme **Betty Wampfler**, chercheur CIRAD, Présidente,

Mme **Hélène Guetat-Bernard** chercheur, Université de Toulouse le Mirail, membre,

Mme **Christiane Darde**, chercheur GRET, membre,

qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'avoir accepté de juger ce travail,

A Mr Assad Diab, Mme Nemat Kanaan et Mr Amin Hmedé, pour avoir toujours encouragé et facilité la poursuite de mes études en France,

A Hanane, Rouba, Habhoub et Wiss, pour avoir été ma famille à Montpellier, merci pour le support, les soirées, les discussions et les plats libanais,

- A Henno : sans toi, je n'aurais jamais pu vivre cette aventure

- A toi Roub, pour m'avoir ouvert grands les volets de ton amitié, pour ton accueil et ta générosité inconditionnés

A Cata, Saad, Issa et Karroum, ma « clic » de l'IAMM, vous resterez toujours dans mon cœur, je vous adore et vous remercie pour votre amitié. Je souhaite à chacun d'entre vous énormément de chance et de bonheur,

A tous les amis de la promo, en particulier, Stéphane, Yorgos, Céline, Nicolas, Faker, Luis, Chef, Marta, Nejla et Samia, pour les inoubliables moments passés ensemble,

A tous mes amis et collègues libanais pour leur encouragement, ça y est je ne dirais plus « Ah je dois travailler »,

Au personnel administratif et technique de l'IAMM, notamment Laure et Hugues pour les petits services de tous les jours,

A Montpellier, pour être si belle, si distinguée, je porterais toujours dans mon cœur les couleurs de tes automnes, les senteurs de tes printemps et les saveurs de tes cafés sur la comédie... A plus tard j'espère...

Sommaire

Liste des figures	8
Listes des tableaux en annexes	8
Liste des annexes	9
Introduction	12
Première Partie : Contexte, problématique et méthodologie	15
Chapitre 1 : Problématique de recherche	17
I - Le contexte général.....	17
II - Le contexte libanais	20
1 - Les facteurs de la crise agricole libanaise	22
2 - Importance socio-économique de l'agriculture libanaise.....	23
3 - Les femmes libanaises, l'agriculture et le développement rural	24
A - Considération du rôle des femmes dans l'agriculture	24
B - Mécanismes destinés à encourager la promotion féminine	24
III - La problématique	25
IV - Les questions de recherche	26
V - Les hypothèses	27
Chapitre 2 : Le cadre théorique	29
I - L'approche "genre"	29
1 - Définition	29
2 - Historique.....	29
3 - Le genre comme outil d'analyse	31
A - Les cadres d'analyse de Genre	31
4 - Les composantes théoriques du concept genre	32
A - La classification des trois rôles.....	32
B - La distinction entre les besoins pratiques et les besoins stratégiques.....	33
C - La typologie des approches	33
5 - Le paradigme du développement humain durable : cadre d'application de l'approche Genre.....	36
6 - Les indicateurs de disparités sociologiques entre les sexes	38
II - Genre et agriculture familiale.....	39
1 - L'exploitation agricole familiale	39
A - Définition.....	39
B - Le fonctionnement de l'exploitation agricole familiale.....	40
C - La notion d'exploitant vue dans une perspective genre.....	42
2 - Genre et système d'exploitation agricole.....	42
A - Notion de la division sexuelle du travail	42
B - Les rapports sociaux de sexe	43
3 - Genre et régime foncier.....	43
A - L'accès à la terre.....	44
B - Disparités entre hommes et femmes dans l'accès à la terre	45
4 - Statut de la femme.....	46
A - La notion de statut	46
B - La famille : un élément explicatif de la subordination féminine	46
C - Une fécondité accrue : un autre élément explicatif.....	49
III - Genre et développement	49
1 - L'analyse selon le genre en agriculture.....	50

2 - Préjugés et stéréotypes liés au genre	52
Chapitre 3 : Organisation du travail de terrain.....	54
I - Choix et présentation de Akkar.....	54
1 - Structures agricoles et sociales du caza.....	56
II - Investigation sur le terrain	57
1 - La méthode de recherche : l'enquête socio-économique	57
2 - L'unité statistique de sondage : le ménage agricole libanais	58
3 - L'instrument d'enquête : le questionnaire.....	59
A - Règles générales	59
B - Présentation de notre questionnaire	60
4 - Délimitation des zones d'enquêtes et choix des ménages agricoles enquêtés.....	61
A - Règles générales d'échantillonnage.....	61
B - Notre échantillon : non probabiliste, par la méthode du choix raisonné.....	62
Deuxième Partie : Résultats et discussions	67
Chapitre 1 : Les caractéristiques agricoles et sociales de l'échantillon.....	68
I- Les caractéristiques agricoles	69
1- Le chef d'exploitation	69
2 - Les systèmes de production	69
A - Les systèmes de culture	70
B - Les systèmes d'élevage.....	71
C - La destination de la production agricole.....	71
3 - Les variantes structurelles	73
A - La taille des exploitations	73
B - Le parcellaire	73
C - Les matériels et les bâtiments d'exploitation.....	74
4 - La main-d'œuvre	75
II - Les caractéristiques sociales.....	77
1 - La taille des ménages	77
2 - L'âge du chef de ménage	77
3 - L'âge de la femme du ménage rural.....	78
4 - L'âge de la femme au mariage	79
5 - La fécondité et la mortalité infantile	79
6 - La religion	81
7 - L'origine et le lieu de résidence des ménages.....	81
8 - Le niveau de vie des ménages	82
A - Le niveau de vie.....	82
B - Le revenu moyen des ménages	83
C - Les infrastructures de base et les équipements électroménagers	84
D - L' éloignement des services	84
Chapitre 2 : La division sexuelle du travail.....	86
I - La répartition des tâches au niveau de l'exploitation agricole	86
1 - Approvisionnement en intrants	86
2 - Le recrutement et le paiement de la main-d'œuvre agricole	87
3 - Les démarches d'acquisition de crédits.....	87
4 - Les travaux agricoles.....	87
A - Organisation des tâches sur l'exploitation.....	87
B - Les systèmes maraîchers.....	88

C - Le tabac.....	90
D - L'arboriculture.....	91
E - Les cultures céréalières.....	92
F - L' élevage.....	93
5 - La commercialisation.....	95
A - La production animale.....	95
B - La production végétale.....	97
II - La répartition des tâches au niveau du ménage agricole.....	98
1 - Les tâches quotidiennes.....	98
A - La collecte du bois de feu et d'eau.....	99
B - L'éducation des enfants.....	99
2 - Relations avec la société.....	99
A - Les obligations sociales et les démarches administratives.....	99
B - La participation aux activités de la société.....	100
III - La durée et la charge totale du travail.....	101
1 - Description d'une journée en plaine dans un système de production à dominance maraîchère.....	102
IV - Conclusion.....	102
Chapitre 3 : Pouvoir de décision.....	104
I - La répartition du pouvoir décisionnel au niveau de l'exploitation agricole.....	104
1 - Le choix des cultures.....	104
2 - Le choix du type de cheptel.....	104
3 - La commercialisation.....	104
4 - L'approvisionnement en intrants.....	104
5 - Le recrutement de la main d'œuvre agricole salariée.....	105
6 - L'achat et la vente de la terre.....	105
7 - L'achat et la vente du matériel d'exploitation.....	106
8 - La demande de prêts.....	106
II - Répartition du pouvoir décisionnel au sein du ménage agricole.....	107
1 - Les dépenses familiales.....	107
2 - Les dépenses sociales et les obligations sociales.....	108
3 - Le nombre d'enfants.....	108
4 - La scolarisation des enfants.....	108
5 - La participation des femmes aux programmes de développement, l'adhésion aux coopératives et aux groupements.....	109
III - Conclusion.....	110
Chapitre 4 : Accès aux ressources.....	113
I - Les ressources matérielles.....	113
1 - La terre.....	113
A - La transmission du foncier.....	
B - Le désir et les contraintes de posséder de la terre.....	115
2 - Le cheptel.....	115
3 - Les bâtiments d'exploitations.....	116
4 - Le capital circulant.....	116
II - Les ressources humaines.....	117
1 - L'éducation.....	117
2 - Le travail extérieur.....	117
III - La répartition des revenus.....	118
1 - Le revenu agricole.....	118
2 - Le revenu non agricole.....	118
IV - Conclusion.....	119

Chapitre 5 : Besoins et programmes de développement	121
I - Les besoins.....	121
II - Les programmes de développement	123
1 - La participation des femmes aux programmes de développement.....	124
2 - Raisons de la non participation des femmes aux formations	126
3 - Désir des femmes de suivre des formations	126
4 - Désir de financement pour réaliser des projets	127
III - Conclusion	127
Chapitre 6 : Statut et perceptions.....	129
I - Evolution du travail agricole des femmes et vision future	129
II - Statut des femmes.....	130
III - Les femmes « chef d'exploitation »	130
1 - Profils de femmes rurales « chef d'exploitation ».....	132
Conclusions générales et discussions.....	134
Recommandations et perspectives de recherches	137
Bibliographie.....	139
Annexes	145

Liste des sigles

BM	: Banque Mondiale
ESCWA	: <i>Economic and social commission for West Asia</i>
FAO	: <i>Food and agriculture organisation</i>
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la population
GED	: Genre et développement
IDH	: Indicateur du développement humain
IFD	: Intégration des femmes au développement
INSTRAW	: <i>United Nations International research and training institute for the advancement of women</i>
IPF	: Indicateur de la participation féminine
ISDH	: Indicateur sexospécifique du développement humain
ONG	: Organisations non gouvernementales
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'environnement
SAU	: Superficie agricole utile
UE	: Union Européenne
UNICEF	: <i>United Nations Children's Fund</i>
UNIFEM	: <i>United Nations development fund for women</i>
WID	: <i>Women in development</i>

Liste des tableaux

1 : Niveau de satisfaction des besoins de base des chefs des ménages agricoles	23
2 : Différence entre IFD et GED	31
3 : Différence entre besoins pratiques et besoins stratégiques	33
4 : Les composantes des indicateurs de mesure des inégalités sociales	38
5 : Répartition de la SAU et du nombre des exploitants par caza	55
6 : Le niveau de satisfaction des besoins de base	55
7 : Structure par âge et par taille des ménages à Akkar	56
8 : Taux de scolarisation et d'analphabétisme d'Akkar	56
9 : Répartition de la SAU à Akkar (en ha)	57
10 : Occupation des sols à Akkar (en %)	57
11 : Répartition du cheptel à Akkar	57
12 : Aviculture à Akkar	57
13 : Nombre de villages par sous zone	63
14 : Répartition des exploitations par système de production	69
15 : Répartition de la SAU par sous zone	70
16 : Répartition des exploitations par type de culture dans la plaine littorale	70
17 : Répartition des exploitations par type de culture en moyenne altitude	71
18 : Répartition des exploitations par type de culture en haute altitude	71
19 : Répartition des exploitations par système d'élevage et par sous zone	72
20 : Répartition des exploitations par type d'élevage et par zone	72
21 : Répartition des exploitations par type de culture et par destination principale de la production végétale en moyenne altitude	72
22 : Répartition des exploitations par type de culture et par destination de la production végétale en haute altitude	72
23 : Répartition des exploitations par type de production animale et par destination de la production dans la plaine littorale	72
24 : Répartition des exploitations par type de production animale et par destination de la production en moyenne altitude	72
25 : Répartition des exploitations par type de production animale et par destination de la production / haute altitude	73
26 : Répartition des ménages par taille moyenne et par sous zone	77
27 : Age moyen du chef de ménage / sous zone	78
28 : Age moyen de la mère de ménage / sous zone	78
29 : Taille moyenne des familles et nombre moyen d'enfants par femme / zone	81
30 : Nombre d'enfants perdus par femme / sous zone	81
31 : Le revenu mensuel en dollars des ménages par sous zone	83
32 : Infrastructures de base par sous zone (%)	84
33 : Equipement électroménager par sous zone (%)	84
34 : Eloignement des ménages de services par sous zone	84
35 : Approvisionnement en pesticides, engrais et semences	88
36 : Recrutement et paiement de la main-d'œuvre	88
37 : Distribution des tâches sur l'exploitation	88
38 : Répartition des tâches en système de production maraîcher	89
39 : Répartition des tâches par effectif de genre en système maraîcher	90
40 : Répartition des tâches par genre en culture du tabac	91
41 : Répartition des tâches dans l'arboriculture fruitière	92
42 : Répartition des tâches dans l'oléiculture	92
43 : Répartition des tâches par effectif de genre en système arboricole	92
44 : Répartition des tâches en système de production céréalière	93
45 : Division du travail par effectif de genre en cultures céréalières	93
46 : Répartition des tâches en systèmes d'élevage spécialisés	94

47 : Répartition des tâches en systèmes d'élevage familial.....	94
48 : Commercialisation de la production bovine des exploitations spécialisées.....	95
49 : Commercialisation de la production caprine des exploitations spécialisées.....	96
50 : Commercialisation de la production ovine.....	96
51 : Commercialisation de la production animale dans les exploitations diversifiées.....	96
52 : Commercialisation de la production agricole en plaine.....	97
53 : Commercialisation féminine.....	98
54 : commercialisation agricole en haute altitude.....	98
55 : Décision choix du type de cheptel.....	105
56 : Décision achat et vente de terre.....	107
57 : Décision achat et vente de matériel d'exploitation.....	107
58 : Décision de demande de prêts.....	107
59 : Décision d'investissement.....	107
60 : Décisions des dépenses sociales et des obligations sociales.....	109
61 : Décision du nombre des enfants.....	109
62 : Décision pour l'éducation des enfants.....	109
63 : Participation programme de développement, coopératives et groupements.....	110
64 : Répartition par décision des effectifs des deux genres.....	111
65 : Causes du non héritage de la terre par les femmes.....	115
66 : Accès à l'éducation par genre.....	117
67 : Pluriactivité / genre.....	117
68 : Caractéristiques des 3 femmes pluriactives de notre échantillon.....	117
69 : Catégorie socioprofessionnelle des hommes pluriactifs.....	118
70 : Répartition du revenu non agricole.....	118
71 : Les besoins principaux exprimés par les femmes.....	122
72 : Le besoin principal.....	123
73 : Relation entre l'âge des femmes et leur besoin principal.....	123
74 : Participation féminine aux programmes de développement par sous zone.....	124
75 : Répartition par âge des femmes participant à des formations.....	125
76 : Répartition par niveau d'instruction des femmes ayant suivi des formations.....	125
77 : Causes de la non participation féminine aux formations.....	126
78 : Type d'investissement entrepris par les femmes dans le cadre d'un financement.....	127

Liste des graphiques

1 : Répartition des exploitations par taille et par zone.....	74
2 : Le mode d'acquisition du foncier par zone	74
3 : Répartition des exploitations par niveau d'embauche de la main-d'œuvre agricole par zone	75
4 : Répartition des exploitations par type de main-d'œuvre et par zone	75
5 : Taille des ménages	77
6 : L'âge du chef de ménage.....	78
7 : L'âge de la femme du ménage rural	79
8 : L'âge de la femme au mariage	79
9 : La religion des ménages / sous zone	81
10 : Lieu de résidence des ménages / sous zone.....	82
11 : Niveau de vie des ménages considéré par les femmes / sous zone	83
12 : Répartition par effectif de genre des tâches dans les systèmes de production animale.....	94
13 : Répartition par effectif de genre des tâches au sein du ménage agricole	99
14 : Répartition par genre des tâches au niveau de la société.....	100
15 : Décision sur le choix des cultures	105
16 : Décision pour l'approvisionnement en intrants	105
17 : Décision pour le recrutement de la main-d'œuvre agricole	106
18 : Décision pour les dépenses familiales et amélioration du lieu de résidence	109
19 : Répartition du pouvoir décisionnel sur l'exploitation agricole	110
20 : Répartition du pouvoir décisionnel au sein du ménage	111
21 : Propriété des parcelles par genre / sous zone	113
22 : Entraves d'accès au foncier / sous zones.....	115
23 : Propriété du cheptel par sous zone	116
24 : Désir des femmes de voir leurs filles travailler dans l'agriculture	130

Listes des tableaux en annexes

1 : Parcellisation des exploitations	155
2 : Taille des parcelles / sous zone	155
3 : Irrigation des parcelles / sous zone.....	155
4 : Date d'acquisition des parcelles	155
5 : Nombre de cultures par exploitations.....	155
6 : Distance des parcelles du lieu de résidence.....	156
7 : Irrigation des parcelles / sous zone.....	156
8 : Date d'acquisition des parcelles par sous zone (%)	156
9 : Matériel d'exploitation / sous zone	156
10 : Bâtiments d'exploitation / sous zone (%).....	156
11 : Effectif de la main-d'œuvre non familiale embauchée par sous zone.....	156
12 : Effectif de la main-d'œuvre saisonnière embauchée par saison et durée de travail / plaine	157
13 : Effectif de la main-d'œuvre saisonnière embauchée par saison et durée de travail / moyenne altitude.....	157
14 : Effectif de la main-d'œuvre saisonnière embauchée par saison et durée de travail / haute altitude.....	157
15 : Origine de la main-d'œuvre agricole saisonnière par exploitation.....	157
16 : Nombre d'heures de travail de la main-d'œuvre saisonnière	157
17 : Effectif de la main-d'œuvre agricole permanente	158
18 : Origine de la main-d'œuvre agricole permanente	158
19 : Conduite du matériel d'exploitation par genre / sous zone	158
20 : Taille moyenne des familles.....	158
21 : Origine du ménage / sous zone.....	158
22 : Nombre d'enfants par ménage / sous zone.....	158

23 : Age femme / niveau d'instruction - plaine littorale	159
24 : Age femme / niveau d'instruction - moyenne altitude	159
25 : Age femme / niveau d'instruction - haute altitude	159
26 : Age homme/ niveau d'instruction - plaine littorale.....	159
27 : Age homme / niveau d'instruction - moyenne altitude	159
28 :Age homme / niveau d'instruction - haute altitude	160
29 : Mode d'acquisition de l'habitation / sous zone.....	160
30 : Propriété de la maison par genre / sous zone	160
31 : Propriété des bâtiments de l'exploitation par genre / sous zone	160
32 : Effectif du cheptel sur la zone et par sous zone	160
33 : Participation féminine à des groupements.....	160
34 : Participation masculine à des groupements.....	161
35 : Répartition par genre de la tâche de ramassage du bois.....	161
36 : Répartition par genre de la tâche de collecte d'eau.....	161

Liste des cartes

1 : Carte géophysique du Liban.....	21
2 : Composition administrative du Liban et répartition de la SAU par <i>caza</i>	54

Liste des annexes

Annexe I : Le questionnaire	145
Annexe II : Résultats de l'enquête	155
Annexe III : La pauvreté humaine.....	162
Annexe IV : Différenciation entre rural et urbain au Liban	163
Annexe V : Répartition du nombre des exploitations par <i>caza</i>	164
Annexe VI : Occupation du sol par <i>caza</i>	165
Annexe VII : Statut juridique de la terre au Liban	166
Annexe VIII : Terminologie de genre	167
Annexe IX : Le cadre analytique d' Harvard	169

« On ne naît pas femme, on le devient »
Simone de Beauvoir”

« Quand vous pensez au genre, pensez à ce qui se passe quand vous mettez des lunettes différentes ; vous regardez la même réalité, mais vous la voyez d’une toute autre façon... »

Barnett.

“En agriculture, comme Obélix, on tombait dans la marmite à la naissance. Hommes, femmes, enfants, chacun contribuait dans son domaine et selon ses possibilités à la prospérité de l’exploitation et de la famille ... et dans certains cas à l’exploitation de la famille les filles épousaient en même temps le métier, la situation et le mari ».

Imagine, just for a moment that u wake up one day to a world turned upside-down, a world where childcare facilities are located at Dad’s workplace, where fertility statistics record average child per male, where mothers ask sons to clean up spills and daughters to change light bulbs, where the TV news shows not a room full of gray suits but of floral-patterned ones when the leaders of industry meet

Would you be surprised ?

Introduction

« Bien qu'ils partagent le même espace, hommes et femmes vivent dans des mondes différents ».

Pendant longtemps, on est parti de l'hypothèse que le développement était un processus qui profitait à tous, dont toutes les catégories de revenus tiraient parti, et dont l'impact n'était pas différencié en fonction du sexe des individus. L'hypothèse selon laquelle la croissance économique crée le développement et réduit les disparités (le « *trickle down* ») s'est traduite dès les années 60 par la formulation de grands programmes de modernisation de l'agriculture, de l'industrialisation et d'implantation d'infrastructures rurales puis urbaines dans les pays du sud. Les analyses des besoins des pays en développement faisaient état de carences économiques et d'infrastructures. Quand elles sont mentionnées, les inégalités socio-économiques, y compris celles liées au genre, sont identifiées comme symptômes du non-développement et non comme entraves au développement.

Or, l'expérience apporte des enseignements différents. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Les inégalités de genre freinent la croissance et les différences sociales fondées sur le sexe influent sur la répartition des ressources (accès et contrôle) et sur la productivité. Les femmes sont à la fois une ressource sous-exploitée (responsabilité dans les organisations, prise de décision) et sur-exploitée (charge de travail globale plus lourde que celle des hommes).

L'équité entre les genres est un principe fondamental et la condition d'un développement économique et social durable. Un tel développement reste impossible tant qu'une étude fine sur l'organisation sociale et des rapports qui existent entre les deux sexes n'est pas réalisée. Les relations de genre donnent, au niveau familial comme au niveau social, une des clefs de la logique de fonctionnement des groupes sociaux. Elles représentent, dans ce sens, au-delà des rapports de classe, un des enjeux du développement ; si leur prise en considération apporte un éclairage nouveau, leur ignorance ou négation peut créer des situations de conflit et de dépendance, voire même de blocage.

Le « développement » ne peut être invoqué que dans la mesure où il ne renforce pas ou ne fabrique pas, entre autres, des divergences d'intérêts telles que seules des rapports de domination ou de conflits peuvent émerger. L'émergence d'un développement agricole et rural suppose la prise en compte de ces relations, des rôles respectifs, des besoins et des contraintes des deux partenaires du développement, et particulièrement de celui des femmes, très souvent ignorées, oubliées. Pour donner sens à ce nouvel ordre de développement, une investigation sur terrain s'impose. Le Liban constituera notre champ d'intervention et le *caza* d'Akkar notre terrain d'application.

Deux grandes parties constituent notre plan de thèse.

- Dans la première partie, nous énoncerons, d'abord notre problématique de recherche ; le cadre dans lequel elle s'inscrit, nos questions de recherches et nos hypothèses ; ensuite, nous exposerons les différents référentiels et approches constitutifs de notre base théorique ; enfin, nous présenterons la méthode de confrontation de la théorie à la pratique, autrement dit l'organisation de notre travail de terrain.
- La deuxième partie sera consacrée à la présentation de nos résultats de recherche, et donc à l'analyse de l'application de l'approche genre sur le terrain et à la confirmation ou l'infirmité des hypothèses émises.

Quant au pourquoi du sujet, il s'agit d'une nouvelle problématique que nous jugeons utile et intéressante à traiter.

Il s'agit aussi de répondre à un manque d'études faites dans ce domaine au Liban, l'approche genre venant juste d'y faire son apparition.

Par ailleurs, nous espérons pouvoir profiter de notre position en tant que fonctionnaire, chef de service au Ministère des Affaires Sociales, pour approfondir et élargir les résultats de cette recherche et promouvoir une sensibilisation voir même une mobilisation.

Première partie :
Contexte, problématique et méthodologie

Chapitre 1 : Problématique de recherche

I- Le contexte général

Au sein d'une exploitation agricole, tous les membres du ménage, hommes, femmes et enfants, sont appelés à remplir des rôles spécifiquement définis par leur âge et leur sexe (agriculture, commerce, emploi salarié, etc.) et ils combinent leurs efforts pour procurer la nourriture et le revenu nécessaire à la survie de la famille. Les femmes notamment jouent un rôle crucial pour le développement agricole et rural.

Les agricultrices du monde entier constituent une partie intégrante des exploitations agricoles. Elles produisent plus que la moitié de la production vivrière mondiale, portent la responsabilité de la sécurité alimentaire et contribuent au maintien du bien-être de leur ménage.

En Afrique sub-saharienne et aux Caraïbes, les femmes produisent 60 à 80 pour cent des vivres ; en Asie, elles réalisent plus de 50 pour cent des travaux de riziculture ; et autre exemple encore, dans le Pacifique et en Amérique latine, leurs cultures maraîchères représentent l'un des systèmes agricoles les plus complexes, (FAO, 2003).

Partout, les femmes sont les principales responsables et les spécialistes de l'agriculture, notamment vivrière. Aux quatre coins du monde, elles sont chargées de l'élevage du petit bétail, de la collecte des produits forestiers, de la collecte des vivres, du fourrage, du ramassage du bois de feu et de l'approvisionnement en eau. A tout cela viennent s'ajouter leurs fonctions domestiques et reproductives et les soins aux enfants.

Elles représentent souvent l'essentiel de la main-d'œuvre des exploitations agricoles et ont la charge des opérations post-récolte de transformation, de manutention et de commercialisation à petite échelle. Dans certains cas, leur contribution dépasse celle des hommes. Ainsi, dans les montagnes de l'Himalaya, en Inde, le nombre d'heures de travail accomplies chaque année sur une exploitation agricole d'un hectare atteignait 1 064 par paire de bœufs, 1 212 par homme et 3 485 par femme. Une année de travail féminin correspondait donc à celui d'un homme et d'une paire de bœufs.

En Afrique sub-saharienne par exemple, les femmes passent beaucoup plus de temps au travail que les hommes. Leurs journées ouvrables peuvent être de 50% plus longs que ceux des hommes.(FAO, 2002).

- En Asie, dans le Pacifique et en Afrique, les femmes travaillent chaque semaine 12 à 13 heures de plus que les hommes.
- Selon une étude réalisée aux Philippines dans laquelle ont été pris en compte le travail domestique et les soins aux enfants, la durée moyenne de travail hebdomadaire atteignait 70 heures par semaine pour les femmes au lieu de 57 pour les hommes
- En Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes travaillent chaque semaine 5 ou 6 heures de plus que les hommes.

The World's Women : Trends and Statistics 1970-1990, Nations Unies, New York, 1 991.

Les femmes rurales, partout dans le monde, sont des partenaires clefs pour la résolution des problèmes majeurs de développement qui se posent, tels que le besoin de gérer l'environnement d'une manière durable, l'explosion de la croissance démographique et de l'urbanisation, la sécurité alimentaire, les besoins en matière de santé, l'éducation, l'alphabétisation et l'élimination de la pauvreté. Elles contribuent fortement à la protection de l'environnement car elles vivent et travaillent en contact étroit

avec l'écosystème. Elles connaissent bien la biodiversité locale et peuvent concourir à la préservation des ressources naturelles pour l'avenir en pratiquant une agriculture, une foresterie et une pêche durables. Les femmes sont également des agents du développement humain ; elles peuvent améliorer la qualité de la vie au sein des communautés rurales en aidant à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile ainsi que les taux de natalité, en améliorant la nutrition de la famille et en assurant l'approvisionnement en eau potable et l'hygiène. Elles enseignent à leurs filles de bonnes pratiques sanitaires et autres travaux ménagers, complétant ainsi leur éducation.

Toutefois...

En dépit de leur importante contribution au développement rural et socio-économique d'une part et de leurs potentialités de développement d'autre part, les femmes souffrent de discrimination sexuelle et d'un manque de reconnaissance de leur travail (que ça soit le travail domestique ou dans le domaine informel), c'est ce qu'on appelle « l'invisibilité du travail de la femme ».

En effet « il n'existe pas de société dans laquelle les femmes bénéficient des mêmes opportunités que les hommes » (PNUD, 1995).

Dans toutes les sociétés, l'égalité entre hommes et femmes est illusoire, que ce soit dans le domaine de l'éducation, du travail, de la carrière professionnelle ou de l'accès aux ressources économiques (terre, intrants, crédit). En Afrique sub-saharienne, les femmes paysannes reçoivent 1% uniquement des crédits alloués à l'agriculture. En Jamaïque, les femmes ne représentent que 5% des prêts accordés par la banque de crédit agricole (FAO,2003)

Le pouvoir de décision est lui aussi inégalement réparti et les disparités de participation au domaine politique et économique conduisent à une jouissance inéquitable des avantages au détriment des femmes (pauvreté plus grande, productivité plus limitée due à l'accès inégal aux moyens de production, instruction et formation plus faibles, état nutritionnel plus précaire, charge de travail plus lourde, capacité de négociation plus restreinte, etc.).

Le rôle de productrice à part entière est rarement reconnu à la femme rurale, son rôle de reproduction étant souvent le seul retenu. Elle ne jouit pas de statut juridique propre ; celui-ci s'exprime seulement à travers son statut matrimonial ; son identité s'organise à travers le seul lien familial « épouse de ou fille de » ; sa voix et son avis ne sont pas pris en compte ou même pas exprimés ; l'accès aux ressources et à l'autonomie lui est interdit, même si elle possède la terre.

La persistance des écarts liés au genre, causés par des différences sociales plus que biologiques, compromet le développement. Elle entrave la croissance et la lutte contre la pauvreté. « *L'inégalité va main dans la main avec la pauvreté* » (Banque Mondiale). L'appréhension de la pauvreté comme un malaise, aussi bien social qu'économique causé par les inégalités, permet d'affirmer que la pauvreté se féminise.

Dans la plupart des pays du monde, le nombre des femmes est à peu près égal à celui des hommes. Mais tandis que 40 % de la population rurale totale vit sous le seuil de la pauvreté ; pour les femmes, le taux s'élève à 60 % (PNUD,2000)

Sur les 1,3 milliards de personnes vivant dans la pauvreté absolue¹, soit le tiers de la population mondiale, 70 % sont des femmes. Et sur les 900 millions d'analphabètes que compte le monde, les 2/3 sont des femmes et des filles (PNUD, 2000). En effet, les femmes des campagnes subissent de façon disproportionnée la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement, non seulement à cause de l'infériorité de leurs statuts socio-économique, juridique et politique, mais aussi du fait de leurs rôles producteurs et domestiques stratégiques.

¹ La banque mondiale utilise un seuil de pauvreté correspondant à 1 dollar par jour et par personne pour comparer les niveaux de pauvreté entre les pays en voie de développement.

Il faut remarquer par ailleurs que « Ce qui n'est pas compté n'est habituellement pas remarqué ». (FAO, 2003). Dans un monde où la valeur économique est calculée uniquement en termes monétaires, le travail féminin, souvent non rétribué, est qualifié de non productif économiquement. De ce fait, les statistiques les considèrent comme des inactives et les écartent des calculs économiques. Ainsi lorsqu'on cherche à obtenir des relevés statistiques différenciés selon le genre, le premier constat est celui du manque des données.

- ❑ Le PNUD a depuis 1991 tenté d'ajuster l'IDH² selon les disparités entre les genres. Dans le rapport de 1993, et faute de données disponibles, il n'est possible de procéder à cet ajustement que pour 33 pays (les relevés du PNUD concerne 173 pays) et parmi ces pays, il n'y en a que 7 qui sont recensés comme pays développés.
- ❑ En 1989, sur 32 pays du tiers monde, la FAO estimait à 35,6% la part des agricultrices contre 21% pour le BIT (INSTRAW, 1990).

Sur un autre plan, les recherches, les évaluations de projets montrent de plus en plus clairement que ce que l'on a coutume d'appeler le développement économique et social a, dans les faits, omis de reconnaître pleinement ou systématiquement, la contribution des femmes au processus de développement.

« Les politiques de développement ont été, sont et resteront un échec, du point de vue de l'efficacité économique et des équilibres sociaux tant que les femmes ne seront pas considérées comme faisant partie, à titre égal avec les hommes, de l'ensemble des processus de changement qui transforment les sociétés ». (Brissilliat, 1985).

En effet à travers le monde, une pléthore de politiques régissant l'accès aux ressources productives pour l'agriculture et l'élevage (terre, eau, technologie, recherche, formation, finances) ont été mises en œuvre.

Les études conduites par la FAO et d'autres institutions démontrent que ces politiques n'ont pas toujours réussi à réduire la pauvreté rurale, ni à augmenter la disponibilité alimentaire, ni à améliorer la condition des populations et des femmes en particulier. Pour des millions de personnes dépendant de l'agriculture de subsistance, les résultats ont été néfastes.

D'ores et déjà, plusieurs causes de ces échecs émergent :

- les projets ignoraient et ignorent toujours les femmes en tant que productrices ; ils les considèrent comme de simples assistantes de leur époux. Dans cette équation, les hommes sont perçus comme les seuls chefs de ménage, détenteurs du pouvoir de décision et à ce titre, ils constituent la cible des politiques, programmes et services agricoles et ruraux. Il s'en suit qu'en zone rurale, les femmes sont souvent les dernières à bénéficier de la croissance économique et du développement, lorsqu'elles n'en sont pas tout simplement les victimes.
- ils ne sont pas basés sur des informations fiables du fait de l'invisibilité statistique de la contribution et de l'accès des femmes aux facteurs de productions.
- ils sont souvent pensés et conduits avec une démarche qui ne tient pas compte de la dynamique des relations sociales ni de l'interaction des femmes avec leur environnement et avec les différentes institutions.
- enfin ces programmes n'ont servi qu'à donner bonne conscience à leurs initiateurs sans permettre aux femmes les plus défavorisées de sortir réellement de la pauvreté et de mettre en cause leur statut social. Plutôt que de s'améliorer, les conditions socio-économiques des femmes rurales se sont

² IDH : Indice du Développement Humain, un des indicateurs de disparités sociologiques entre les sexes défini au cours du chapitre 2

considérablement détériorées à quelques exceptions près ; leurs charges se sont accrues et leur situation relative sur le plan de l'éducation, de l'alimentation et de l'éducation s'est dégradée.

Ainsi la grande majorité des programmes et projets de développement négligeaient et négligent toujours les déterminants pour le développement à savoir : le temps, l'autonomie, le pouvoir de décision au niveau familial et communautaire.

La prise de conscience de ces questions a remis en cause les politiques de développement concernant les femmes initiées depuis les années 60. Un nouvel ordre de développement verra le jour : celui d'un développement égalitaire centré sur l'être humain.

Ces questions, à savoir la sécurité alimentaire, l'allègement de la pauvreté, et l'équité entre les genres, concernent l'ensemble des pays en voie de développement, y compris le Liban. Actuellement, l'identité rurale libanaise est marquée par une crise socio-économique, une pauvreté accrue et un exode rural intensif portant préjudice à son tissu agricole et environnemental. Le besoin d'un développement agro-rural équilibré et durable s'avère prioritaire, voire même urgent. De ce fait, le Liban nous paraît constituer un terrain favorable d'exploration de cette nouvelle vision du développement.

II- Le contexte libanais

République parlementaire depuis 1943, le Liban est un petit pays de 10 452 km². Situé à l'est de la Méditerranée, il partage ses frontières terrestres avec la Syrie au nord et à l'est, et la Palestine au sud. Il s'étend sur 210 km le long de la côte méditerranéenne et entre 40 et 70 km à l'intérieur des terres. La population libanaise est estimée à 4,3 millions en 2000. (*World Bank*, 2002). Bordé sur sa plus grande longueur par la mer, le Liban est cloisonné par deux plissements montagneux importants : la chaîne du Liban et l'Anti-Liban qui le divisent suivant une orientation nord-est/sud-ouest et conditionnent le climat et l'agriculture du pays. (voir carte ci-après)

Le relief très accidenté et la multiplicité des climats propres à chaque région conduisent à une agriculture polyvalente et à un très grand éventail de cultures et de production. On peut ainsi distinguer très généralement les régions agricoles suivantes :

- la plaine côtière jusqu'à 100 m d'altitude : riche en eau, permettant des cultures intensives : cultures maraîchères, légumes, vergers d'agrumes ou bananiers,
- les terrains d'altitude moyenne (100 à 850m) : défavorisés par un relief très accidenté, un sol calcaire et un manque d'irrigation ; on y cultive oliviers, des amandiers, de la vigne, des céréales et du tabac,
- les hautes altitudes (1000 à 1800 m) : moins accidentées et plus riches en sources, on y cultive les arbres fruitiers, les légumes, la vigne et les céréales et sur les sommets se pratique l'élevage,
- la Békaa : située entre les monts Liban et constituée de sols fertiles et bien irrigués, c'est la région agricole la plus importante, avec le tiers de toutes les terres cultivées au Liban et une grande variété de productions. On y trouve des vignobles, céréales, pommes de terre, betteraves mais aussi l'élevage.

Ainsi le Liban est un pays montagneux avec peu de terres arables (20 %) (PNUE, 2000). D'après les résultats du recensement 1999, la SAU totale du Liban s'élève à 247 939 ha dont 42% de superficie irriguée (les superficies étaient respectivement de 296 554 ha et 39 % en 1997) (Ministère de l'Agriculture, 1997).

Carte 1 : Carte géophysique du Liban



Quant à l'effectif des exploitations, il atteint 194 829. L'effectif des exploitations sans superficie agricole utile (qui s'élève à 4036) est constitué principalement des exploitants s'adonnant principalement à l'élevage. La grande majorité des exploitants agricoles ayant de la SAU disposent de faibles superficies. Ainsi presque 75% des exploitations ont moins d'1 hectare et 95 % ont moins de 4 hectares. La répartition

des effectifs par *Mohafaza* (l'équivalent d'un département français) montre une prédominance du Liban-Nord (29%), Mont-Liban (21.6%) et la Béqaa (18%). Quant à l'emplacement des exploitations, on note que plus que 80 % des exploitations agricoles se trouvent dans les zones rurales et les 20% dans les zones urbaines.

On distingue 5 formes de statut juridique de la terre au Liban (*Melk, Amiri, Waqef, Public et Machaa*).³

1. Les facteurs de la crise agricole libanaise

Selon les estimations, la contribution de l'agriculture au PIB total n'a été que de 12 % en 1999 ; la part de l'industrie est de 22% et celle des services 66%, (Banque Mondiale, 2002). La population rurale représente environ 15 %⁴ de la population totale et le secteur agricole employaient 8 % de la population active en 1999. On enregistre un net fléchissement depuis 1970, année pour laquelle les chiffres correspondants étaient alors, respectivement de 42 et 20 pour cent. (Ministère de l'Agriculture libanaise). Cette tendance négative qui s'est produite à partir des années 70 s'explique d'un côté par une longue histoire de désengagement étatique et, de l'autre, par les effets néfastes de la guerre civile qui a dévasté le Liban pendant plus de 15 ans (1975-1991) aussi bien que par la crise socio-économique d'après guerre.

En effet, et compte tenu de ses rendements minimes et des risques climatiques, l'agriculture libanaise est délaissée. De l'indépendance jusqu'à nos jours, les priorités de l'Etat se sont concentrées sur le développement des secteurs des services supposés plus dynamiques et rentables, même après la guerre civile. A la fin des hostilités, le gouvernement a mis en place un plan de réhabilitation urgent pour reconstruire l'infrastructure de base du pays. Mais la part de l'agriculture est réduite à 3,63% du budget d'investissement, de même le budget du Ministère de l'Agriculture ne représente que 1% du budget global. Les quelques interventions au niveau des zones rurales ont surtout porté sur les routes, l'électricité et les communications. Les interventions du Ministère de l'Agriculture auprès des agriculteurs consistent en une assistance technique et matérielle très dispersée dans le temps et l'espace. Elles concernent la vulgarisation agricole et la distribution de plantations, d'engrais et d'arbres fruitiers à travers les coopératives qu'elles soutiennent sur le territoire.

Comme pour tous les autres secteurs économiques du pays, l'agriculture libanaise a durement souffert pendant la guerre civile. Beaucoup d'infrastructures et matériels agricoles, ont été détruits causant des dégâts sur les infrastructures fournissant l'énergie et sur les adductions d'eau. Le système de commercialisation des produits agricoles a été entièrement désorganisé par la destruction des fermes et des usines de transformation ; la vulgarisation agricole avait cessé d'exister. Les prix de l'ensemble des intrants, du transport et du stockage ont été entraînés par l'inflation galopante consécutive aux hostilités ; l'inflation du taux de change de la livre libanaise par rapport au dollar atteint des valeurs énormes durant la période 1986- 1994, pour atteindre 500% en 1987 (PNUE,2000).

Les effets néfastes de la guerre, du désengagement de l'Etat et des crises successives se sont traduits par la régression sensible de l'agriculture libanaise, la marginalisation et la paupérisation des zones rurales, aggravant les différences entre les zones urbaines et rurales et causant un exode rural et une émigration importants.

L'accroissement de la pauvreté, effet direct de la guerre, se traduit par un niveau élevé de malnutrition, un manque d'eau salubre, une carence totale de services sanitaires en zone rurale et une insuffisance d'infrastructures médicales et scolaires ; ceci touchant plus les femmes que les hommes.

Des études sur la pauvreté au Liban, faites pendant et après la guerre, se sont basées sur des enquêtes et des données dressées dans les années 70. L'hyper-inflation qui a sévi entre 1984 et 1991 et le déclin de la valeur monétaire de la livre libanaise ont eu un impact négatif sur la situation sociale et économique de la

³ Voir annexe VII pour détails de chaque forme de statut juridique au Liban

⁴ La FAO dans son rapport « femmes, agriculture et développement rural » estime que l'effectif de la population rurale au Liban s'élevait à 26% en 1992 ; aussi Médagri 2002 présente le chiffre de 10,2 % pour l'année 2000.

population creusant dramatiquement l'écart entre le revenu et le coût de la vie. Cet écart ne s'est pas amélioré après la guerre. Selon la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie de l'ouest (CESAO-ESCWA), 28 % des familles libanaises vivent au niveau – ou en dessous du seuil de pauvreté de 618\$ / mois (1996). Ceci signifie qu'environ un million de Libanais sont considérés comme étant pauvres.

Quant au niveau de satisfaction des besoins de base⁵ des chefs des ménages travaillant dans l'agriculture, elle se présente comme suit :

Tableau 1 : Niveau de satisfaction des besoins de base des chefs des ménages agricoles

Bas	Intermédiaire	Elevé
63,2 %	31 %	5,8 %

Selon le PNUD, 86 % des revenus agricoles sont inférieurs à 1000\$/ mois dont 40 % sont inférieurs à 200 \$/ mois.

Selon le rapport sur le chômage présenté à Copenhague en 1995, le taux d'analphabétisme est le plus élevé dans la catégorie de l'agriculture, il atteint 36%.

Le taux d'analphabétisme s'élevait à 13,8% en 2000 avec des différences considérables entre hommes et femmes. L'analphabétisme masculin atteint 7,9 %, et celui des femmes 19,7% (*World Bank*, 2002). Ce dernier varie selon les régions du Liban avec un taux fort dans les zones pauvres et éloignées : 32% à Akkar et 26 % dans Baalbeck el Hermel.

Le taux de scolarisation, rapporté à la population totale, qui était de 34,1% en 1970, ne dépassait pas les 30,3% en 1997. Ceci est dû essentiellement au vieillissement de la population. Le nombre moyen d'enfants scolarisés par ménage est de 1,47. Ce nombre diffère d'une région à l'autre : ainsi il est de 1,29 à Beyrouth, de 1,74 % au Nord-Liban et de 1,63 dans la Beqaa.

2. Importance socio-économique de l'agriculture libanaise

L'agriculture libanaise et, par conséquent, les zones rurales libanaises sont marginalisées. Les exploitations agricoles familiales qui constituent leur base font face non seulement à des conditions de vie très difficiles, mais aussi à des problèmes de production (morcellement des terres, nature des sols difficile, etc.), de commercialisation (coût élevé de production, pouvoir excessif des intermédiaires, etc.), de problèmes de financement au niveau public (manque de planification et d'aide publique) et privé et de la dégradation des ressources naturelles.

Pourtant, le Liban a besoin de son agriculture qui a un double rôle à jouer, l'un économique et l'autre social. L'agriculture est jugée essentielle pour l'économie du pays, principalement en tant que source de nourriture et de devises étrangères, procurées par l'exportation de fruits et de légumes en particulier, mais aussi des céréales et des produits de l'élevage (les exportations atteignirent 110 millions de dollars en 1994). C'est une composante essentielle pour assurer la sécurité alimentaire du pays.

L'agriculture reste par ailleurs une activité traditionnelle qui constitue la seule source de subsistance et même le mode de vie de milliers de familles vivant dans les zones rurales. Elle permet aussi la mise en valeur des ressources naturelles du pays.

Le Liban dispose actuellement d'environ 740 m² de terres cultivables par habitant et d'environ 300 m² de terres irrigables. Ces surfaces par le seul jeu démographique tendent à diminuer. Or si l'on admet que la surface cultivée par habitant pour atteindre un régime alimentaire équilibré est d'environ 6000 m² (dans

⁵ Selon l'étude sur les conditions de vie des ménages au Liban 1998, 4 indicateurs constituaient la base de satisfaction des besoins à savoir : le logement ; accès à l'eau potable et aux systèmes d'égouts ; éducation, indicateurs relatifs au revenu tels que le nombre de voiture, la dépendance économique et la principale occupation.

les conditions du Liban), nous sommes alors loin de pouvoir envisager une politique d'indépendance alimentaire pour le pays

Les données disponibles montrent que la production végétale n'assure que 73%, et celle animale que 15% des besoins du pays. (Darwich, 2001).

3. Les femmes libanaises, l'agriculture et le développement rural

A- Considération du rôle des femmes dans l'agriculture

Bien que 7% des exploitations agricoles familiales au Liban soient dirigées par des femmes et que d'autre part, l'effectif féminin s'élève à 34 % de l'ensemble de la main-d'œuvre familiale permanente (Ministère de l'Agriculture, 1999) ; il était de 22,8 % en 1970 (PNUD, 1997), les données concernant les tâches des femmes, leur statut global et leur contribution à l'agriculture et au développement du secteur agricole et rural sont totalement inexistantes.

Cette invisibilité trouve son origine dans le fait que les recensements agricoles conduits jusque là au Liban ne sont pas ventilés par sexe, autrement dit ne sont pas sexospécifiques et par conséquent ne permettent pas de quantifier ni de qualifier la participation féminine au secteur. Même quand des études sont conduites dans ce domaine, elles livrent des résultats très généraux non répartis par régions ou par zones. Pareillement, les statistiques sur les membres des coopératives et sur les bénéficiaires des crédits de campagne et d'investissement⁶ ne sont pas sexospécifiques.

Il en est de même pour l'accès aux ressources, en particulier la terre. En effet, la propriété foncière au Liban est très fragmentée dans les villages et le cadastre actualise rarement les changements de propriété car le processus d'enregistrement est coûteux et difficile. Ceci voile la répartition des terres agricoles, notamment entre hommes et femmes.

Enfin, le Liban souffre d'un manque de données flagrant concernant l'accès aux services agricoles, le domaine de l'élevage et la foresterie.

B - Mécanismes destinés à encourager la promotion féminine

- **Les mécanismes nationaux**

Concernant les mécanismes destinés à encourager la promotion féminine, nous observons qu'aucun service public n'est chargé exclusivement des femmes. Aucune cellule, aucun point focal d'IFD (intégration de la femme dans le développement), n'a été prévu à cet effet au sein des ministères techniques. Ce qui est surprenant car un programme intitulé « intégration de l'approche genre au niveau des politiques », lancé en 1998 entre la commission libanaise pour la femme et l'UNIFEM, a formé des GFP (*Gender focal points*) au sein de chaque ministère.

- **Les organisations non gouvernementales (ONG) et organismes internationaux**

Durant le conflit libanais le nombre et la taille des ONG ont augmenté. Toutefois la majorité d'entre elles est basée dans les zones urbaines. Rares sont les ONG qui s'intéressent au monde rural, quelques-unes ont fourni des services de vulgarisation, de crédit à de petites entreprises rurales et d'aide à la créativité de coopératives agricoles locales.

D'autres acteurs du développement tels que le PNUD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne ont introduit des programmes visant la promotion féminine en zone rurale en collaboration avec les différents

⁶ Le crédit de campagne est un crédit à court terme contracté pour subvenir aux besoins en liquidité pendant la campagne agricole et celui d'investissement est un crédit à court terme contracté pour subvenir aux besoins en liquidité pendant la campagne agricole.

ministères libanais tels que ceux de l'agriculture, des affaires sociales ou de l'environnement, voire même avec des ONG. Toutefois, nous notons l'inexistence de listes exhaustives des acteurs du développement au niveau de l'ensemble du pays.

Le regard porté sur la femme rurale libanaise, fait état de la négligence manifestée à son égard et par conséquent du besoin nécessaire d'intervention pour redresser la situation.

III- La problématique

Pour redonner au secteur agricole sa vitalité socio-économique, il faut réanimer le monde rural dans son ensemble et inversement. Le développement agricole doit être intégré dans le cadre d'un progrès général de la société rurale libanaise, stimulé par une véritable politique de développement rural concernant tous les acteurs.

Améliorer le niveau de vie dans les zones rurales par l'augmentation des revenus et la création d'emploi, limiter l'exode rural et diminuer le déséquilibre entre les zones rurales et urbaines, répondre aux besoins du pays et assurer une meilleure autosuffisance et aider à préserver l'équilibre écologique, sont les composantes principales d'un développement agricole et rural durable au Liban, étant donné qu'hommes et femmes en sont les principales composantes.

«Les hommes et les femmes doivent être au centre du développement » (PNUD,1990)

Les expériences ont affirmé que les communautés et les sociétés qui négligent le potentiel économique et créateur de la moitié de leur population (les femmes) réduisent nettement leur chance pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté et le processus de leur développement humain et durable. Le développement qui place les personnes au centre de ses préoccupations, doit donc intégrer pleinement la dimension féminine. Cette tentative doit englober au moins les deux principes suivants :

- L'égalité des droits économiques et sociaux entre hommes et femmes doit être consacrée comme un principe fondamental.
- Les femmes doivent être considérées comme des agents et des bénéficiaires du changement,

Mais il paraît difficile d'évoquer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et par la suite leur inscription dans un processus de développement, sans avoir au préalable relevé, considéré et analysé la place et les situations respectives des uns et des autres. En particulier celles des femmes très souvent laissées en marge du développement.

En effet, toute société est formée de femmes et d'hommes qui jouent des rôles différents, ont des besoins différents, font face à des contraintes différentes. A partir de là, les politiques économiques et sociales les touchent de manière différenciée et tout processus de développement est influencé par les uns et les autres et par leurs relations.

Les différences entre la place tenue par les femmes et celle que tiennent les hommes dans toute société sont liées incontestablement à des caractéristiques biologiques. Jusqu'à ce jour, la maternité appartient aux femmes. Mais autour de ces caractéristiques se construit une différenciation de la place occupée par chacun des deux sexes et un type de rapport social entre les sexes qui sont révélateurs d'une forme de pouvoir exercé par (ou que s'attribuent) les hommes et dont les formes peuvent varier d'une société à l'autre (étant donné qu'aucun des groupes n'est homogène).

La reconnaissance des rôles différents et parfois complémentaires joués par les hommes et les femmes dans les activités productives qui forment la base de l'économie familiale libanaise se trouve au centre de l'engagement d'un processus de développement paritaire et participatif.

Prendre en considération les éléments de notre problématique revient donc à répondre à une question centrale qui est la suivante :

Quels sont la place et les rôles conférés à la femme dans l'agriculture familiale libanaise ? Et quels sont les éléments qui entravent sa participation au développement ?

Objectifs de l'étude

Notre étude se base sur la perspective genre ; elle porte sur les rapports de production et sur les rapports sociaux entre hommes et femmes de la société agricole libanaise. La construction socioculturelle des relations entre les sexes est un des facteurs qui influencent le plus profondément la manière dont les individus construisent leur identité, endossent les rôles sociaux et interagissent les uns avec les autres.

L'examen sera d'abord conduit à un niveau macro social passant en revue des différences d'accès aux ressources productives et humaines des genres (éducation, terre, crédit). Il sera ensuite conduit à un niveau micro-social, se focalisant sur les distributions des rôles à l'intérieur du ménage agricole et de l'exploitation.

Ce double examen permettra de :

- rendre visible le travail des agricultrices libanaises,
- déterminer leurs besoins et contraintes,
- relever les inégalités existantes entre les genres, comprendre et expliciter les raisons des blocages, des résistances, des complémentarités et des conflits entre les deux.

Une attention particulière sera aussi portée sur les programmes et les projets de développement locaux ou privés destinés aux femmes afin d'évaluer leur efficacité.

L'objectif global de cette étude est de préparer le terrain à d'éventuels programmes et politiques de développement pertinents, efficaces, viables et durables et d'apporter de nouveaux éléments pour l'amélioration des programmes en cours.

IV – Les questions de recherche

S'attacher à ces deux principes, rendre visible le travail des femmes dans l'agriculture familiale libanaise et identifier les inégalités liées au genre afin d'analyser leurs causes et déterminants, supposent de tenter de répondre aux questions suivantes :

- Au niveau de la répartition par genre de la charge totale du travail : quelles sont les tâches et les responsabilités remplies par chacun dans le domaine de la production, dans celui de la reproduction ?
- Les mécanismes d'accès et d'allocation aux ressources : quel est le degré d'accès des femmes et des hommes aux actifs matériels (facteurs et moyens de production) et immatériels (éducation, soins sanitaires, etc.) ? Comment les bénéfices du travail sont-ils partagés ?
- Comment se répartit le pouvoir décisionnel au niveau du ménage et de l'exploitation agricole ? Quel est le degré de participation par genre à la prise de décision sociale et politique ?
- Quels sont les projets de développement publics et privés auxquels participent les femmes rurales de notre zone ? Dans quelle mesure ces projets répondent-ils aux besoins des concernées ? Quels sont les besoins que les femmes expriment-elles en matière de développement ?

- Comment les agricultrices libanaises perçoivent-elles leur statut et leur contribution au travail domestique et agricole ? Quelle vision ont-elles pour le futur ?

V – Les hypothèses

A partir de ce questionnement, nous estimons plausible d'émettre les trois hypothèses suivantes qui serviront comme fondements à notre recherche et que l'investigation sur le terrain permettra de vérifier.

Première hypothèse

Les agricultrices libanaises constituent une partie intégrante des exploitations agricoles familiales. Elle participent activement aux différentes tâches agricoles en assurant simultanément leurs responsabilités au niveau du ménage. Paradoxalement, elles n'ont pas d'accès aux actifs aussi bien productifs (terre, matériel, crédit, etc.) que sociaux (prise de décision, éducation, etc.).

Deuxième hypothèse

Cette discrimination trouve son origine dans la prédominance de la structure patriarcale libanaise qui légitime le maintien de la femme dans une position subalterne. Cette organisation trouve aussi son fondement dans une fonction de régulation sociale, liée à des aspects institutionnels et économiques. Les femmes elles-mêmes perçoivent leur travail comme une obligation et non comme une contribution économique.

Troisième hypothèse

Les actions de développement publiques ou privées menées sur la zone n'associent pas encore les questions liées au genre. Celles destinées aux femmes continuent à négliger leurs potentiels et leurs besoins et ne ciblent que leur rôle reproductif et non celui productif ou social.

Après avoir explicité les éléments constitutifs de notre problématique et présenté les objectifs de notre travail (chapitre 1), nous détaillerons, dans les deux chapitres suivants, la démarche méthodologique sur laquelle nous nous sommes basés pour valider nos hypothèses et aboutir à nos fins. Cette dernière se situe à deux niveaux : la recherche bibliographique et le travail de terrain.

- **La recherche bibliographique** a comporté :

- d'abord une recherche géographique centrée principalement sur l'agriculture libanaise. Elle nous a permis d'approcher ce domaine qui nous est totalement méconnu et de cerner notre problématique. (L'agriculture libanaise a été présentée dans le chapitre 1). La synthèse statistique des multiples bases de données disponibles a orienté le choix de notre zone d'étude et nous a amené à dégager ses caractéristiques (chapitre 3).
- ensuite une recherche théorique et thématique qui consistait en un travail bibliographique basé d'une part sur l'approche genre, ses composantes, ses cadres d'analyse et d'application et d'autre part, sur les rapports liant le genre à l'agriculture et au développement agricole et rural (chapitre 2).
- également des expériences et des études conduites en la matière, en Tunisie, au Bénin et en Afrique sub-saharienne et autres, sont venues appuyer la pertinence du sujet et guider l'analyse.

- **Le travail de terrain**

Le deuxième support de notre approche méthodologique consistait à faire dialoguer l'approche genre avec un terrain convenable. Nous avons travaillé sur Akkar, une zone agricole située au nord du Liban.

- Après la constitution d'un échantillon significatif de la diversité des exploitations agricoles familiales libanaises, réparti sur les trois sous-zones géo-agricoles d'Akkar, nous avons effectué des enquêtes

auprès des femmes au sein des ménages agricoles familiaux. Le questionnaire a constitué notre instrument d'enquête.

- Les éléments justificatifs du choix de la zone et ses différentes caractéristiques sociales et agricoles, ainsi que la méthode d'échantillonnage adaptée et les différentes composantes de notre questionnaire, font l'objet du troisième et dernier chapitre de cette première partie, portant sur l'organisation du travail de terrain.

Chapitre 2 : Le cadre théorique

Nous avons utilisé pour mener notre recherche un cadre analytique de genre qui combine ceux de Harvard et de Moser présentés plus loin. La combinaison de ces deux cadres nous a semblé apporter les éléments nécessaires pour répondre à notre questionnement problématique et atteindre ainsi nos objectifs.

I - L'approche « genre »

1. Définition

Le mot « genre » (*Gender* en anglais) a été introduit dans le vocabulaire du développement dès le début des années 70. Le concept de genre fait référence aux aspects culturels et sociaux, au caractère acquis, et non inné, des rôles et des tâches que les femmes et les hommes remplissent dans leurs activités politiques, sociales et économiques. Le concept se démarque essentiellement de tout déterminisme biologique. Le concept est interactif en ce qu'il comprend que les activités des uns se définissent et s'analysent en fonction des activités des autres.

Considérer le genre, c'est travailler avec un concept qui « traverse », qui influence toutes les facettes de la problématique du développement (*Cross cutting issue*). Pour chaque dossier étudié, pour chaque décision, on évalue l'impact et les répercussions sur la situation des hommes et des femmes.

L'objectif est pratique : l'efficacité et l'optimisation de la mise en œuvre de toutes les ressources humaines disponibles. Tenir compte du genre signifie qu'on s'appuie sur une analyse de la société plus complète qui prend tous les individus en considération dans leur spécificité et leur interaction. Le concept du genre a aussi un aspect idéologique et politique. Son point de départ est une revendication d'égalité entre les hommes et les femmes. Sa mise en application signifie aussi un **changement des attitudes et une adaptation progressive des méthodes de travail en vigueur**.

Dans cette optique, l'objectif est un processus et non un produit.

« Le genre est en quelque sorte le sexe social ou la différence des sexes construite socialement, ensemble dynamique de pratiques et de représentations, avec des activités et des rôles assignés, des attributs psychologiques, un système de croyance.... » (Thibaud *in Bissillat* 2001).

2. Historique

Le terme « genre » ou « *Gender* » est apparu pour la première fois en 1972, dans un ouvrage d'Ann Oakley qui proposait de l'introduire comme outil d'analyse pour permettre la distinction entre la dimension biologique (le sexe) et la dimension culturelle (le genre). Toutefois, ce terme a mis plusieurs années à se généraliser et il n'est employé que depuis la fin des années 80, avec un contenu transformé et complété.

Au départ, il s'agissait de se démarquer radicalement du déterminisme biologique en insistant sur le caractère construit des différences entre hommes et femmes. Le caractère interactif a été ajouté par la suite, de façon à obtenir un concept plus complet et opérationnel. Le concept genre est le dernier aboutissement des recherches consacrées à l'intégration des femmes dans le développement.

Dans ce qui suit, nous présenterons une approche historique de l'évolution de ce concept. En anthropologie et en ethnologie, les études féministes datent de la fin des années 60.

Dans le domaine du développement, les premières études qualifiées et classifiées « Femmes et Développement » ou « *women and development* » datent des années 65-70. Au contraire des universités, peu intéressées par ces études, l'accueil et l'écoute étaient plus favorables auprès des grandes

organisations internationales, FAO, UNICEF, UNIDO, BIT etc., plus souvent confrontées aux problèmes du terrain et à la misère des femmes. A la fin de la décennie 70, le thème se répandit dans les universités, en particulier dans les universités anglaises et américaines et dans celles du tiers monde (Inde, Amérique latine).

Le contenu des recherches « Femme et Développement » est d'une part un constat, la description de la situation des femmes du Tiers Monde au sein de cadres sociaux patriarcaux et d'autre part, des recettes pragmatiques sur la façon la plus adéquate de les faire profiter de l'entreprise du développement. A noter que dans cette optique, les femmes sont un groupe cible uniquement passif. Cette approche s'inscrit d'ailleurs complètement dans la théorie de besoins essentiels qui fut dominante durant la première décennie du développement (1960-1970).

Au fil des recherches, il est apparu que l'appellation était maladroite en ce qu'elle sous-entend une juxtaposition, alors que les femmes sont parties prenantes de la société et du développement et non des « pièces rapportées » à un processus en marche. Dès lors, la seconde appellation « Femme dans le développement » ou « *Women in development* », adoptée par l'*United States Agency for International Development* (USAID) et « fer de lance » de l'amendement Percy en 1973, fut considérée comme plus adéquate et elle est encore employée aujourd'hui.

A l'ouverture de la décennie des Nations Unies pour la femme en 1976, l'objectif déclaré, partant du constat que les femmes étaient « hors du processus du développement », était de les « intégrer dans le courant » (« *Put women on the agenda* »), de manière à les faire participer au processus. Il fallait rendre les planificateurs conscients du rôle des femmes dans le développement. Dans ce contexte, on a employé la nouvelle appellation « Intégration des Femmes dans le Développement » « *women's integration in development* ». Le sigle IFD a été particulièrement employé dans le contexte des politiques placées sous le signe de la croissance économique, de l'efficacité, d'une plus grande intégration à l'économie mondiale à travers la production pour l'exportation. Le travail des femmes est en effet apparu comme un potentiel inexploité, prêt à créer une nouvelle dynamique et dans le cadre de l'ajustement structurel, comme une des possibilités pour amortir les effets des restrictions des dépenses publiques.

Une critique de la stratégie d'intégration des femmes au développement va donc assez rapidement voir le jour : on lui reproche principalement d'impliquer que le problème de fond est par les femmes alors qu'il s'agit bien plus de l'allocation des ressources entre hommes et femmes. On remet donc en cause les approches précédentes et l'on cherche des concepts méthodologiques permettant de fonder une nouvelle réflexion.

C'est ainsi que l'utilisation du concept genre s'est substituée peu à peu à celui, très réducteur, de WID ou de FED dans l'ensemble des analyses des actions et des planifications concernant les femmes. D'une attention exclusive aux préoccupations des femmes, la vision s'est élargie à la société dans son intégralité et aux modes relationnels interactifs entre femmes et hommes.

Cette nouvelle approche dite « genre et développement », insiste sur le fait que les politiques économiques et sociales touchent, de manière différenciée, les hommes et les femmes et que tout processus de développement est influencé par les uns et les autres et par leurs relations.

Elle porte un intérêt tout particulier à l'impact des politiques et des programmes sur les individus en fonction de leur sexe et de leurs caractéristiques socio-économiques. L'enjeu actuel est de trouver des réponses paritaires aux problèmes des femmes et des hommes tout en reconnaissant la dynamique interdépendante qui les unit.

Tableau 2 : Différence entre IFD et GED

IFD	GED
L'approche	
Une approche qui considère les femmes comme étant le problème	Une approche de développement
Le centre d'intérêt	
Les femmes	Les rapports hommes-femmes
Le problème	
L'exclusion des femmes (qui représentent la moitié des ressources potentielles de production) du processus de développement	Les relations de pouvoir inégales (riches/pauvres, femmes/hommes) qui empêchent un développement équitable et la pleine participation des femmes
La solution	
Intégrer les femmes au processus de développement existant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ accroître les pouvoirs des plus démunis ▪ réduire les inégalités
Les stratégies	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ projets pour les femmes ▪ volets femmes ▪ accroître la productivité des femmes ▪ alléger la pénibilité des tâches traditionnelles des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier et prendre en compte les besoins déterminés par les femmes et les hommes en vue d'améliorer leur condition ▪ prendre en compte les intérêts stratégiques des femmes ▪ prendre en compte les intérêts des plus démunis

Source : Initiatives genre et développement, Projet de développement exécuté par l'Union européenne à Madagascar

3. Le genre comme outil d'analyse

Le genre peut être utilisé pour analyser les rapports sociaux en intégrant les différences des personnes, leurs complémentarités, leurs synergies et parfois leurs conflits. Le genre permet de prendre en compte les relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes au sein de la société et de reconnaître qu'elles sont responsables d'un partage inéquitable des ressources, des responsabilités et du pouvoir entre hommes et femmes.

L'analyse différenciée par genre permet aussi de prendre en compte d'autres catégories de concernés et d'autres spécificités, car les catégories hommes et femmes ne sont pas homogènes : tranches d'âge, ethnicité, statut dominant/dominé, niveau de richesse/pauvreté, religion, catégories socioprofessionnelles, etc.

A - Les cadres d'analyse de genre

Le cadre d'analyse de genre (ou cadre de planification relative au genre) présente différentes catégories d'éléments ou de facteurs à prendre en compte pour effectuer une analyse selon le genre.

Les cadres d'analyse de genre les plus connus sont :

- cadre de Harvard
- cadre de Moser
- matrice de l'analyse relative au genre (Rani Parker)
- cadre du renforcement du pouvoir des femmes (*women's empowerment framework*) (Sara Longwe)

Le cadre de Harvard⁷

Le cadre de Harvard est composé de quatre éléments :

- Le profil des activités : il s'agit de savoir "qui fait quoi?"
- Le profil de l'accès et du contrôle : l'analyse est portée sur "qui a accès aux ressources? Qui contrôle leur utilisation ? Qui a accès aux avantages ? Qui contrôle les avantages ?"
- Les facteurs influents : la question est "qu'est-ce qui pourrait changer ces rôles bien définis dans les profils ?"
- L'analyse du cycle du projet se fait en déterminant la dimension des femmes : dans l'identification du projet, dans sa conception, dans sa mise en œuvre et dans son évaluation.

Le cadre de Moser

Le cadre de Moser se pose deux questions principales :

1. Qui fait quoi par rapport au travail de reproduction ? au travail de production ? au travail communautaire (gestion de la communauté ou politique communautaire) ?
2. Quels sont les besoins stratégiques et pratiques des femmes relatifs au genre?

Le cadre de Rani Parker

Le cadre de Rani Parker peut se présenter sous la forme d'un registre rapportant les changements potentiels (impacts) survenus :

- dans le travail des femmes, des hommes, du ménage, de la communauté ;
- dans le temps nécessaire aux femmes, aux hommes, aux ménages et à la communauté pour effectuer leur travail respectif ;
- dans l'accès et le contrôle des ressources par les femmes, les hommes, les ménages et la communauté ;
- au niveau des aspects sociaux et culturels.

Le cadre du renforcement du pouvoir des femmes

Elaboré par Mme Sara Longwe, ce cadre peut servir à effectuer une analyse de genre qui retrace l'amélioration de l'égalité et de l'habilitation des femmes en 5 phases : bien-être, accès, sensibilisation, participation et contrôle.

4. Les composantes théoriques du concept genre

Les principaux éléments constitutifs du concept du genre sont présentés ci-dessous : les trois rôles, les besoins pratiques et les besoins stratégiques et les cinq approches.

A - La classification des trois rôles

La classification des rôles a été élaborée dans le but de décoder la multiplicité des tâches exercées par les membres des populations que l'on veut aider et de comprendre la logique des priorités des individus.

- Dans leur rôle reproductif, les adultes assurent la perpétuité du groupe social : ils procréent, assurent l'éducation des enfants et veillent à la survie du groupe.
- Dans leur rôle économique, les adultes produisent des biens et des services à fin d'une consommation directe ou pour la commercialisation. Une autre appellation est « rôle productif ».
- Dans leur rôle social, les adultes œuvrent au bien collectif et maintiennent des règles et les rites qui constituent la base idéologique de la société.

⁷ Voir annexe IX pour détails sur le cadre de Harvard

B - La distinction entre les besoins pratiques et les besoins stratégiques

Pour s'acquitter de l'ensemble de leurs tâches, les hommes et les femmes ont besoin de moyens de réalisation. C'est de ce constat qu'est née une des premières théories des besoins essentiels. En partant du point de vue du genre et en distinguant les différences et les interactions entre les besoins des femmes et des hommes, Maxime Molyneux a créé le concept des « *gender needs* » et a établi une différence entre les besoins pratiques et les besoins stratégiques.

Les besoins pratiques, appelés aussi besoins concrets, sont d'ordre matériel. Les besoins stratégiques peuvent être concrets mais ils sont d'ordre politique. Les besoins stratégiques sont liés à la position de subordination de certains groupes sociaux dont les femmes (prise de décision, contrôle des ressources, accès à l'éducation et à l'information).

Répondre aux besoins pratiques des hommes et des femmes (pour la sécurité alimentaire, le logement, le revenu, la santé) est un objectif important mais il ne contribuera pas nécessairement à réduire les inégalités coutumières entre les hommes et les femmes.

La distinction entre les types de besoins doit rester présente à l'esprit des conceptrices ou des concepteurs de l'aide. Une aide qui se limite aux besoins pratiques peut, dans certains cas, avoir un effet pernicieux de renforcement de la position de subordination ou de domination, considérée comme « naturelle » et « allant de soi » par les groupes sociaux plus dominants.

Tableau 3 : Différence entre besoins pratiques et besoins stratégiques

Besoins pratiques	Besoins stratégiques
<ul style="list-style-type: none">▪ ont tendance à être immédiats, à court terme▪ sont différents selon les individus▪ sont liés aux besoins quotidiens : nourriture, eau, logement, revenus, santé des enfants, etc.▪ peuvent être satisfaits par des actions précises : appui à la production, pompes, postes de santé▪ se posent en termes d'<i>accès</i> aux ressources et aux services	<ul style="list-style-type: none">▪ ont tendance à être à long terme▪ sont communs à un groupe▪ sont liés à une position de subordination, au manque de ressources et d'éducation
La satisfaction des besoins pratiques	La satisfaction des intérêts stratégiques
<ul style="list-style-type: none">▪ a tendance à rendre les femmes et les hommes bénéficiaires, parfois participants▪ peut améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes▪ ne change pas en général les rôles et les rapports sociaux existants▪ conditionne la prise en considération des intérêts stratégiques	<ul style="list-style-type: none">▪ permet aux femmes et aux groupes marginalisés de devenir aussi des acteurs du développement▪ peut améliorer la situation sociale globale, y compris celle des femmes et des groupes marginalisés▪ peut amener les femmes et les groupes marginalisés à participer aux instances de décision▪ conditionne un développement équitable et durable

Source : Initiatives Genre et développement, projet de l'Union Européenne à Madagascar. www.iged-madagascar

C - La typologie des approches

Les projets et programmes de développement évoluent, se transforment et s'adaptent. Dans ce domaine pratique, rien n'est fixé ni définitif. Les classifications et les typologies tentent de baliser un terrain mouvant. Dans les projets qui concernent les femmes, Caroline Moser, détermine 5 catégories d'approches : le bien-être, l'égalité, la lutte contre la pauvreté, l'efficacité et l'obtention du pouvoir.

Présentation des 5 approches

Afin de simplifier la distinction et la comparaison entre les différentes approches, une classification selon 5 critères est opérée :

- 1) le ou les buts poursuivis,
- 2) le type de besoins rencontrés,
- 3) le contexte de l'élaboration et les perspectives de suivi après l'intervention,
- 4) la date d'apparition et l'importance relative des projets et programmes de développement,
- 5) en conclusion, sur la base de ces éléments, on estime dans quelle mesure le concept du genre est pris en considération,

Le bien-être

- 1) Le bien-être a pour but d'aider les femmes à exercer et dans de meilleures conditions, leur rôle de mère, plus précisément de mère nourricière. Cette notion est plus restrictive que celle du rôle reproductif. Elle considère que pour aider les groupes les plus défavorisés, on doit privilégier la production agricole et industrielle à capital intensif et créer des emplois pour les hommes.
- 2) Les besoins considérés sont exclusivement pratiques.
- 3) Les femmes sont les bénéficiaires passives des initiatives du développement ; c'est leur rôle de mère qui est le plus important et nourrir les enfants est la contribution la plus efficace qu'elles puissent apporter au développement.
- 4) Il s'agit d'une approche classique, ces premières réalisations remontent aux années 50.
- 5) Le concept genre est absent puisque c'est uniquement pour les femmes, vues comme des individus isolés que les interventions sont conçues.

L'égalité des chances

- 1) L'égalité des chances a pour but de permettre aux femmes de participer, à part égale avec les hommes, au processus du développement.
- 2) Les besoins rencontrés sont stratégiques car cette approche tient compte des trois rôles des individus adultes et donne aux femmes la possibilité de partager le pouvoir avec les hommes dans toutes les sphères de l'activité économique, sociale et politique.
- 3) Cette approche part de la reconnaissance du rôle actif des femmes dans le processus de développement.
- 4) Cette approche a été un des thèmes de l'année internationale de la femme en 1975.
- 5) Le point de vue du genre est considéré dans son aspect interactif, puisque c'est par rapport aux hommes que les femmes sont incitées ou aidées à la recherche de l'égalité des chances.

La lutte contre la pauvreté

- 1) La lutte contre la pauvreté se fixe comme objectif d'aider les femmes les plus pauvres à « s'en sortir », à faire face à leurs charges et, si possible, à améliorer leur situation matérielle.
- 2) Les besoins rencontrés sont majoritairement pratiques. Les projets et programmes offrent aux femmes des possibilités d'emploi ou l'accès à des sources de revenu. Les besoins stratégiques peuvent être rencontrés, dans un second temps, au cas où les projets augmenteraient la capacité d'autodétermination des femmes.
- 3) Cette approche a pour origine les recherches portant sur les programmes de développement accélérés, prônés au cours de la première décennie du développement (60-70) qui ne résolvaient pas les problèmes de pauvreté et de chômage et n'amenaient pas la redistribution de la richesse. Les perspectives sont étendues puisque les activités productrices de revenu peuvent et même doivent se développer de façon autonome.
- 4) Cette approche date des années 70. Ce sont plutôt les ONG qui la mettaient en pratique.

5) L'aspect genre n'est pas pris en considération du fait que cette approche ne tend pas à expliquer les causes de la pauvreté.

L'efficacité

- 1) L'efficacité a pour objectif d'employer au mieux le potentiel de travail que représente la population féminine.
- 2) Elle rencontre les besoins pratiques des femmes et de la collectivité.
- 3) Très influencée par les théories néo-libérales et le concept d'autosuffisance, l'efficacité postule que les femmes sont un atout inemployé et qu'elles doivent participer d'avantage au progrès des sociétés où elles sont insérées. Les perspectives sont faibles. Les femmes restent cantonnées dans des activités non rémunérées et leur temps est considéré comme extensible à souhait.
- 4) Cette approche date des années 80 mais reste en vigueur car elle apporte une solution à la dégradation du niveau de vie entraînée par les politiques d'ajustement structurel et de redressement économique auxquels les instances financières internationales contraignent la majorité des pays du tiers monde.
- 5) Le concept du genre n'est pas considéré. L'efficacité et le potentiel féminins sont visés. Cette approche ne tient pas compte de la place que les femmes occupent dans le contexte politique et social.

L'obtention du pouvoir (approche *empowerment*)

- 1) L'objectif est d'aider les femmes à acquérir un droit à la parole et à la reconnaissance sociale.
- 2) Elle rencontre les besoins stratégiques identifiés et exprimés par le groupe cible que l'on veut aider.
- 3) Trois particularités de cette approche :
 - Ce sont les femmes du tiers monde et précisément les femmes des mouvements dans le tiers monde qui en sont à l'origine.
 - L'approche est délibérée, non globalisée. Elle brise le mythe de l'homogénéité de la condition féminine et affirme qu'à l'intérieur du groupe de femmes il y a des différences de statuts, des rapports de force et même de domination.
 - Elle fait une analyse de l'oppression, de la domination politique et économique : la mauvaise situation des femmes est perçue non seulement comme une conséquence de l'état de domination et de subordination où les maintiennent les hommes de leur société mais aussi comme une des séquelles de la domination coloniale et néo-coloniale.
- 4) Elle date de 1975 et elle n'est pas adoptée par les agences officielles de développement en raison de leurs liens obligatoires avec les autorités. C'est dans le monde des ONG de développement que les projets s'inspirent de cette approche.
- 5) C'est par excellence l'approche qui tient compte du genre puisque l'analyse et la construction reposent sur les rapports et les interactions hommes femmes.

Analyse critique des 5 approches

Chacune des approches définies encourt certaines critiques que l'on peut résumer comme suit.

- ❑ Le bien-être crée la dépendance et n'offre pas de perspectives à long terme.
- ❑ L'égalité est une approche « de principe » qui ne tient pas suffisamment compte des réalités du terrain. Des possibilités sont « en principe » ouvertes pour les femmes, mais le contexte social et politique fait qu'elles ne peuvent les saisir.
- ❑ La lutte contre la pauvreté considère que la pauvreté du groupe cible est un effet du sous-développement et non une conséquence de son état de subordination.

- ❑ L'efficacité implique une charge de travail supplémentaire pour les femmes qui, à leur corps défendant, compensent les carences de l'appareil étatique et des politiques d'assainissement budgétaire.
- ❑ L'obtention du pouvoir est une approche théorique et très peu immédiate, tant pour les groupes concernés que pour les conceptrices ou concepteurs qui doivent mener une analyse précise des rapports de domination et de pouvoir agissant dans la société.

L'ensemble de la typologie appelle, en outre, quelques remarques :

- Première remarque : sur le terrain, on se trouve le plus souvent face à une réalité complexe où les « cas d'école » d'une approche exclusive ne s'appliquent pas.
- Deuxième remarque : la typologie ne définit pas de catégories nettes et tranchées. Les recoupements et les recouvrements sont nombreux :
 - Les activités productrices de revenus se retrouvent dans les approches égalité des chances, lutte contre la pauvreté et obtention du pouvoir.
 - Les aides en nature pour améliorer le quotidien des familles sont comprises dans les approches bien-être et lutte contre la pauvreté.
 - Les besoins stratégiques sont rencontrés dans les approches égalité des chances et obtention du pouvoir. Ces deux approches se distinguent en ce que leur point de départ est une position « de principe », une analyse politique en opposition avec le caractère pragmatique et pratique des trois autres approches.
- Troisième remarque : la typologie, intéressante parce que riche d'enseignements, ne doit pas faire oublier qu'il existe des projets et des programmes de développement conçus selon une démarche intégrée où l'on s'efforce de combiner l'ensemble des facteurs qui distinguent et déterminent les cinq approches.

5. Le paradigme du développement humain durable : cadre d'application de l'approche genre

Le développement humain est un processus visant à élargir la palette de choix offerts à tous les individus, et pas seulement à une partie de la société⁸. Ce processus devient injuste et discriminatoire dès lors que la plupart des femmes sont exclues des avantages qu'il procure. L'exclusion persistante des femmes de nombre d'opportunités économiques et politiques constitue une mise en accusation permanente du progrès moderne.

Le paradigme du développement s'articule autour de quatre grandes composantes :

- **La productivité.** Les personnes doivent avoir la possibilité d'accroître leur productivité, de participer pleinement aux processus de production de revenus et d'accéder à un emploi rémunérateur. La croissance économique constitue donc un sous-ensemble des modèles de développement humain,
- **La justice sociale.** Les individus doivent avoir accès à l'égalité des chances. Tous les obstacles entravant les potentialités économiques et politiques doivent être éliminés de manière à permettre aux individus de jouer un rôle actif dans la société et de tirer partie de ces potentialités.

⁸ « Le nouvel ordre mondial doit placer les individus hommes et femmes au centre de tous les processus de développement » (PNUD).

Le développement est un « processus de changement dans le fonctionnement des activités économiques, techniques, sociales et culturelles » mises en œuvre dans un espace (Campagne, 2001).

« C'est un changement positif ou représentant un progrès pour les populations » (PNUD, 1995).

- **La durabilité.** L'accès à ces potentialités doit être assuré non seulement aux générations actuelles, mais aussi aux générations futures. Il importe de renouveler toutes les formes de capital : matériel, humain et naturel.
- Le contrôle des personnes sur leur **destinée.** Les individus doivent être les **acteurs** du développement plus encore que leurs **destinataires.** Les personnes doivent participer pleinement aux décisions et aux processus qui décident du cours de leur vie.

Ainsi, « ignorer la dimension féminine dans le développement humain revient à le compromettre ». « Le paradigme du développement humain doit intégrer pleinement la dimension féminine » (PNUD,1995). Toutefois le paradigme du développement, avant de s'inscrire dans un cadre humain et durable, a connu une évolution.

- L'approche quantitative (1950-1970) : grâce à des apports massifs de capitaux extérieurs, les pays en développement peuvent brûler les étapes et décoller. C'est la théorie de *big push* (impulsion massive). D'où la construction d'infrastructures et d'industries lourdes censées entraîner les autres secteurs de l'économie. Au début des années 60, un correctif est apporté à cette vision de l'aide, celui du *self-help* (effort propre). Pour avoir une croissance auto-entrepreneante, les pays en développement doivent mobiliser leur épargne intérieure et compter sur le facteur travail.
- L'approche qualitative (1970-1980) : au début des années 70, on découvre que les pays en développement se caractérisent d'abord par une grande masse de pauvres, dont il faut satisfaire les besoins fondamentaux. Former les hommes par de vastes programmes d'éducation, puis satisfaire leurs besoins alimentaires devient la priorité de l'aide. La croissance économique n'est pas acceptable sans lutter contre les inégalités internes.
- Les plans d'ajustement structurels (1980-1990) : ils donnent la primauté à l'économie au début des années 80. L'ajustement structurel consiste à imposer aux Etats (en leur allouant des financements) l'application des mesures économiques nécessaires au rétablissement des grands équilibres : amélioration du système d'incitation à l'exportation, réforme budgétaire et fiscale, assainissement des entreprises publiques, privatisation de certains secteurs de l'économie, modification des prix agricoles.
- Retour au développement humain (1990) : l'ajustement structurel se poursuit dans les pays qui présentent d'importants déséquilibres structurels, en Afrique notamment, mais on assiste en même temps au retour de l'idée de développement humain : recours accru aux ONG, redécouverte du rôle majeur joué par les femmes ; appui aux politiques de planning familial. Le PNUD insiste d'ailleurs pour que l'aide soit désormais affectée aux secteurs clefs du développement : par exemple, la santé et l'éducation et depuis le sommet de Rio en 1992, l'environnement, en incluant l'approche du développement durable⁹.

Le développement humain durable est une question de traitement équitable au sein d'une même génération mais aussi entre les générations.

« Il n'est pas réaliste d'espérer un développement durable si les femmes ne sont pas pleinement insérées dans ce processus.... » (Anderson, 1994).

Les écarts liés au genre constituent de ce fait une entrave au développement qui se veut humain et durable.

⁹ « Le développement durable répond aux attentes des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », Brundtland (1987).

6. Les indicateurs de disparités sociologiques entre les sexes

Dans cette partie, nous passerons en revue des différents indicateurs de mesure du développement humain et des inégalités entre les sexes.

Indicateur du développement humain (IDH)

L'IDH mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, la possibilité de s'instruire et la possibilité de bénéficier de conditions de vie décentes. Indicateur composite, l'IDH comprend donc trois variables : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction (alphabétisation des adultes et taux brut de scolarisation combiné, tous niveaux confondus) et le PIB réel par habitant (mesuré en PPA ou parité de pouvoir d'achat) (PNUD, 1995).

Cet indicateur mesure les avancées moyennes et masque donc les différences du développement humain entre les populations masculines et féminines (problèmes économiques).

Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)

L'ISDH mesure les mêmes avancées et se fonde sur les mêmes variables que l'IDH, mais exprime en plus les disparités sociologiques entre hommes et femmes dans les trois domaines considérés. Plus ces disparités sont fortes en termes de développement humain de base, moins l'écart séparant l'ISDH et l'IDH d'un pays, en valeur absolue, est élevé. L'ISDH n'est ni plus ni moins que l'IDH revu en baisse pour rendre compte des inégalités sociologiques entre les sexes. Ces indicateurs, bien qu'ayant les mêmes composantes, ont des outils de mesure différents.

Indicateur de la participation des femmes (IPF)

L'IPF indique si les femmes sont en mesure de prendre une part active à la vie économique et politique. Il mesure les inégalités sociologiques entre hommes et femmes en termes de représentation et de pouvoir de décision.

Tableau 4 : Les composantes des indicateurs de mesure des inégalités sociales

	Longévité	Savoir	Conditions de vie
IDH	Espérance de vie à la naissance	1. Taux d'alphabétisation des adultes 2. Taux de scolarisation	Revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat (en PPA)
ISDH	Espérance de vie à la naissance des populations féminine et masculine	3. Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes adultes 4. Taux brut de scolarisation combiné des populations masculines et féminines	Revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat (en PPA), sur la base des parts des hommes et des femmes dans le revenu du travail

Source : PNUD, rapport sur le développement humain

Alors que l'ISDH porte sur l'amplification des potentialités, l'IPF se penche sur l'usage qui est fait de ces potentialités en vue de profiter des possibilités offertes par la vie. Les deux derniers indicateurs confirment que la femme occupe une place indéniable dans le développement humain et que ce paradigme serait approprié pour traiter la promotion féminine. Reste à signaler que l'IPF et l'ISDH ne peuvent rendre compte que de ce qui est mesurable et, par conséquent, ne reflètent pas certains autres aspects importants de l'inégalité sociologique entre les sexes, tels que la participation à la vie et aux

décisions de la communauté, la consommation des ressources au sein même de la famille, la dignité et la sécurité personnelle. Ces dimensions peuvent être des déterminants majeurs du statut relatif des femmes et de leur qualité de vie. (Problèmes économiques, 2000).

II – Genre et agriculture familiale

Afin d'appréhender comment se positionne la femme dans l'agriculture, il s'avère nécessaire d'analyser le fonctionnement des exploitations familiales car c'est dans ce cadre qu'elle exerce le plus fréquemment ses activités.

1. L'exploitation agricole familiale

Avant d'expliciter les éléments constitutifs et le fonctionnement de l'exploitation agricole familiale, il nous semble utile de rappeler la définition d'une exploitation agricole.

A- Définition

« Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée, entièrement ou en partie, pour la production, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou une tribu ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'état. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs régions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que main-d'œuvre, bâtiments agricoles, machines ou animaux de trait utilisés sur l'exploitation » (FAO, 2002).

L'exploitation agricole familiale est constituée comme une unité de production où la propriété et le travail sont intimement liés à la famille. L'interdépendance des trois facteurs, propriété de la terre, travail et famille engendre des notions plus complexes liées à la transmission du patrimoine et à la reproduction de l'exploitation. L'exploitation est un objet complexe qui fait la synthèse des différentes réalités économiques, technique, sociale et culturelle.

Toute analyse de l'exploitation agricole implique donc l'étude de ces différentes réalités :

- concernant la situation concrète : systèmes de production, systèmes fonciers et systèmes familiaux,
- concernant les systèmes de valeur et de présentation (rapport aux techniques, au travail, à la famille, etc.) (Lamarche, 2001).

Le travail et le statut professionnel des membres de la famille agricole obéissent nécessairement aux normes familiales (Barthez, 1982).

En terme d'activités, les agricultures familiales couvrent une large gamme de fonctions, puisqu'elle inclut bien sûr la production agricole et animale mais aussi l'extra-agricole (chasse, pêche et cueillette) et une partie variable de la commercialisation et de la transformation des produits, notamment la petite agro-industrie rurale ainsi que les tâches liées à la gestion de l'espace et des ressources et à leur valorisation.

Enfin une caractéristique importante des agricultures familiales est leur forte propension à la pluriactivité qui est liée à la diversité des activités dans d'autres secteurs de l'économie, notamment par le salariat. Cette caractéristique a tendance à s'affirmer avec les proximités urbaines, l'amélioration des communications et la diminution de la place de l'agriculture dans l'économie nationale.

Si la rationalité économique consiste en effet à maximiser sous contrainte une fonction d'utilité, tous les agriculteurs le font, que cette fonction soit le revenu, le profit ou la sécurité. La forme sociale de

production familiale maximise la sécurité dans la satisfaction des besoins de base de la famille, au point que c'est une des composantes importantes de la définition de cette forme sociale (Campagne, 2001)

La famille paysanne se vit en tant que famille avec ses événements spécifiques et son code propre de relations ; mais dans la mesure où elle fournit une production marchande, elle se vit aussi en entreprise, les membres de la famille devenant des travailleurs avec leurs problèmes d'organisation du travail, de rémunération et d'identité professionnelle, le patrimoine se transformant en investissement, en références aux critères de productivité déjà en cours dans les autres secteurs de production (Barthez, 1983)

B- Le fonctionnement de l'exploitation agricole familiale

Le processus de production d'une unité de production familiale : le cycle de production-reproduction

Les caractéristiques de la production de l'agriculture familiale se résument par les points suivants :

- l'existence de rapports non marchands ;
- la main-d'œuvre est essentiellement familiale ;
- les investissements financiers sont faibles parce que la logique dominante de la production détermine quatre types de dépenses ;
- autosubsistance,
- achat de bien de première nécessité,
- dépenses à caractère social et pratique de redistribution (funérailles, dons, accumulation lignagères),
- investissements dans des secteurs non agricoles (scolarisation des enfants).

Toutefois, et dans la majorité des cas, ces exploitations familiales doivent fournir une production marchande. L'articulation au marché se fait de deux façons ; soit on vend un produit parce qu'on a besoin d'un autre produit (cas où la valeur d'usage domine) ou parce qu'on a besoin d'argent (cas où l'intérêt monétaire domine). Elle se caractérise par trois points :

- le marché des produits ; en aval de la production, c'est la commercialisation et, en amont, c'est la fourniture des intrants.
- le marché du travail ; l'agriculture familiale est à la fois demandeuse et offreuse d'une main-d'œuvre saisonnière.
- le marché de prestation des travaux mécanisés ; c'est en fonction des ressources issues du marché du travail.

Pour analyser la participation de la femme dans un système de production familial, aussi bien au niveau des tâches qu'elle exécute qu'au niveau de l'accès aux moyens de production, nous présentons ci-dessous les éléments du fonctionnement du système.

Le cycle de production-reproduction d'une unité de production familiale comporte deux grands types d'opérations :

- la transformation des biens de consommation en travail dans le cycle de production ;
- la transformation du travail en production par la combinaison entre terre, moyen de production et travail.

Cette description montre que le cycle de production est entièrement finalisé vers sa propre reproduction. Celle-ci concerne en effet la force de travail (reproduite par les consommations), les moyens de production (reproduites soit directement (les semences), soit à l'aide des revenus monétaires disponibles) et la disponibilité de la terre (reproduite par la rente foncière qui fait partie des prélèvements)

Les forces de production comme élément central du processus de production

Les forces de production sont donc constituées de la terre, des moyens de production et de la main-d'œuvre en tant qu'ils sont mis en œuvre dans le processus de production. Ces forces ne sont pas mises en œuvre de la même façon si les rapports sociaux changent dans l'unité de production. La combinaison terre-travail-capital n'est pas seulement « technique », elle est aussi « sociale ». Il est difficile d'analyser le développement des forces de production, sans prendre en compte la transformation des rapports sociaux.

Force de travail : nous appelons force de travail, la main-d'œuvre quand elle est engagée dans le processus de production.

La caractérisation de la force de travail se fait à partir des trois groupes d'éléments suivants :

- des éléments physiques : il s'agit de la dépense énergétique qui va permettre de faire fonctionner les différents outils utilisés dans le processus de production.
- des éléments techniques : il s'agit de tout le savoir-faire acquis par le travailleur agricole.
- des éléments culturels : le travail agricole requiert une adaptation permanente à l'hétérogénéité de l'écosystème et des espèces cultivées.
- dans le système familial, le coût de la force de travail est égal à la part affectée à la consommation de l'agriculture et sa famille plus, éventuellement, les salaires des ouvriers utilisés dans le processus de production.

Les moyens de production sont les consommations intermédiaires et le capital fixe.

- Les consommations intermédiaires entrent dans la catégorie du « capital circulant », c'est-à-dire la partie du capital qui disparaît dans un seul cycle de production.
- Le capital fixe est la partie du capital dont la durée de vie s'étend sur plusieurs cycles de production (machines et bâtiments notamment).

La terre : la terre n'est pas un capital du fait qu'elle ne s'amortit pas. En effet, toute terre cultivable ou tout parcours ou prairie naturelle peut être décomposée en deux parties : le « support » et les éléments fertilisants. Le coût de la terre est donc un coût d'utilisation. Ce coût est appelé dans la tradition économique « rente foncière ».

Reste à signaler que le cycle de production - reproduction est géré par trois grandes modalités sociales à savoir :

1 - Les rapports sociaux : ils dépendent de l'appropriation des moyens de production et du surplus. Le rapport social exprime aussi le type de contrôle que l'on peut exercer sur le processus de production.

2 - Les institutions : qui sont relatives à l'organisation de la société.

Les différentes formes de l'organisation sociale (groupements, associations) remplissent des fonctions manifestes et se caractérisent par des règles communes qui s'imposent aux membres.

3 - Les idéologies qui ont rapport aux valeurs et aux systèmes de représentation du monde de chaque société. Le niveau idéologique est celui de la communication des symboles, de l'échange et de la formation de valeurs « non économiques ».

La culture se définit comme étant cet ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit la morale, les coutumes et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre de la société (Taylor, 1871 cité par Campagne, 2001).

Selon Marx, l'idéologie apparaît comme une production des hommes « conditionnés » par un développement déterminé de leurs forces productives et des rapports qui y correspondent. L'idéologie dominante est développée par une classe dominante. Elle justifie les rapports sociaux de production existants dans la société.

C- La notion d'exploitant vue dans une perspective genre

Tout d'abord, dans une perspective de genre, l'appellation "exploitant", couramment utilisée, n'est pas très heureuse : inévitablement le terme s'applique à un seul individu et de sexe masculin. L'ambiguïté n'est pas pour autant balayée si la dénomination "exploitant ou exploitante" est employée. L'enregistrement d'une seule personne demeure, même si la définition prévoit qu'une exploitation peut avoir plusieurs responsables. Dans l'hypothèse où une seule personne est considérée, il est plus que probable que l'omission sera en défaveur des femmes. La situation est tout aussi critique dans le cas où deux membres ou plus du même ménage administrent conjointement la même exploitation. Même si la rubrique consent à l'enregistrement du ménage comme exploitant, le chef de ménage (homme de préférence) sera très certainement enregistré comme l'exploitant

Ces impasses conduisent à des situations biaisées. Tout d'abord, l'hypothèse que plus d'une personne puisse prendre les décisions dans une même unité de production n'est pas envisagée. Plus grave encore, une personne non impliquée dans la production peut être enregistrée comme exploitant.

En résumé, la question essentielle à se poser est : quelle(s) est (sont) la personne (les personnes) qui prend (prennent) les décisions techniques et économiques pour l'exploitation ?

2. Genre et système d'exploitation agricole

On entend par système agricole un groupe de ménages paysans opérant dans un cadre agro-écologique plus ou moins homogène avec des caractéristiques socio-économiques similaires, qui disposent de ressources équivalentes et rencontrent des contraintes et des opportunités de développement comparables. (FAO,2003)

Les systèmes d'exploitations agricoles dépendent en grande partie des interrelations complexes entre le travail des hommes et celui des femmes. Cependant au cœur de ces interrelations se rencontre une dissymétrie entre hommes et femmes au regard de leurs intérêts, devoirs, obligations et contributions au sein du ménage et de l'exploitation familiale. Le degré d'interdépendance entre hommes et femmes à ces niveaux influe sur presque tous les aspects de la vie du ménage et de l'exploitation agricole.(Oppong, 1994).

A – Notion de la division sexuelle du travail

Cette notion a été d'abord utilisée par les ethnologues pour désigner une répartition « complémentaire » des tâches entre les hommes et les femmes dans les sociétés qu'ils étudiaient : ainsi, Lévi-Strauss en a fait le mécanisme explicatif de la structuration de la société en familles. Mais ce sont des anthropologues femmes qui, les premières, lui ont donné un contenu nouveau en démontrant qu'elle traduisait non une complémentarité des tâches mais bien la relation de pouvoir des hommes sur les femmes (Tabet, 1998). La division sexuelle du travail est la forme de division du travail social découlant des rapports sociaux de sexe ; cette forme est modulée historiquement et socialement. Elle a pour caractéristique l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires etc.). Cette forme de division sociale du travail a deux principes organisateurs : le principe de séparation (il y a des travaux de femmes et des travaux d'hommes) et le principe hiérarchique (un travail d'homme vaut plus qu'un travail de femme).

B- Les rapports sociaux de sexe

Le rapport social est, au départ, une tension qui traverse le champ social. Ce n'est donc pas quelque chose de réifiable. Cette tension érige certains enjeux autour desquels se constituent des groupes aux intérêts antagonistes. En l'occurrence, il s'agit ici du groupe social hommes et du groupe social femmes – lesquels ne peuvent en rien être confondus avec la bi-catégorisation biologiste mâle/femelles. Ces groupes sont donc en tension permanente autour d'un enjeu, ici le travail et ses divisions. C'est pourquoi l'on peut avancer les propositions suivantes : division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe sont deux termes indissociables et qui forment épistémologiquement système ; la division sexuelle du travail a le statut d'enjeu des rapports sociaux de sexe. (Kergoat, 2000).

Ces derniers sont caractérisés par les dimensions suivantes :

- la relation entre les groupes ainsi définie est antagonique,
- les différences constatées entre les pratiques des femmes et des hommes sont des construits sociaux et ne relèvent pas d'une causalité biologique,
- ce construit social a une base matérielle et pas seulement idéologique ; en d'autres termes, le « changement des mentalités » ne se fera jamais spontanément s'il reste déconnecté de la division du travail concrète,
- ces rapports sociaux reposent d'abord et avant tout sur un rapport hiérarchique entre les sexes ; il s'agit bien là d'un rapport de pouvoir, de domination.

Ce rapport social se retrouve dans toutes les sociétés connues et on peut le considérer comme le paradigme des rapports de domination.

On ne peut comprendre les systèmes d'exploitation agricole sans prendre en compte l'évolution et la complexité des rôles et des relations qui sous-tendent les hommes et les femmes, ainsi que le poids que fait peser la multiplicité des activités productrices et reproductrices sur l'emploi du temps et l'énergie des femmes.(Oppong, 1994).

Il est important toutefois de garder à l'esprit que la disposition de données ventilées par genre sur la division du travail agricole n'est pas « la solution idéale pour donner plus de visibilité aux femmes ; cela permet seulement de découvrir la pointe de l'iceberg» (Evans *in* Moser, 1994). En effet, d'importants problèmes conceptuels et méthodologiques se reflètent souvent dans les stéréotypes sur le genre et ont un effet sur les politiques de développement. Des stéréotypes qui sont l'expression des préjugés liés au genre et du manque d'analyse relative à cette variable.

Il est indispensable de disposer de profils travail/production adéquats au niveau des ménages paysans et de saisir leur dynamique interne afin d'identifier et de prendre en considération les rôles et les contraintes qui pèsent sur les hommes et les femmes et d'évaluer cette dynamique interne des ménages. Le succès des politiques et des programmes de développement est déterminé par la prise en compte de ces informations.

Cinq modèles principaux de relation entre hommes et femmes dans la gestion des exploitations familiales ont été identifiés, à savoir : entreprises indépendantes ; tâches distinctes ; activités communes ; champs séparés, exploitations possédées ou gérées exclusivement par des femmes.

3. Genre et régime foncier

Le régime foncier représente un ensemble de droits, dont certains seulement sont détenus à chaque instant par un individu particulier ou par une institution sociale. Ces droits concernent aussi bien les organisations politiques d'une société que des individus qui peuvent les avoir obtenus par l'intermédiaire d'autres individus (comme par exemple les métayers qui ont acquis leurs droits sur la terre du locataire

d'une tierce personne). Plusieurs types de régimes fonciers co-existent. De fait, il est fréquent de trouver plusieurs détenteurs de droits divers sur la même parcelle de terrain qu'ils utilisent à des périodes différentes.

Les problèmes d'occupation des sols et de leur type d'utilisation ont souvent une spécificité liée au genre, car les femmes et les hommes en ont une pratique différente. Il est donc indispensable d'intégrer la notion de genre comme composante spécifique du cadre conceptuel, afin de tenir compte des problèmes et contraintes particuliers qui différencient les hommes et les femmes dans les rapports à la terre et dans ses modes d'occupation.

Partout dans le tiers monde, les lois explicites ou coutumières, les règles et les règlements ont tendance à défavoriser les femmes, que celles-ci soient ou non chefs de ménage. Lorsqu'elles le sont, la discrimination que leur imposent la législation traditionnelle ou les coutumes socioculturelles peut réduire de beaucoup leur capacité à acquérir ou à conserver des terres.

A – L'accès à la terre

La notion d'accès à la terre fait allusion aux mécanismes institutionnels (publics et privés) qui permettent aux individus d'acquérir le droit de posséder, d'utiliser et de transférer la terre.

Les contraintes générales qui entravent le plus souvent l'accès à la terre sont : les dispositions légales, les coûts de transaction, le crédit / l'épargne, le revenu et le prix des terres

- **Dispositions légales : règles, règlements et coutumes**

Il peut s'agir de lois nationales ou locales, de coutumes ou de stipulations énoncées dans le cadre de politiques publiques. Chacune d'entre elles impose cependant au ménage certaines contraintes dans l'accès à la terre.

Dans certains cas, les lois peuvent interdire aux femmes d'acquérir une terre ou d'en disposer sans l'autorisation de leur mari. Les conséquences peuvent en être très lourdes pour les ménages dirigés par des femmes : c'est ainsi qu'en Afrique sub-saharienne, les veuves sont parfois obligées d'abandonner complètement la terre et de retourner dans le village de leurs parents.

- **Coûts de transaction**

Les procédures institutionnelles d'acquisition d'une propriété foncière entraînent souvent des coûts de transaction (c'est-à-dire des droits d'enregistrement) qui peuvent être prohibitifs pour des ménages ruraux pauvres. En outre, comme les femmes ont généralement des revenus inférieurs à ceux des hommes, elles peuvent être trop démunies pour y faire face.

- **Crédit / épargne**

Beaucoup de ménages paysans n'ont pas accès au crédit agricole, car ils ne disposent pas de la contrepartie - habituellement titre foncier ou bétail - requise à cet effet. D'où le cercle vicieux - sans terre pas de crédit, et sans crédit pas d'acquisition de terre - qui fait souvent de leur forte fécondité une des rares stratégies dont disposent ces ménages pour améliorer leur statut foncier. Les femmes se heurtent à des obstacles socioculturels et à des présomptions d'insolvabilité, de sorte qu'elles se voient refuser l'accès à de nombreuses sources institutionnelles de crédit, telles que banques, coopératives et associations.

- **Localisation**

Les paysans pauvres ne disposent souvent que de parcelles éloignées et dispersées. Leur productivité s'en trouve réduite tandis que leur charge de travail est alourdie (il leur faut en effet souvent plus de temps pour s'y rendre et pour transporter outils, fournitures et récoltes d'un lopin à un autre). Les terres qui échoient aux femmes sont souvent encore plus éloignées et marginales et elles sont aussi généralement moins fertiles.

- **Revenu**

La capacité d'un ménage à acquérir de la terre dépend de la somme des revenus de ses membres (revenus de la terre et autres, plus versements reçus). Beaucoup de ménages ne disposent souvent pas du revenu nécessaire à l'achat d'une terre sans emprunt. Le revenu des femmes tend à rester bien inférieur à celui des hommes du fait que leur travail domestique dans le ménage ne reçoit pas de compensation financière et que leurs activités annexes, notamment dans le secteur informel, sont faiblement rémunérées.

- **Prix de la terre**

La terre est souvent trop chère pour de nombreux ménages ruraux, surtout pour ceux qui sont dirigés par des femmes, lesquelles se voient en outre refuser souvent tout crédit.

Les familles démunies choisissent parfois une fécondité élevée dans l'espoir d'améliorer ainsi leurs revenus et, par là même, leur capacité à acquérir des terres.

B - Disparités entre hommes et femmes dans l'accès à la terre

Les disparités entre hommes et femmes dans l'accès à la terre sont pratiquement universelles. La répartition de la propriété privée selon le sexe apparaît naturelle, tout comme la division du travail, au point, dès lors, de ne pas devoir être remise en cause.

L'exclusion effective des femmes de la possession et du contrôle de la terre est responsable pour une large part de leur subordination et de leur dépendance par rapport aux hommes.

La plus grande partie de l'Afrique est caractérisée par la prépondérance du droit d'usage dont les pratiques coutumières d'utilisation des terres en fixent les termes par rapport au droit de propriété. Les femmes y sont essentiellement les gardiennes temporaires de la terre, qui est transmise de leur père à leur fils, bien qu'elles puissent diriger de fait le ménage. (Bullock, 1993)

Les normes socio-économiques et socioculturelles ainsi que l'organisation institutionnelle accentuent l'inégalité des femmes dans l'accès à la terre, ce qui encourage indirectement une fécondité élevée. Le fait, par exemple, que les titres de propriété foncière et l'occupation des terres sont l'affaire des hommes découle certes de la loi, mais il reflète aussi la tradition socioculturelle. Les veuves et les divorcées n'ont virtuellement aucun droit d'occupation ni d'héritage qui garantirait leur survie et celle de leurs enfants (puisque leur accès à la terre est conditionnée par l'existence d'un intermédiaire masculin qui peut être leur fils ou appartenir au lignage de leur conjoint). Ces circonstances incitent donc les femmes à mettre au monde autant de fils que possible, puisque ceux-ci constituent l'un de leurs seuls espoirs d'accéder à la propriété.

En Inde, les filles renoncent habituellement à leurs droits fonciers en faveur de leurs frères pour éviter d'être qualifiées d'"égoïstes" et de risquer d'être rejetées par leur famille, (Kelkar, 1992).

Au Moyen-Orient, les femmes sont rarement propriétaires de la terre et lorsque c'est le cas, c'est souvent un parent homme qui supervise et gère les lopins jusqu'à leur mariage puis les titres de propriété sont transmis directement à leur fils.

Source : FAO, women, agriculture and rural development. (FAO,1995)

4. Statut de la femme

A - La notion de statut

C'est la position reconnue ou accordée à une personne dans la structure sociale, telle que la société l'estime ou l'évalue.

« Le statut social se réfère non à ce que vous faites, ni à ce que vous êtes, ni à ce que vous pensez être, mais à ce que les gens, dans la société, pensent que vous êtes » (Salinas).

Le statut est inséparable du rôle : une personne n'a pas qu'un seul rôle social.

Les éléments déterminants du statut, en termes généraux, sont contenus dans les valeurs sociales c'est-à-dire les choses que l'on considère comme dignes d'estime dans une société donnée. Parmi ces facteurs, Salinas énumère l'ascendance, l'état de fortune, l'utilité fonctionnelle, le niveau d'éducation, les caractéristiques biologiques (âge, beauté physique, etc.).

Pour la sociologie, la personne est donc constituée par l'ensemble de ses statuts et de ses rôles. Un sujet qui n'aurait qu'un nombre très réduit de statuts ou qui n'exercerait pas ses rôles, verrait sa dimension s'amenuiser et dans la mesure où il s'enfermerait ainsi en lui-même, il éprouverait un malaise consécutif à l'impossibilité de communiquer.

B- La famille : un élément explicatif de la subordination féminine

« La subordination des femmes serait apparue en même temps que les premières formes de la vie sociale » (Droy, 1990).

Pour comprendre « l'organisation dissymétrique des rapports entre les hommes et les femmes » les anthropologues recourent à l'institution familiale comme champ d'application de cette subordination. « Si la notion de parenté a envahi l'ethnologie, c'est parce qu'elle recouvre un principe d'organisation sociale très répandue – encore qu'il ne soit pas général, même parmi les sociétés « primitives » - qui tend à institutionnaliser et régulariser une fonction commune à toutes les sociétés, celle de la reproduction des individus en tant qu'agents producteurs et reproducteurs et plus particulièrement dans l'économie domestique, la reproduction sociale en général » (Meillassoux, 1982).

L'organisation sociale de la communauté agricole domestique est construite à la fois et de façon indissociable, autour de rapports de production, tels qu'ils s'édifient à partir des contraintes économiques imposées par l'activité agricole, entreprise dans les conditions définies par le niveau des forces productives, et autour des rapports de reproduction nécessaires à perpétuation de la cellule productive. L'interaction entre ces deux types de processus est continue en raison de la simultanéité des besoins de la production et de la reproduction d'une part et de la nécessité de les résoudre dans le champ de leur action réciproque, d'autre part.

« La vie d'une société rurale est d'abord une reproduction biologique, économique et sociale ». Il s'agit de la reproduction des hommes, de leur activité, de leur institution et de leur idéologie (Campagne, 2001).

La reproduction

Reproductrice de ressources humaines et productrice de biens de subsistance au sein de l'unité de production familiale, la femme par son double rôle se trouve au centre du processus de production et de reproduction.

En reproduisant la main-d'œuvre et en assurant la satisfaction des besoins physiques et culturels, la femme est une composante indispensable au maintien, voire même au développement du système. Malgré sa fonction irremplaçable dans la reproduction, la femme n'intervient jamais comme vecteur de l'organisation sociale. Elle disparaît derrière l'homme : son père, son frère ou son époux. Cette condition de la femme n'est pas naturelle, elle résulte de circonstances historiques changeantes, toujours liés à ses fonctions de reproductrice (Meillassoux, 1982).

Lorsque, dans les sociétés agricoles, les femmes sont convoitées pour leurs qualités de reproductrices, elles sont davantage menacées. Quelles que soient leur constitution physique ou leur capacité à se défendre, elles sont plus vulnérables parce qu'objets permanents d'agressions d'hommes ligués pour les ravir. Leur préservation, leur maintien dans leur groupe d'origine réclament l'intervention organisée de tous ses membres et plus particulièrement de ceux sur qui ne pèsent pas la même menace d'enlèvement, c'est-à-dire les hommes.

Ceux-ci en viennent ainsi exercer leur protection sur elles, puis leur domination. Ainsi en est-il des hommes de leur groupe qui les protègent aussi bien que de ceux des autres groupes qui les raptent pour les protéger à leur tour, les femmes se trouvent rejetées dans une situation de dépendance, qui prélude à leur soumission séculaire.

« Les femmes sont obligées de s'inscrire dans les rapports de parenté pour exister matériellement et socialement. Ces rapports sont ceux qui régissent l'institution familiale, qui situent les femmes dans un rapport de dépendance personnelle aux hommes et qui instituent leur statut de reproductrice ». (Barthez, 1982).

La reproduction joue un rôle comme déterminant du travail de la femme, de la division sexuelle du travail et sur les relations de subordination / domination entre femmes et hommes. En effet, le ménage joue un rôle crucial comme point central de la reproduction. Les relations sociales entre les membres du ménage constituent l'origine du « problème des femmes » et déterminantes du rôle des femmes dans le développement économique. Toutefois, il faut distinguer différentes catégories selon les fonctions que les femmes sont susceptibles de remplir à chaque âge et qui ne les situent pas toutes dans les mêmes rapports d'exploitation ou de subordination.

La production

« Les rapports de travail dans l'exploitation familiale n'ont d'existence qu'en étant simultanément rapports familiaux, car il est impossible de comprendre ces rapports de travail sans les restituer dans l'univers social où ils se déploient, ici la famille » (Barthez, 1982).

Dans l'exploitation familiale unité de production, le travail est effectué par un groupe d'individus qui ne sont pas réunis selon une logique d'embauche et de sélection à partir d'un marché du travail, mais selon une logique de développement de la famille. La répartition des tâches et des responsabilités est aussi significative de la structure familiale du travail : au lieu de se faire selon les critères de compétence et de qualification, elle emprunte des critères biologiques : l'âge, le sexe et le statut. Les inégalités naturelles ou hiérarchiques primaires comme « un aspect de l'organisation sociale », fondée sur les différences de sexe et d'âge mais traitées par le milieu culturel au sein duquel elles s'expriment, se manifestent dans une hiérarchie de positions individuelles situant les hommes par rapport aux femmes et chacun de ceux-ci dans leur groupe selon leur âge. (Balandier, 1984).

Cette conception du travail de la famille agricole renvoie au fait que la famille est improductive. En effet, toute fonction productive est niée à la famille. Les démographes étudient sa fonction reproductrice et les économistes sa fonction de consommation. La famille est définie comme détentrice de ressources et son fonctionnement réside en l'utilisation de ces ressources. Le produit du travail qui dans le secteur dit « productif » est désigné salaire, bénéfice, ici dans la famille devient revenu. (Barthez, 1982).

Ainsi, bien que ce soit la famille qui effectue les travaux agricoles, cela ne signifie pas pour autant que chacun des membres participant effectivement à la production soit doté d'un statut professionnel. En effet selon les conventions désignant les différents agents économiques de la comptabilité nationale, l'exploitation agricole est unité de production et « entreprise individuelle » et son exploitant, « entrepreneur individuel ». L'agriculture est constituée d'entreprises individuelles et même si la famille participe aux travaux agricoles, seul l'un des membres est reconnu producteur. La famille et l'entreprise sont instituées séparées, la famille demeurant improductive. Seul celui que l'on désigne « entrepreneur individuel » est considéré assurer le revenu qui permettra à sa famille de remplir la fonction de consommation.

Pour les femmes, membres de famille, la caractéristique de leur travail est l'indifférenciation entre travail ménager et travail agricole, ce dernier ayant lui-même deux fonctions : la production marchande et la production pour la consommation familiale. Travail domestique, production d'autoconsommation, production marchande se trouvent ici coexistants et confondus dans la même activité ; mais ce qui apparaît le plus révélateur de cette non dissociation est la dépendance directe entre production d'autoconsommation et production marchande.

La faiblesse, sinon l'absence, d'un statut juridique reconnu à la femme trouve une part d'explication dans les fondements et les mécanismes de la société. Les sociétés rurales s'articulent autour de lignages, organisés en unités de production sous la tutelle d'un chef de famille. La pérennité de ces unités est conditionnée par leurs capacités de production et surtout de reproduction. Le facteur main-d'œuvre y est primordial. Il doit être disponible de façon permanente. La continuité du facteur humain est entre les mains de la femme reproductrice, qui revêt alors un caractère de valeur et de richesse soumis, comme un bien, aux lois de l'échange. La représentation dominante de la famille rapportée aux relations de travail dans l'exploitation agricole explique l'impossibilité de reconnaître une rémunération du travail quand il est réalisé par les membres de la famille.

Selon Meillassoux, la subordination de la femme la rend susceptible de deux formes d'exploitation. Exploitation de son travail, dans la mesure où son produit remis à l'époux qui en assume la gestion ou la transmission à l'aîné, ne lui revient pas intégralement ; exploitation de ses capacités procréatrices, surtout, puisque la filiation, c'est-à-dire les droits de la progéniture, s'établit toujours entre les hommes. La subordination à l'homme des capacités reproductrices de la femme, la dépossession de sa progéniture au profit de celui-là, son incapacité à créer des rapports de filiation s'accompagnent d'une même incapacité pour la femme d'acquérir un statut à partir des rapports de production. La femme, en effet, malgré la place dominante qu'elle occupe aussi bien dans l'agriculture que dans les travaux domestiques, n'est pas admise au statut de productrice. Etant soumise à ses rapports de conjugalité qui priment ses rapports de filiation, le produit de son travail n'entre dans le circuit domestique que par le truchement d'un homme. Elle est de ce fait exclue du cycle productif des avances et restitutions qui seul établit le rapport collatéral,

L'accent mis sur la reproduction et sur l'analyse de la sphère domestique indique que l'attention que l'on portait traditionnellement à la production de biens ne suffit pas pour comprendre le travail des femmes et les racines qu'il a dans les relations patriarcales. Dans le but d'acquérir une compréhension complète de la nature des discriminations sexuelles, des salaires des femmes, de la participation des femmes au processus de développement, et des implications sur l'action politique, les analyses doivent examiner les deux domaines de la production et de la reproduction, ainsi que leur interaction (Kergoat, 2000).

L'engagement fondamental des femmes dans les activités du ménage est central pour la compréhension de leur subordination et de leur rôle dans l'économie. Selon Engels, comme selon Marx, la production des moyens de subsistance et la reproduction des êtres humains sont 2 niveaux fondamentaux de l'activité

humaine. Néanmoins, l'un comme l'autre supposaient que l'abolition de la propriété privée ainsi que la participation des femmes à la production des biens, rendues possibles par l'industrialisation, mettraient en place les conditions premières de leur émancipation.

C- Une fécondité accrue : un autre élément explicatif

Il a été particulièrement souligné qu'en zone rurale, le niveau de la fécondité, plus élevé qu'en ville dans tous les pays en développement, est en étroite corrélation avec le statut socio-économique (Nations Unies, 1994).

Des taux de fécondité élevés résultent d'une valeur socio-économique positive des enfants, surtout en milieu rural (Adepoju, 1994) et de taux élevés de mortalité infantile. Les enfants des pays du tiers monde apportent une contribution significative aux ressources du ménage: ils aident à la récolte et au traitement des produits vivriers ainsi qu'à leur commercialisation ; ils prennent soin des animaux; les filles aident leurs mères à élever leurs frères et sœurs, à transporter l'eau et le bois de chauffage et à faire la cuisine. Les parents attendent aussi de leurs enfants devenus adultes qu'ils prennent soin d'eux pendant leur vieillesse. Le travail des enfants est indispensable pour faire face à l'augmentation des besoins en main-d'œuvre.

« Les enfants contribuent de manière essentielle au travail des champs ainsi qu'aux activités domestiques et commerciales. Ils procurent aux femmes les liens de parenté sans lesquels elles n'ont pas de droit permanent au domicile ou aux biens de leur mari, ce qui inclut la terre et donc la sécurité et le maintien de leur statut économique pendant la vieillesse. Sans eux, les liens conjugaux sont ténus et fragiles. Sans eux, une femme mariée selon le système virilocal reste une étrangère, une marginale » (Oppong, 1994).

En milieu rural, la valeur « nette » des enfants (valeur économique actuelle augmentée de l'aide anticipée pendant la vieillesse et diminuée des coûts de leur éducation) est le plus souvent favorable aux parents. Une fécondité élevée constitue donc une stratégie rationnelle. Plus les enfants sont nombreux, plus les activités agricoles et domestiques sont exécutées efficacement et rapidement.

La persistance des familles nombreuses peut s'expliquer en partie par la division du travail, les besoins en main-d'œuvre et l'accès à la terre. Lorsque les enfants sont scolarisés pendant la période des récoltes, les femmes souffrent d'une surcharge de travail. Les ménages ruraux les plus pauvres peuvent ne pas avoir d'autres recours que de retirer leurs enfants de l'école afin de satisfaire leurs besoins en main-d'œuvre.

III - Genre et développement

Le paradigme du développement humain durable constitue, ainsi que nous avons vu plus haut, le cadre d'application de l'approche genre. Dans le contexte agricole et rural, un développement durable consistera à apporter des améliorations dans le domaine de l'agriculture et de l'utilisation de la terre pour parvenir à assurer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté¹⁰. Réduire la pauvreté qui « va de pair avec une mauvaise répartition géographique de la population, une utilisation non viable et une répartition inéquitable des ressources naturelles comme la terre, l'eau et une grave dégradation de l'environnement » est un impératif du développement soutenable. L'agenda 21¹¹ met l'accent sur la nécessité de la participation de la population et la mise en valeur des ressources humaines par une agriculture viable, or la participation ne peut se faire si on ne réduit pas les écarts liés au genre et si on ne rend pas les femmes maîtres de leur destinée. Ainsi le terme de développement agricole et rural désigne le processus de croissance soutenue de l'économie et d'amélioration du bien-être des hommes, des femmes et des enfants dans les campagnes Le genre¹² joue, tout comme la population, un rôle central dans ce

¹⁰ Le concept de la pauvreté humaine est défini dans l'annexe III.

¹¹ L'Agenda 21, un ensemble de recommandations **concrètes** pour le 21ème siècle, décliné du concept de développement durable et qui repose sur **3 piliers** fondateurs : l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles.

¹² La notion de genre distingue les rôles et les attributs socialement et culturellement définis pour chaque sexe et elle renvoie aux relations entre hommes et femmes. Les approches basées sur ce concept privilégient (a) la construction sociale des rôles

processus. La reconnaissance des rôles différents mais complémentaires joués par les hommes et les femmes dans les activités productives qui forment la base de l'économie familiale se trouve au centre de l'implantation de politique viable et durable.

En fait, par leur statut socio-économique et leurs rôles productif et reproductif, les femmes des milieux ruraux occupent une position essentielle non seulement dans l'agriculture et le développement rural, mais aussi dans la dynamique démographique, la fécondité et la mortalité (par leurs responsabilités en matière de santé et de nutrition) et dans la préservation des ressources naturelles. Cette situation a été clairement reconnue lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) et de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994). Les concepts de base couramment utilisés dans les discussions sur le développement, tels que «viabilité», «sécurité alimentaire»¹³, et «allègement de la pauvreté» sont traditionnellement considérés comme relevant des questions liées à l'agriculture et à ce titre, ils figurent en tête de liste des interventions mises en oeuvre dans les pays du tiers monde. Toutefois et vu le rôle que la femme joue par rapports à ces critères, il ressort que la « sécurité alimentaire », « la viabilité » et « l'allègement de la pauvreté » représentent bien des problèmes de « développement rural », de « genre » et de « population ».¹⁴ Jusque là, les interventions en matière de développement étaient de nature verticale et sectorielles et négligeaient les interactions qui existent entre genre, population, agriculture et développement rural et donc compromettaient le succès de ces interventions. Il apparaît nécessaire d'adopter des approches holistiques et systémiques qui éclaireront ces liens et les répercussions significatives qu'ils peuvent avoir sur la planification des politiques et des programmes.

1. L'analyse selon le genre en agriculture

L'objectif essentiel d'un développement agricole et rural durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire. Pour ce faire, il faudra organiser des activités d'éducation, adopter des mesures d'incitation économiques et promouvoir des technologies nouvelles appropriées de manière à garantir une offre stable de denrées alimentaires d'une valeur nutritive adéquate, auxquelles les groupes vulnérables auront accès et permettant une production commerciale ; créer des emplois et des revenus pour réduire la pauvreté ; gérer les ressources naturelles et protéger l'environnement (Agenda 21). L'analyse selon le genre peut augmenter d'une façon significative l'efficacité, la durabilité et l'équité des interventions en matière de développement rural et agricole (Quisumbing in *World Bank*, 2003). L'analyse selon le genre exige la compréhension des rôles des hommes et des femmes dans les exploitations agricoles en analysant systématiquement les informations quantitatives et qualitatives concernant : les activités, les ressources et les contraintes, les bénéfices et les dépenses.

Cette dernière conduit à identifier des besoins en développement des femmes et des hommes et à partir de là, adapter les domaines et la nature des interventions aux priorités et aux objectifs sectoriels d'un pays donné. Autrement dit, une analyse systémique selon le genre permet la construction d'une perspective générale, à partir de laquelle seront déterminées les priorités sectorielles et les stratégies adéquates pour y parvenir.

masculins et féminins (par opposition à leurs différences biologiques), (b) les décalages entre hommes et femmes dans toutes les domaines, et (c) les rapports entre hommes et femmes. «Le genre donne une place centrale aux individus, femmes et hommes. En soulignant la manière dont la société organise les opportunités et gère les hasards de la vie, l'utilisation de ce concept ouvre la voie à des différenciations selon le sexe, notamment en matière d'âge ou de revenu. (traduit de Kathleen Staudt).

¹³ La FAO définit la sécurité alimentaire comme «la disponibilité et l'accessibilité d'aliments nutritifs et sûrs en vue d'une vie saine et active pour chacun à tout moment». A l'échelle du ménage, elle se définit comme la capacité des familles à se procurer un éventail stable et abordable des vivres adéquats. La capacité d'approvisionnement dépend des conditions particulières de chaque système d'exploitation agricole. La nourriture peut être obtenue par auto-production, par achat, par cueillette (pêche par exemple) ou par des échanges, des dons ou d'autres types de transfert.

¹⁴ L'*Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social* (IRNUDS) considère que «la réduction des taux de croissance de la population exige beaucoup plus que la distribution de moyens de contraception et de services de planification familiale. Elle requiert aussi la sécurité alimentaire, une bonne éducation et des services de santé, un système de sécurité vieillesse, plus d'opportunités offertes aux femmes et l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes que leurs bas revenus rendent vulnérables».

Il est affirmé par ailleurs que la productivité agricole peut augmenter en développant le capital humain des agricultrices à travers l'éducation et la vulgarisation et en augmentant leur accès aux ressources financières et physiques.

Des recherches conduites dans ce domaine affirment que :

- ❑ les femmes agricultrices sont aussi efficaces que les hommes, si elles ont le même niveau de contrôle des ressources (productives et humaines) que celle des hommes,
- ❑ l'accès réduit aux ressources, combiné avec les contraintes culturelles auxquelles les femmes font face, tend à réduire leur productivité.

Des simulations faites sur les données du Kenya montrent qu'en augmentant le capital humain et physique des femmes au même niveau que celui des hommes, on peut obtenir une augmentation significative de la production agricole.

Quand les femmes ont :	La production augmente de :
- L'âge, l'éducation et le même niveau d'accès aux ressources que les hommes	9 %
- L'éducation primaire	24 %
- La même surface de terre que les hommes	10,5 %
- La même qualité de fertilisants que les hommes	1,6 %

Source : Moock, 1976 ; Saito, Mekonnen, and Spurling 1992 in *Gender in agriculture*

La faible performance des agricultrices est due à leur accès minime à l'information, au crédit, aux intrants et aux marchés, ainsi qu'à leur responsabilités reproductives, limitant leur disponibilité en temps.

L'attention portée au genre facilite la réalisation des objectifs économiques et sociaux.

Les recherches montrent les résultats suivants :

Quand les femmes ont :	Les résultats positifs sont :
- un meilleur accès et contrôle des ressources	- leur productivité est plus importante que celle des hommes - elles utilisent mieux le crédit et ont des niveaux excellents de remboursement de la dette.
- plus de temps libre	- elles investissent plus que les hommes dans des activités productives
- un meilleur accès et contrôle des revenus	- leur production augmente - leur taux de fécondité diminue dans la même proportion de l'augmentation de leurs revenus - le niveau d'éducation des enfants augmente

Source : *Gender in agriculture, a World Bank learning module*

Ignorer le genre peut ne pas empêcher de réaliser des projets économiquement satisfaisants mais cela affectera négativement les femmes et les enfants. L'ignorance des considérations relatives au genre explique en grande partie les résultats médiocres enregistrés par les nouvelles technologies et initiatives de développement, tant en termes de niveau que de répartition des bénéfices, surtout pour les femmes. Elle se traduit aussi par la perpétuation de problèmes chroniques de développement, tels que l'insécurité alimentaire croissante qui frappe des groupes vulnérables dans certains pays du tiers monde, la féminisation de l'agriculture et de la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la forte croissance démographique.

Ces problèmes s'enchevêtrent souvent de façon inextricable et se renforcent mutuellement. Dans ce réseau d'interdépendances, la transformation au niveau d'une variable entraîne souvent des réactions en chaîne au niveau des autres éléments du système.

- En Tanzanie : réduire la charge du temps de travail chez les femmes pourrait accroître les revenus financiers des ménages des petites exploitants de café et de bananes de 10%, la productivité de la main-d'œuvre de 15% et la production du capital de 44 %.
- En Zambie : si les femmes bénéficient, au même titre que les hommes, du même niveau d'investissement de capitaux dans les intrants agricoles, y compris la terre, le rendement pourrait s'accroître jusqu'à 15%. (FAO,2003)

Une étude de la Banque Mondiale en Afrique sub-saharienne montre clairement que les barrières mises à l'accès des femmes aux ressources, intrants et services techniques (concernant la terre, le travail, la technologie, la vulgarisation et le crédit) handicapent lourdement la production agricole. Elle souligne en outre que «l'efficacité des interventions de l'Etat et des services techniques agricoles dépend de façon décisive d'une solide connaissance de qui fait quoi avec quoi au sein du ménage rural, ainsi que de la dynamique du processus décisionnel qui s'y déroule ».

Les projets de coton mis en place par l'IDA (*International Development Association*) dans trois pays africains francophones ont atteint leur objectif de production et d'augmentation des bénéfices des agriculteurs. En contre partie, l'évaluation des projets a montré que ces derniers ont contradictoirement affecté les femmes et les enfants. Le pouvoir des hommes a augmenté aussi bien que la stratification économique et sociale. Le travail féminin s'est accru, la polygamie a augmenté et quelques femmes ont même perdu leur autosuffisance financière.

Source : *Gender in Agriculture, a World Bank learning module*, 2003

Pour résumer, les objectifs de l'usage de l'analyse selon le genre dans l'agriculture sont les suivants :

- générer des gains économiques et sociaux,
- améliorer la performance générale des projets de développement,
- surmonter les barrières d'inégalités liées au genre qui entravent l'augmentation de la productivité,
- promouvoir l'égalité des chances liés à des différences et des besoins de genre,
- augmenter la participation des hommes et des femmes dans les activités des projets,
- et assurer que les nouvelles technologies ne compromettent pas la situation des femmes.

2. Préjugés et stéréotypes liés au genre

Les préjugés et les stéréotypes sexistes constituent d'importantes pierres d'achoppement pour des politiques plus équitables et holistiques.

Ces préjugés et stéréotypes liés au genre imprègnent la terminologie du développement et sont à la source d'affirmations largement répandue, telles que :

- le développement économique, y compris les politiques agricoles et démographiques, est neutre sur le plan du genre ;

- le ménage agricole se compose du mari, de sa femme et de ses enfants, qui ont les mêmes intérêts et travaillent à la réalisation d'objectifs communs ; dans le ménage, le poids de la pauvreté et les avantages de la richesse sont répartis de façon égale, sans discrimination de genre.

Ces stéréotypes sexistes s'expliquent en partie par le manque de données et de preuves empiriques sur l'existence de différences dans les rôles, les contributions et les contraintes des hommes et des femmes sur les exploitations rurales. C'est pourquoi tout travail ultérieur portant sur les liens entre genre, population, systèmes d'organisation agricole et régimes fonciers devrait intégrer la collecte et l'analyse de données ventilées par genre, qui fourniraient aux décideurs les éléments factuels permettant de balayer ces stéréotypes et de corriger ces préjugés sexistes.

Chapitre 3

Organisation du travail de terrain

Dans la perspective de répondre aux différentes questions qui ressortent de notre problématique et en vue de vérifier les hypothèses émises dans la première partie, un travail de terrain est nécessaire.

Nous avons choisi d'étudier la participation féminine dans l'agriculture libanaise et les inégalités de genre dans la région d'Akkar, située au nord du Liban. Cette région, très agricole, est relativement peu développée.

I - Choix et présentation d'Akkar

Akkar est l'un des 6 *cazas* du département Liban-nord.

Carte 2 : Composition administrative du Liban et répartition de la SAU par *caza*



1. Le choix d'Akkar comme champ d'application se fonde sur la prise en considération des facteurs suivants :

- **thème de l'étude.** Notre recherche suppose la réalisation d'enquêtes qualitatives et quantitatives approfondies, ce qui n'est possible que sur un territoire limité, mais pertinent par rapport à la problématique de base.
- **importance agricole d'Akkar**

Tableau 5 : Répartition de la SAU et du nombre des exploitants par *caza*¹⁵

<i>Caza</i>	Nombre d'exploitants	% par <i>caza</i> / effectif Liban	SAU	% SAU <i>caza</i> / SAU totale
Akkar	22,577	11,58	362,514.8	14,62
Baalbak	18,846	9,67	557,535.2	22,4
Liban	194,829		2,479,396.5	

Source : FAO, Ministère de l'Agriculture libanais, résultats globaux du recensement agricole, 2000 .

D'après « les résultats globaux du recensement agricole », le *caza* d'Akkar occupe la première position quant au nombre des exploitants avec 11,58 % de l'effectif total et la deuxième position après le *caza* de Baalbak dans la Bekaa quant à la superficie agricole utile. Les pourcentages relatifs à Baalbak sont respectivement de 14,62 % et 22,4 %. Le *caza* de Baalbak n'a pas été retenu, d'une part, parce qu'il a fait l'objet de maintes études et de recherches et d'autre part à cause de la difficulté d'accès (il faut en moyennes 3 heures pour y accéder).

- **La diversité du relief et du milieu**

Akkar se caractérise, par ailleurs comme l'ensemble du Liban, par la diversité de son relief et la multiplicité des climats conduisant à une agriculture polyvalente et à éventail de cultures et de production. Ainsi, nous pouvons distinguer dans ce *caza* trois sous-zones ayant des caractéristiques agro-écologiques différentes. Il s'agit de la plaine, de l'altitude moyenne et de la haute altitude. Ce découpage permet d'effectuer l'analyse d'un transect mer-montagne et donc d'appréhender la participation féminine et les inégalités liées au genre en agriculture par rapport à différents systèmes agricoles.

- **Le niveau de ruralité profonde**

Akkar se caractérise par un niveau de ruralité profonde. Pour mesurer la profondeur de la ruralité, Salem Darwich retient comme indicateur la part de la population rurale dans la population totale. Il considère que les régions à ruralité profonde sont celles dont le rapport est supérieur à 0,6 ; c'est le cas du *caza* d'Akkar. Les régions à ruralité moyenne sont celles dont le rapport varie de 0,4 à 0,6, comme Jbeil. Quant aux zones à ruralité faible, ce sont celles dont le rapport est inférieur à 0,4 comme à titre d'exemple la périphérie de la capitale Beyrouth (Darwich, 2001).

- **Le niveau bas de vie**

Tableau 6 : Le niveau de satisfaction des besoins de base

<i>Caza</i>	Bas	Intermédiaire	Elevé	Total
Akkar	63,3	29,1	7,6	100 %
Liban	32,1 %	41,6 %	26,4%	100%

Source : PNUD, Ministère des Affaires Sociales, étude sur les conditions de vie au Liban, 1998

¹⁵ voir annexe V sur la répartition de la SAU et du nombre des exploitants par *caza*

Selon l'étude effectuée par le PNUD et le Ministère des Affaires Sociales au Liban en 1998 sur les conditions de vie au Liban, le *caza* d'Akkar est l'un des plus pauvres au Liban ; il occupe le troisième rang après Bent-Jbeil au sud et Hermel dans la Beqaa. Ces pourcentages reflètent la structure sociale interne des *cazas*¹⁶.

Le *caza* d'Akkar affiche un niveau de satisfaction des besoins au-dessous du seuil de base. Ceci reflète la paupérisation dont souffre ce *caza*. En effet et selon des renseignements confidentiels portant sur l'importance des investissements publics et privés en matière de développement agricole et social mené sur le *caza* d'Akkar, il apparaît que ce *caza* est celui qui est le plus dépourvu sur tout le territoire libanais.

Les facteurs ci-dessus justifient qu'Akkar constitue un terrain propice pour étudier le rôle des femmes dans l'agriculture libanaise et la condition féminine dans une région où le besoin d'intervention et de développement socio-économique est l'un des plus urgents.

2. Structures agricoles et sociales du *caza*

Structures sociales

Akkar est caractérisé par un taux élevé d'analphabétisme (30,5%) voire même le plus élevé au Liban, par un faible taux de scolarisation des enfants âgés entre 6-12 ans (niveau élémentaire) et par une grande taille moyenne des ménages (environ 6 personnes), supérieure à la moyenne nationale.

Il est aussi caractérisé par un taux élevé de dépendance (86,6%), c'est-à-dire un pourcentage de la population non active, âgée entre 0-14 ans et de 65 ans et plus, sur la population en âge de travailler (15-64 ans). Un taux élevé de dépendance implique une augmentation de la charge de travail de la population active devant subvenir à un nombre plus important de personnes. Celle d'Akkar est à son plus haut niveau comparé à la moyenne nationale.

Tableau 7 : Structure par âge et par taille des ménages à Akkar

	Taille du ménage	0-14	15-64	65 et plus	Taux de dépendance
Akkar	5,95	41,1	53,6	5,4	86,6
Liban	4,65	29,3 %	63,8%	6,8 %	56,8 %

Source : PNUD, Ministère des Affaires Sociales, étude sur les conditions de vie au Liban, 1998

Tableau 8 : Taux de scolarisation et d'analphabétisme d'Akkar

	Taux de scolarisation (6-12 ans)	Taux d'analphabétisme (10 ans et plus)
Akkar	83,5	30,5
Liban	88,9	13,6

Source : PNUD, Ministère des affaires sociales, étude sur les conditions de vie au Liban, 98

Structures agricoles

- Répartition de la SAU

Concernant la surface moyenne des exploitations, les résultats du recensement montrent la prédominance des petites et moyennes exploitations. La surface moyenne à Akkar est supérieure à 1,5 ha.

¹⁶ Les *cazas*, cependant, diffèrent en termes de taille de leur population résidente. Ceci signifie que le rang différera de manière significative quand il s'agira de calculer le nombre de ménages ou d'individus qui vivent au-dessous du seuil dans le *caza*, et de leur importance relative dans le nombre de ménages ou de la population au Liban ou dans le total de ceux vivant au-dessous du seuil au niveau national.

Tableau 9 : Répartition de la SAU à Akkar (en ha)

<i>Caza</i>	SAU moyenne par exploitation	SAU irriguée	% SAU irriguée /SAU totale	Serre	Serre /SAU totale
Akkar	1,6	16 324	45	808	2.2 %
Liban	1,27	104 009	41,9 %	4994	2 %

Source : FAO, Ministère de l'Agriculture libanais, résultats globaux du recensement agricole, 2000

- Systèmes de culture et d'élevage

Tableau 10 : Occupation des sols à Akkar (en %)

<i>Caza</i>	Céréales	Arbres fruitiers	Oliviers	Cultures industrielles	Cultures maraîchères	
Akkar	28.4	13,9	21	9,3	28,7	100%

Source : FAO, Ministère de l'Agriculture libanais, résultats globaux du recensement agricole, 2000

Les pourcentages retenus dans ce tableau correspondent à l'occupation du sol de chaque type de culture par rapport à la surface agricole utile totale du *caza*. Nous constatons que l'agriculture est diversifiée mais avec une prédominance des céréales et des cultures maraîchères à Akkar.

Tableau 11 : Répartition du cheptel à Akkar

	Nombre d'exploitations d'élevage	Bovins	Ovins	Caprins
Akkar	5,736	15,268	22,987	26,408
Liban	22,589	75,874	378,050	435,965

Source : FAO, Ministère de l'Agriculture libanais, résultats globaux du recensement agricole, 2000

Akkar occupe la première position au Liban (25,4%), par rapport à la répartition du nombre d'éleveurs.

Tableau 12 : Aviculture à Akkar

	Aviculture (capacité d'accueil)			
	Nombre d'exploitations avicoles	Elevage traditionnel	Poules pondeuses	Poules de chair
Akkar	679	71 974	94 195	1 673 517

Source : FAO, Ministère de l'Agriculture libanais, résultats globaux du recensement agricole, 2000

II- Investigation sur le terrain

1. La méthode de recherche : l'enquête socio-économique

Nous avons opté pour l'enquête socio-économique comme méthode de recherche car elle est la plus adaptée à la nature de notre approche empirique et compréhensive. Les enquêtes socio-économiques se distinguent des enquêtes ethnographiques par l'introduction de l'explicatif et du quantitatif, en plus de l'aspect descriptif et qualitatif (Abdel Hakim, 2001).

L'enquête est l'un des instruments les plus largement utilisés. Des études de marché jusqu'aux recherches purement théoriques en passant par les sondages d'opinion, il est peu d'investigations qui ne s'appuient, partiellement ou en totalité, sur des informations recueillies par enquêtes. L'enquête est loin d'être l'instrument le plus parfait, elle constitue un outil à manier avec beaucoup de précautions. En réalité, elle pose le double problème de l'agrégation des réponses individuelles et de leur généralisation.

On a recours aux enquêtes pour différentes raisons :

- le recours à l'interrogation est nécessaire chaque fois que l'on a besoin d'informations sur une grande variété de comportements d'un même sujet, comportements dont l'observation directe,

même si elle est possible, demanderait trop de temps ou serait complètement impossible car il s'agit du passé.

- on est obligé de recourir également à l'interrogation pour saisir des phénomènes tels que les attitudes, les opinions, les préférences, les représentations qui ne s'expriment spontanément que rarement.
- observer un comportement peut souvent ne pas être suffisant ; il faut également savoir comment le sujet l'explique, quelle signification il a pour lui, ce qu'on ne peut savoir que s'il nous l'explique (Ghiglione et Matalon, 1985).

L'enquête face à face

Les enquêtes peuvent être réalisées par trois méthodes différentes qui présentent des avantages et des inconvénients : enquête face à face, enquête par courrier, enquête par téléphone.

On a opté pour une enquête face à face pour différentes raisons :

- le courrier au Liban ne fonctionnant pas bien, alors nous avons rejeté l'enquête par courrier,
- tous les résidents ne possèdent pas de téléphone, d'autant plus que notre questionnaire ne se prête pas à une enquête par téléphone vu sa longueur assez grande,
- la nature de notre questionnaire comprenant des questions aussi bien ouvertes que fermées fait en sorte que l'enquête face à face est la plus adaptée.

et surtout :

- l'enquête face à face nécessite d'être menée sur le terrain et donc permet de percevoir différents éléments contextuels nécessaires à notre analyse,
- notre désir d'instaurer une relation face à face avec les femmes enquêtées qui ne peut qu'avantager notre étude.

2. L'unité statistique de sondage : le ménage agricole libanais

Nous avons choisi l'exploitation agricole familiale comme unité d'analyse et le ménage agricole comme unité d'observation. Toutefois le ménage n'étant pas directement observable, mais les personnes qui le constituent, nous avons privilégié l'enquête des femmes du ménage agricole, du fait qu'elles constituent l'objet principal de cette étude. De plus, les opinions et les caractéristiques socioprofessionnelles des autres membres du ménage (dont ceux ayant une activité extérieure ou qui travaillent à l'étranger et qui peuvent constituer la source de flux monétaire affectant le fonctionnement de l'exploitation) ont été pris aussi en considération.

Définition du ménage : chacun possède une perception intuitive du « ménage », fondée sur une expérience quotidienne très concrète de son environnement. (Blaizeau et Dubois, 1989). Les définitions du ménage peuvent varier afin de mieux appréhender un milieu social particulier ou pour mieux satisfaire un objectif d'étude précis. Des définitions du concept de ménage sont généralement fournies par l'ethnologue, le sociologue, le statisticien et l'économiste. Les critères retenus pour la recherche d'une définition du ménage sont, en général, au nombre de 4 : la communauté de résidence, les repas pris en commun, la communauté partielle ou totale des ressources, la reconnaissance de l'autorité d'une personne considérée comme le chef du ménage. Le premier critère n'étant qu'un critère de localisation, les suivants traduisent les liens de dépendance entre les membres d'un même ménage.

En effectuant une synthèse des différentes approches de l'ethnologue, du sociologue, de l'économiste et du statisticien, on aboutit à une première définition du concept du ménage : « Considéré de l'extérieur, le ménage apparaît comme une entité jouissant d'une certaine autonomie quant à l'organisation de ses activités, l'utilisation de ses ressources, et la gestion de son patrimoine. Considéré de l'intérieur, le ménage est un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage et dont les ressources sont tout au moins en partie commune. Ces

personnes vivent généralement sous le même toit et prennent des repas en commun ». Cette définition a été retenue lors de la réalisation de l'enquête sur terrain.

3. L'instrument d'enquête : le questionnaire

A- Règles générales

Pour construire un questionnaire, il faut savoir de façon précise ce qu'on l'on cherche, s'assurer que les questions ont un sens pour chacun, que tous les aspects de la question ont été abordés, etc. C'est l'objet des entretiens préliminaires effectués auprès d'un nombre limité de personnes et du test des premières versions de questionnaire.

Une caractéristique importante d'un questionnaire est sa standardisation. Cette condition implique :

- le respect du libellé et de l'ordre des questions pour toutes les personnes interrogées,
- une formulation claire des questions de telle sorte qu'elles soient facilement comprises par des répondants de profils différents.

« Le meilleur questionnaire est celui qui saura émettre un message identiquement perçu (plutôt que compris) par le plus grand nombre de personnes et amènera la même réaction (réponse) de la part d'individus semblables » (DEROO,1980).

Une fois que le travail sur le terrain commence, il est donc exclu d'apporter des modifications quelconques à l'énoncé des questions ou à leur ordre même si l'on est convaincu qu'il s'agit d'améliorations importantes, même si l'on s'est rendu compte d'erreurs graves. Dans ce dernier cas, il faudrait, dans l'idéal, recommencer entièrement l'enquête avec le questionnaire corrigé, et considérer les premiers sujets interrogés comme nuls.

Les objectifs d'un questionnaire peuvent se ramener à un petit nombre :

- ❑ estimer certaines grandeurs « absolues » : dépenses au cours d'une période donnée, pourcentage de personnes ayant une certaine opinion ...
- ❑ estimer des grandeurs « relatives » : par exemple lorsqu'on a élaboré une typologie, estimer la proportion de chaque type dans la population étudiée,
- ❑ décrire une population ou des sous – populations : par exemple donner les caractéristiques d'une sous – population,
- ❑ vérifier des hypothèses : sous la forme de relations entre deux ou plusieurs variables. (Ghiglione et Matalon, op. cit.)

En ce qui concerne leur contenu, on peut distinguer deux grandes catégories de questions : celles qui portent sur les faits et celles qui portent sur des opinions, des attitudes, des motivations, des préférences. On peut distinguer de même trois formes de questions :

- ❑ les questions ouvertes auxquelles on donne la liberté à l'enquêté de répondre comme il l'entend ;
- ❑ les questions fermées, où l'enquêté doit fixer son (ou ses) choix parmi une liste de réponses possibles qu'on a préétablies ;
- ❑ les questions semi-ouvertes ou à options multiples, pour lesquelles on prévoit le maximum de réponses possibles, en spécifiant une catégorie pour les cas particuliers et imprévus.

Différentes raisons peuvent amener à préférer laisser une question ouverte :

- ❑ la première est qu'un questionnaire entièrement fermé, surtout s'il est long devient vite fastidieux. Soutenus par les listes de réponses qu'on leur présente, les sujets peuvent réfléchir de moins en moins et prendre de moins en moins garde à ce qu'ils disent.

- ❑ certains peuvent même s'irriter de voir que l'on ne les laisse pas s'exprimer librement, à leur manière et avoir l'impression qu'on les manipule en leur imposant de rester dans un cadre qu'ils jugent inadéquat.
- ❑ introduire quelques questions ouvertes donnera au sujet l'impression, justifiée ou non, qu'on l'écoute vraiment.

Pré- tests du questionnaire

Lorsqu'une première version du questionnaire est rédigée, il est nécessaire de s'assurer que le questionnaire est bien applicable et qu'il répond effectivement aux problèmes que se pose le chercheur. Lorsqu'un questionnaire est rédigé, on peut s'interroger sur les points suivants :

- ❑ Toutes les questions du questionnaire peuvent-elles être comprises de la manière prévue par le chercheur ?
- ❑ Les listes des réponses proposées aux questions recouvrent-elles toutes les réponses possibles ?
- ❑ Toutes les questions sont-elles acceptables par les sujets ? N'y en a-t-il pas qui susciteraient trop de refus inutilisables ?
- ❑ L'ordre des questions est-il acceptable ? N'y a-t-il pas trop de ruptures ? Certaines questions ne risquent-elles pas d'influencer les réponses aux questions suivantes (effet de halo) ?
- ❑ N'y a-t-il pas de questions inutiles et d'autres qui sont difficiles à comprendre ?
- ❑ Comment les sujets réagissent-ils à l'ensemble du questionnaire ? Ne les trouvent-ils pas trop long, ennuyeux, difficile, indiscret, partial ?

B – Présentation de notre questionnaire

Parmi les différents instruments d'enquête à savoir les entretiens, l'observation directe et le questionnaire, nous avons opté pour le questionnaire.

La conception de notre questionnaire est inspirée du cadre analytique de l'approche genre que nous nous sommes proposés d'utiliser (un cadre combiné *Harvard/Moser*). Le questionnaire s'appuie sur les indications des manuels de l'organisation mondiale de l'agriculture FAO en matière de recensements agricoles prenant compte des aspects de genre et sur « l'enquête pilote sur l'activité des femmes dans l'agriculture » de l'expérience tunisienne en la matière (Drira, 1996).

Il s'agit d'un ensemble de 30 questions principales réparties en 3 rubriques :

- **La première correspondant à des données d'identification :**
 - Il s'agit en premier de données relatives à l'exploitation agricole (chef de l'exploitation, taille, système de culture et d'élevage, le mode d'acquisition du foncier, portée et destination de la production, main d'œuvre, etc.).
 - En second, il s'agit de celles relatives au ménage (les caractéristiques du ménage agricole, nombre de personnes, confession, identification et caractéristiques du chef du ménage, occupation professionnelle des différentes personnes, conditions générales du logement, etc..).
- **La deuxième se rapportant à l'objectif principal de notre étude genre.** Elle concerne :

La division sexuelle du travail

- Tâches et responsabilités dans la production : agricole, élevage, non agricole,
- Tâches et responsabilités dans la reproduction sociale : domestique, éducative, de santé,
- Tâches et responsabilités dans la communauté : travaux effectués à l'appui des événements et des services communautaires, participation à des coopératives et à des groupements.

L'accès aux facteurs et moyens de production et contrôle des bénéfices :

- terre, capital (crédit), matériels, intrants, vulgarisation agricole, information, formation.
- bénéfices : récolte, animaux, argent, revenu.

La répartition des pouvoirs : qui prend les décisions principales ?

- au niveau du ménage et de l'exploitation.
- Production : types de cultures, d'élevage, intrants, transformation, crédit, commercialisation.
- Reproduction/niveau domestique : nombre d'enfants, scolarisation des enfants,
- En matière de gestion du budget familial.

- **La troisième se penche sur les besoins** des femmes enquêtées, sur les projets et les programmes de développement auxquels elles participent, sur leurs attentes et leurs perceptions.

Le questionnaire comporte aussi des questions ouvertes relatives aux sujets suivants :

- la perception des femmes du travail agricole, de leur pouvoir décisionnel et de leur accès aux actifs et aux bénéfices,
- de leur statut et leur contribution au travail agricole et domestique et de leur vision quant au futur de leurs filles.

Le questionnaire tel qu'il a été présenté a fait le sujet d'un pré-test au cours de nos premières visites sur le terrain. Ainsi de nouvelles questions ont été ajoutées pour le rendre plus adapté à notre problématique et aux objectifs de la recherche. Nous trouvons en annexe I le questionnaire définitif utilisé.

4. Délimitation des zones d'enquêtes et choix des ménages agricoles enquêtés

A - Règles générales d'échantillonnage

Une fois le questionnaire définitif établi, le choix doit porter sur la taille de l'échantillon et sur la méthode d'échantillonnage car il est très rare qu'on puisse étudier exhaustivement une population. D'ailleurs, c'est inutile : interroger un nombre restreint de personnes, à condition qu'elles aient été correctement choisies, peut apporter autant d'informations, à une certaine erreur près, erreur calculable, et qu'on peut rendre suffisamment faible.

Le problème du choix d'un échantillon de répondants de la population étudiée est une étape cruciale de toute étude.

Deux types de procédures sont disponibles pour sélectionner un échantillon représentatif

- La procédure probabiliste ou objective, basée sur les lois du hasard, dans laquelle l'analyste n'intervient pas pour décider quelle unité fera partie ou non de l'échantillon. La situation idéale est celle où l'on dispose d'une liste exhaustive de la population (la base de sondage)
- La procédure non probabiliste dans laquelle au contraire, le chercheur intervient activement en mettant au point une procédure de sélection destinée à assurer aux mieux la représentativité.

La difficulté majeure réside dans la rareté des bases de sondage à la fois existantes et accessibles au chercheur ou au praticien. Il en résulte que, bien que la constitution d'échantillons aléatoires soit le plus rigoureuse, il est rarement utilisé en pratique. Ce qui est important, c'est d'assurer la diversité des personnes interrogées et de vérifier qu'aucune situation importante pour le problème traité n'a été omise lors du choix des sujets.

A la notion globale de représentativité, il faut substituer une notion plus large, celle de l'adéquation de l'échantillon aux buts poursuivis, sachant qu'une enquête vise en général plusieurs objectifs (Ghiglione et Matalon, op cité).

B - Notre échantillon : non probabiliste, par la méthode du choix raisonné

La constitution d'un échantillon probabiliste présuppose l'existence d'une liste exhaustive, c'est-à-dire d'une base de sondage dans laquelle prélever aléatoirement les unités de l'échantillon. Une base de données portant sur les exploitations agricoles à Akkar est disponible au Ministère de l'Agriculture libanais. Mais jusqu'à la date de la réalisation de cette étude, la liste mentionnée nous est restée interdite.

Ainsi et vu l'impossibilité d'y accéder, nous avons été amenés à avoir recours à un échantillon non probabiliste¹⁷.

Nous n'avons pas retenu la méthode de l'échantillonnage statistique vu l'importance des effectifs des exploitants dans la zone (22 577 exploitations) et l'orientation empirique et compréhensive de notre recherche. Nous avons opté pour le choix raisonné.

Ainsi, dans notre travail, nous nous sommes contentés d'étudier un échantillon restreint de 45 exploitations agricoles familiales ou de ménages agricoles familiaux libanais, localisés sur les trois zones de natures agricoles différentes.

L'effectif limité de notre échantillon peut être justifié par :

- La faiblesse de nos moyens financiers et de transport. Akkar se situe à 120km de notre lieu de résidence. Vu l'état des routes, chaque sortie de terrain nous prenait en moyenne 2 à 3 heures pour y arriver. Sans oublier le fait que nous avons poursuivi nos fonctions au Ministère tout au long de la préparation de la thèse.
- La nature du questionnaire. Ce dernier est relativement long et très détaillé ; chaque questionnaire prenait en moyenne 1 heure et demi.
- Nous avons visé principalement la significativité des observations. Notre échantillon a été construit de façon à représenter la diversité de la réalité akkarienne et nous permettre d'appréhender le rôle et le statut de la femme rurale dans des environnements socio-agricoles différents.

L'échantillonnage a été réalisé en deux temps :

1) La délimitation des zones d'étude et choix des villages

Dans l'objectif de répondre aux différents aspects de notre problématique et de délimiter notre champ d'intervention, nous avons mené des entretiens au niveau des Ministères de l'Agriculture et des Affaires Sociales.

Ces entrevues concernaient les villages d'Aar et portaient sur les facteurs suivants :

- **l'importance agricole** : les villages les plus représentatifs, la distinction entre les différents systèmes de culture et d'élevage existant sur les zones ;
- **les actions de développement** : nature des programmes menés sur la région, les acteurs et les villages qui en bénéficient ;
- **le milieu culturel, l'organisation sociale** : quels sont les groupes religieux présents sur la zone et par villages ?

¹⁷ Un échantillon est dit « non probabiliste » lorsque sa constitution repose sur une procédure subjective de choix dans laquelle la probabilité de sélection de chaque unité n'est pas connue à l'avance (LAMBIN, 1990).

Avec les conseils des responsables, nous avons pu retenir 10 villages sur l'étendue des trois sous zones d'Aar.

Tableau 13 : Nombre de villages par sous zone

Sous zone	Nombre de villages
Plaine	3
Moyenne altitude	4
Haute altitude	3
Total	10

2) Choix des exploitations agricoles familiales par village

Le choix des exploitations à enquêter au niveau de chaque village constitue la deuxième étape de l'échantillonnage. Elle a été accomplie de la façon suivante :

- ❑ une fois arrivées dans le village concerné, nous avons rencontré soit le maire, soit le responsable municipal,
- ❑ après une brève présentation de notre travail et de ses objectifs, nous les avons interviewés sur les caractéristiques socio-agricoles et économiques du village. Il s'agit par exemple de la population, de l'exode rural, des activités économiques, des infrastructures de base, des principales cultures, des tailles des exploitations, des problèmes agricoles, des acteurs de développement locaux et autres,
- ❑ ensuite et selon leurs conseils, nous avons choisi un certain nombre d'exploitations agricoles, en tenant compte des critères suivants :
 - les tailles des exploitations,
 - les systèmes de culture et d'élevage et leur diversité,
 - les actions de développement. Identification de femmes ayant suivi des formations,
 - prise en considération des exploitations dirigées par les femmes.

Cette étape village nous a permis de confirmer le zonage préétabli et de pouvoir ressortir les différentes situations qui peuvent se présenter. Au total, notre échantillon comprend 45 exploitations familiales (tableau 14), réparties de façon assez égale entre les trois sous-zones d'Akar.

Tableau 14 : Nombre d'exploitations agricoles familiales enquêtées par village

Plaine		Moyenne altitude		Haute altitude	
village	Nombre d'exploitations	Village	Nombre exploitations	Village	Nombre d'exploitations
Tal hmeira	5	Karkaf	5	Fnaidek	4
Tal abbas	4	Hmeira	4	Mechmech	4
Klaiiat	4	Baino	4	Ancienne Akkar	7
Bébnine	2	Bazbina	4		
	13		17		15

Enquête réalisée auprès d'une femme rurale dans le village du Vieux Akkar dans la zone de montagne



Deuxième partie
Résultats et discussions

Résultats et discussions

La deuxième partie de notre étude est consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats issus du dépouillement des enquêtes menées auprès des 45 exploitations agricoles familiales, localisées sur les trois sous zones d'étude selon les effectifs suivants :

Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
13	17	15	45

Elle est scindée en 6 chapitres complémentaires.

Le premier présentera les caractéristiques agricoles et sociales de notre échantillon. Les autres concerneront les différents aspects de notre problématique. Ils apporteront les réponses à notre questionnement problématique et donc permettront d'émettre des conclusions en terme de :

- ❑ **division sexuelle du travail** : on analysera la répartition de la charge totale du travail entre les deux genres par rapport aux principaux systèmes de production,
- ❑ **répartition des ressources et des pouvoirs** : on s'intéressera d'une part à l'accès aux ressources humaines et productives, en s'attardant sur l'accès au foncier, et d'autre part à celui du pouvoir décisionnel,

Les différents éléments ci-dessus seront traités respectivement au niveau micro-social (le ménage agricole et l'exploitation agricole familiale) et au niveau macro-social c'est-à-dire par rapport à l'environnement extérieur.

Nous mettrons en évidence, au cours de l'analyse, la nature des besoins des femmes et leurs perceptions quant à leur statut et leur contribution au travail agricole et domestique. Une attention particulière sera portée sur les femmes chefs d'exploitations localisées sur la zone. Nous analyserons également les actions de développement prenant place sur la zone et exprimerons des réflexions quant à leur efficacité et leur sensibilité aux questions liées au genre

Le dépouillement des données a été réalisé dans un premier temps sur le logiciel Spss et par la suite sur Excel. En plus des variables contenues dans le questionnaire, de nouvelles variables ont été créées soit par le regroupement des modalités de réponses d'une même variable, soit par la combinaison de deux ou de plusieurs variables. Ces variables ont été créées pour des besoins d'analyse. On peut les trouver dans les tableaux (sur Excel) mais pas directement dans les rubriques du questionnaire.

Les résultats explicatifs des différentes faces de notre problématique seront présentés au cours de l'analyse. Ceux moins significatifs le seront en annexe II.

Chapitre 1

Les caractéristiques agricoles et sociales de l'échantillon

Nous présenterons dans ce qui suivra les caractéristiques de l'échantillon retenu en procédant par une analyse des trois sous zones.

Nous débuterons par les caractéristiques agricoles en abordant successivement

- ❑ les systèmes de production, l'occupation des sols, la destination de la production..
- ❑ les variantes structurelles : la taille des exploitations, le parcellaire, le mode d'acquisition du foncier, le niveau de mécanisation.

Ensuite, nous passerons à l'analyse des caractéristiques socio-économiques de l'échantillon, notamment celles :

- ❑ démographiques : la taille des ménages, la constitution par âge,
- ❑ sociales : la confession, l'origine ...
- ❑ économiques : le niveau de vie, les revenus moyens, l'habitat,

Verger d'arbres fruitiers dans la zone de montagne



I- Les caractéristiques agricoles

1. Le chef d'exploitation

Il s'agit de la personne reconnue par le ménage agricole familial et au niveau de l'exploitation comme étant « le chef », autrement dit, il s'agit de la personne qui prend les décisions et qui est responsable de la gestion de l'exploitation.

Au niveau de l'échantillon de 45 exploitations :

- 84% (38/45) des exploitations sont dirigées par l'homme, ce qui est effectivement le cas très général au Liban,
- contre 16 % (7/45) seulement par la femme,

Ces dernières sont présentes au niveau des trois zones selon les proportions suivantes :

- une sur la plaine
- 4 sur les piémonts
- et 2 en haute altitude

Ce groupe particulier « femmes chefs d'exploitation » fera l'objet d'une analyse plus poussée au cours de cette deuxième partie.

2. Les systèmes de production (tableau 14)

Nous distinguons au niveau de notre zone d'étude la présence de trois formes de systèmes de production à savoir :

- les systèmes de production végétale : il s'agit des exploitations spécialisées en culture. Elles sont au nombre de 11.
- les systèmes de production animale : il s'agit des exploitations spécialisées en élevage. Elles sont au nombre de 9,
- les systèmes mixtes ou de polyculture-élevage : les exploitations sont au nombre de 25.

L'analyse de la répartition des exploitations par système de production révèle :

- ❑ la prédominance des systèmes diversifiés dans la plaine et sur les piémonts avec respectivement 8/13 et 12/17 des exploitations.
- ❑ la prédominance du système de production animale en haute altitude. Plus de la moitié des exploitations de cette zone sont spécialisées en élevage (8/15).

Tableau 14 : Répartition des exploitations par système de production

Zone	Système de production mixte	Système de production végétale	Système de production animale	total
Plaine littorale	8	4	1	13
Moyenne altitude	12	5	0	17
Haute altitude	5	2	8	15
	25	11	9	45

A. Les systèmes de culture

Sur notre zone d'étude, 36 exploitations pratiquent des productions végétales ; leur SAU (superficie agricole utile) totale s'élève à 217 hectares et se répartit selon les proportions suivantes par sous-zone :

Tableau 15 : Répartition de la SAU par sous zone

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
SAU	124,5 ha	83 ha	9,5 ha

La plaine littorale (tableau 16)

Elle présente des cultures intensives et irriguées telles que les salades, les tomates, les pommes de terre. La culture maraîchère est dominante, elle occupe presque 85% de la SAU totale de la zone. Elle est cultivée par 77% (10/13) des exploitations. Il y a deux saisons de culture dans l'année.

Il y a également des agrumes. Ils occupent 15% de la SAU et sont cultivés par 3 exploitations

La diversification est aussi importante sur cette zone :

- ❑ 7/12 des exploitations diversifient leur production. Elles sont à dominante maraîchère avec pommes de terre et tabac principalement.
- ❑ Par contre, 2 exploitations sont spécialisées en maraîchage et 2 en agrumes.

L' altitude moyenne (tableau 17)

Les piémonts constituent une zone climatique favorable à l'arboriculture. Ils sont à dominante oliviers avec 13 /17 des exploitations et 81% de la totalité de sa surface cultivable. Nous trouvons également de l'arboriculture irriguée (pêchers, abricotiers), 5/17 exploitations cultivent 16% de la SAU totale. Le reste de la superficie est cultivé en maraîchage. Aussi, la monoculture est importante sur cette zone. 8/17 des exploitations cultivent uniquement de l'olivier tandis que les restes diversifient leur production. La diversification est surtout à dominante oliviers avec amandiers, figuiers et vignes voire même maraîchage.

La haute altitude (tableau 18)

Cette zone est cultivée principalement en céréales (le blé en particulier) et en légumineuses alimentaires (pois chiches) qui occupent 47% de la SAU de la zone. La SAU restante est consacrée aux cultures irrigables. Il s'agit des arbres fruitiers (cerisiers, pommiers, poiriers) avec 28% de la SAU et du maraîchage (24%).

La diversification est importante sur cette zone, 5/7 des exploitations combinent plusieurs productions agricoles.

Tableau 16 : Répartition des exploitations par type de culture dans la plaine littorale

	Première saison	Deuxième saison	Principales cultures	Effectif des exploitations
Maraîchage	106,5 ha	105,5 ha	Tomates, salades, haricots verts, pommes de terre, aubergines, tabac ,...	10
Agrumes	18 ha sur toute l'année		Orangers de toute sorte, citrons,	3

Tableau 17 : Répartition des exploitations par type de culture dans les moyenne altitude

	Occupation	Principales cultures	Effectif exploitations
Oliviers	67,5 ha		13
Amandiers, figuiers et vignes	41,5 ha		8
Arbres fruitiers	13,5 ha	Pêches, abricots,	5
Maraîchage	2,03 ha sur toute l'année	Tomates, aubergines, haricots, persil	3

Tableau 18 : Répartition des exploitations par type de culture dans les haute altitude

	Occupation	Principales cultures	Effectif exploitations
Céréales	4,5 ha	Blé, pois chiches	6
Arbres fruitiers	2,7 ha	Cerises, pommes, poires,	2
Maraîchage	2,3 ha		6

B. Les systèmes d'élevage (tableaux 19 et 20)

76 % des exploitations étudiées pratiquent l'élevage (34/45).

Nous distinguons :

- ❑ **les systèmes d'élevage spécialisés** : ils représentent 26 % du total (9/34). Ils sont localisés surtout en montagne (8 exploitations d'élevage ovin et caprin). Une seule exploitation se trouve en plaine littorale (bovin laitier).
- ❑ **les systèmes de production diversifiés élevage/polyculture**. Il s'agit du petit élevage ou de l'élevage familial. Nous en comptons 25 dont :
 - 8/9 en plaine. Elles sont à dominante élevage bovin laitier (7/9),
 - Toutes les exploitations des piémonts. Dans cette zone, deux types d'élevage sont présents, les bovins et l'aviculture,
 - 5/13 en montagne à dominante bovins laitiers.

C. La destination de la production agricole**La production végétale** (tableaux 21 et 22)

Toutes les exploitations de la plaine destinent leur production végétale à la vente (maraîchage, tabac, agrumes ...). En moyenne altitude, la grande majorité des exploitations (13/17) produisent pour le marché et la consommation familiale.

En montagne, 4 exploitations seulement commercialisent leur production ; il s'agit des cultures maraîchères et arboricoles. A l'opposé toutes les exploitations à dominante céréales destinent leur production principalement à l'autoconsommation.

La production animale (tableaux 23, 24 et 25)

Toutes les exploitations spécialisées en élevage produisent pour le marché, tandis que toutes les exploitations diversifiées (élevage/polyculture) des trois sous zones destinent principalement leur production animale à l'autoconsommation.

Tableau 19 : Répartition des exploitations par système d'élevage et par sous zone

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
Elevage spécialisé	1	0	8	9
Polyculture-élevage	8	12	5	25
Sous total	9	12	13	34
Sans élevage	4	5	2	11
Total	13	17	15	45

Tableau 20 : Répartition des exploitations par type d'élevage et par zone

Type de cheptel	Bovins	Ovins	Caprins	Aviculture
Plaine	7			2
Moyenne altitude	5			9
Haute altitude	7	4	3	1

Tableau 21 : Répartition des exploitations par type de culture et par destination principale de la production végétale en moyenne altitude.

Production	Autoconsommation	Vente	Total
Oliviers	4	9	13
Arbres fruitiers	2	3	5
Maraîchages	2	1	3
Amandiers	2	2	4
Vignes	2	2	4

Tableau 22 : Répartition des exploitations par type de culture et par destination de la production végétale en haute altitude

Production	Autoconsommation	Vente	Total
Arbres fruitiers	0	2	2
Maraîchère	4	2	6
Céréales	6		6
Total	10	4	14

Tableau 23 : Répartition des exploitations par type de production animale et par destination de la production dans la plaine littorale

	Autoconsommation	Vente	Total
Bovins	6	1	7
Aviculture	2		2
Total	8	4	9

Tableau 24 : Répartition des exploitations par type de production animale et par destination de la production en moyenne altitude

	Autoconsommation
Bovins	5
Aviculture	9
Total	14

Tableau 25 : Répartition des exploitations par type de production animale et par destination de la production / haute altitude

	Autoconsommation	Vente	Total
Bovins	5	2	7
Caprins		3	3
Ovins	1	3	4
Aviculture	1		1
Total	3	8	15

3. Les variantes structurelles

A- La taille des exploitations (graphique 2)

En fonction de leur taille, nous avons réparti nos exploitations en 3 groupes, à savoir :

- les petites exploitations ayant une surface inférieure à 5 hectares,
- les exploitations de taille moyenne comprises entre 5 et 20 hectares,
- les exploitations de grande taille supérieures à 20 ha.

Il ressort de cette répartition que la grande majorité de nos exploitations sont de petites tailles. En effet, 6/12 des exploitations de la plaine et 11/17 de celles des piémonts et toutes les exploitations des montagnes ont des superficies inférieures à 5 hectares. A l’opposé, seules 3 exploitations de l’échantillon sont de grande taille, 2 en plaine et une en moyenne altitude.

B- Le parcellaire

Le nombre total des parcelles sur notre échantillon s’élève à 73 (23 en plaine, 29 en moyenne altitude et 21 sur les montagnes).

Au niveau de l’échantillon, la parcellisation des terres n’est pas trop importante. 42% des exploitations (15/36) sont formées d’une seule parcelle contre 58% de deux ou plus. C’est la zone de haute altitude qui affiche le niveau de morcellement le plus élevé, 6 des 7 exploitations sont formées de plus de deux parcelles. A l’opposé, plus de la moitié des exploitations des piémonts est constituée d’une seule parcelle, tandis que dans la plaine il y a une égalité entre les exploitations constituées d’une et de 2 parcelles (avec 2 exploitations formées de plus de 4 parcelles).

Caractéristiques des parcelles

L’éloignement ou la proximité des parcelles sont des facteurs qui peuvent influencer énormément la mobilité des femmes et leur disponibilité en temps surtout quand il manque de moyens de transport pour se rendre sur les champs.

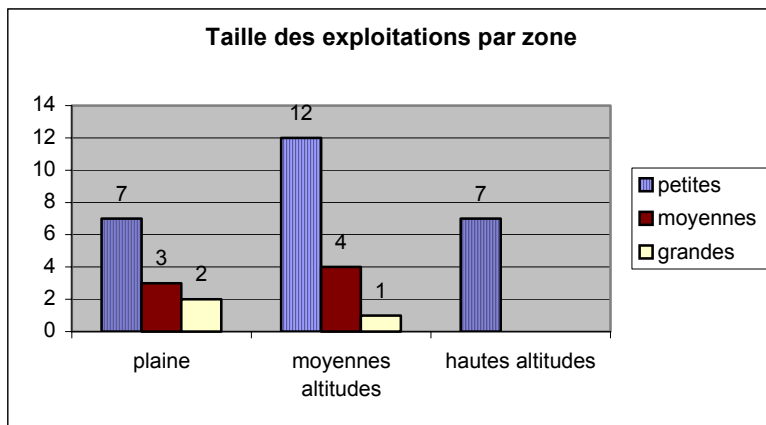
Sur nos trois sous zones, la majorité des parcelles se trouvent à une très faible distance du lieu de résidence. 59 % (43/73) des parcelles se situent à une distance comprise entre 0 et 500 mètres du lieu de résidence. (13/23 en plaine, 19/29 en moyenne altitude, 11/21 sur les montagnes).

Les parcelles situées à de grandes distances (plus que 5 km) en haute altitude sont localisées sur les hauteurs de cette zone et sont cultivées en céréales. La distance moyenne du lieu de résidence de ces dernières varie de 7 à 15 km, ou, comme l’estimaient les femmes enquêtées, est à 2 ou 3 heures de marche.

Quant à la taille, nous discernons la prédominance des parcelles de petites taille, en effet 55% des parcelles (40/73) ont une superficie inférieure à 1 ha ; dont 8/23 en plaine, 14/29 en moyennes et 18/21 en hauteur.

Les parcelles de grande taille (supérieures à 10 ha) sur la plaine sont spécialisées en maraîchage tandis que les agrumes occupent des superficies moyennes (de 5 à 10 ha) . L'olivier et les arbres fruitiers sur les piémonts occupent des surfaces de toutes tailles ; nous relevons également la présence de jardins potagers dans les moyenne et haute altitude. Les superficies de ces dernières varient entre 0,02 et 0,05 ha.

Graphique 1 : Répartition des exploitations par taille et par zone

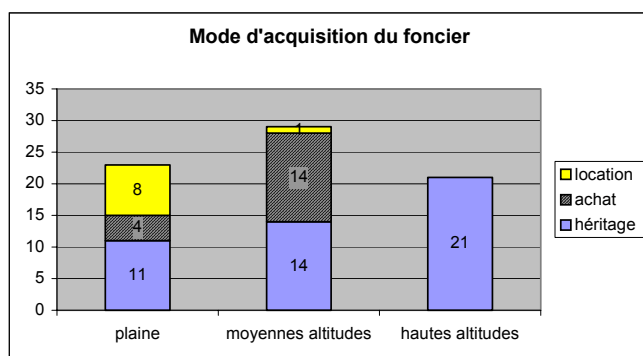


C- Le mode d'acquisition du foncier (graphique 2)

Le statut juridique de la terre dans notre zone d'étude est le privé ou le « melk ». L'étude du mode d'acquisition du foncier a été conduite au niveau des parcelles. Trois principaux modes existent au niveau de la zone, l'héritage, l'achat et la location. En général, l'héritage est le mode d'acquisition le plus répandu. 63% des parcelles ont été acquises par héritage (46/73) .

- Il est exclusif en haute altitude.
- Il est le plus répandu sur la plaine (11/23 des parcelles), avec toutefois une importance de la location (8/23) ; seulement 4 parcelles ont été acquises par achat (elles sont de petites tailles).
- En moyenne altitude nous trouvons sur des pieds d'égalité l'achat et l'héritage, avec 14 parcelles.

Graphique 2 : Le mode d'acquisition du foncier par zone



D- Les matériels et les bâtiments d'exploitation

Le niveau de mécanisation est très élevé en plaine. Il est plus faible en moyenne et en haute altitude. 67% (8/12) des exploitations de la plaine possèdent un tracteur contre respectivement 18% (3/17) et 43% (3/7) des exploitations des piémonts et des montagnes. Aussi tandis que 77% (10/13)des exploitations de la

plaine ont du matériel de commercialisation 18% (13/17) et de 53% (8/15) des exploitations de moyenne et haute altitude en possèdent.

Concernant les constructions, différents bâtiments sont présents sur toutes les exploitations. Il s'agit des poulaillers, des hangars et de salles de stockage.

Nous trouvons également sur la zone deux pressoirs à huile d'olive dans la zone moyenne et 2 ateliers de productions de dérivés de produits laitiers (yaourt, fromage, etc.), une en plaine et une sur les montagnes.

4. La main-d'œuvre

A - La main-d'œuvre agricole familiale

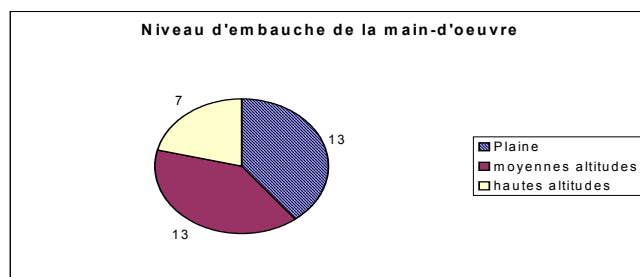
Sur les 235 enfants que compte notre échantillon, 25% (59/235) sont des actifs agricoles permanents. Nous n'avons pas pris en considération les enfants qui vont à l'école et dont la participation à la production agricole se limite à leurs journées de vacances et/ou à quelques heures après l'école. En terme de genre, nous constatons que 64% de l'effectif total (38/59) sont des filles et 21% (21/59) sont des garçons.

B - La main-d'œuvre saisonnière et permanente (graphiques 3 et 4)

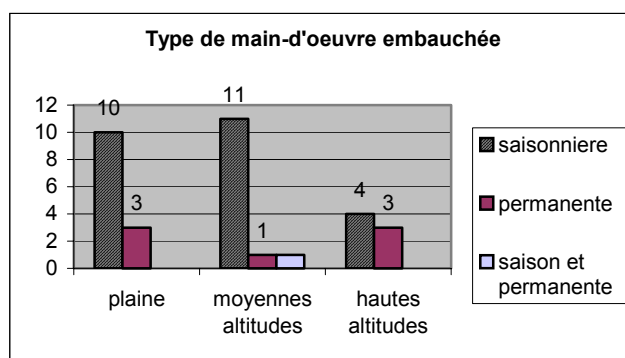
Le niveau du salariat est développé sur la zone, 33/45 des exploitations ont fait appel à un effectif total de 572 de main-d'œuvre agricole non familiale.

En plaine, toutes les exploitations font appel au salariat tandis que la majorité des exploitations des moyennes altitudes (13/17) embauchent. C'est au niveau des hautes altitudes que le recours à la main-d'œuvre est le plus faible. Moins de la moitié des exploitations y font appel. Quant au type de la main-d'œuvre recrutée, nous remarquons qu'il s'agit d'un salariat occasionnel saisonnier ; ainsi 94% de la main-d'œuvre est saisonnière (539/572), contre seulement 6% (33/572) permanente.

Graphique 3 : Répartition des exploitations par niveau d'embauche de la main-d'œuvre agricole et par zone



Graphique 4 : Répartition des exploitations par type de main-d'œuvre et par zone



Une répartition par genre de la main-d'œuvre occasionnelle permet d'avancer qu'elle est majoritairement féminine (68% ou 367/539).

Ce sont la plaine littorale et la zone d'altitude moyenne qui y font le plus appel, avec 98% de l'effectif total. Tandis que 75% de la main-d'œuvre saisonnière masculine sont embauchés par des exploitations de montagne.

Cette main-d'œuvre est en grande partie originaire de la Syrie du fait de son coût faible (en moyenne, la rémunération journalière de la main-d'œuvre agricole saisonnière s'élève à 5 euros pour les femmes et 8 euros pour les hommes). L'appel à la main-d'œuvre agricole se fait principalement pendant les saisons des récoltes et la durée du travail journalier varie entre 5 et 9 heures selon les saisons et les exploitations.

La main-d'œuvre permanente est principalement embauchée par les exploitations spécialisées en maraîchage sur la plaine, dans les pressoirs à huile d'olive et les entreprises de dérivés du lait. Elle est également majoritairement syrienne et féminine (64% de l'effectif total embauché ou 21/33).

Les différentes caractéristiques de la main-d'œuvre saisonnière et permanente sont présentées dans l'annexe II.



Les tentes où habitent les travailleurs et travailleuses syriennes venus pour les récoltes dans le village de Kaliat sur la plaine littorale.

II - Les caractéristiques sociales

Les caractéristiques sociales de notre échantillon se présentent comme suit dans les trois zones d'Akkar.

1. La taille des ménages

En tenant compte de la définition du ménage adoptée dans la première partie de notre travail, nous avons classé les ménages en 3 catégories :

- les ménages de petite taille : constitués de moins de 5 membres,
- les ménages de taille moyenne : formés de 5 à 9 membres,
- les ménages nombreux : comptent plus de 10 membres.

Ce classement permet de faire ressortir qu'au niveau de l'ensemble de l'échantillon, 47% des ménages (21/45) sont de moyenne et de grande taille. La taille moyenne est de 7,4 personnes par ménage. Elle dépasse la moyenne de la zone estimée à 6 membres par ménage. Tous les ménages de la haute altitude sont constitués de plus de 5 personnes. Nous notons par ailleurs l'existence sur cette zone d'un ménage dans lequel la femme enquêtée cohabite avec son fils et sa famille et un autre formé de 3 ménages nucléaires.

Dans la plaine, la majorité des ménages sont de taille moyenne. 7/13 formés de 5 à 9 membres, alors que en moyenne altitude, la majorité des ménages est de petite taille (8/17), avec 3 ménages formés uniquement du couple.

Graphique 5 : Taille des ménages

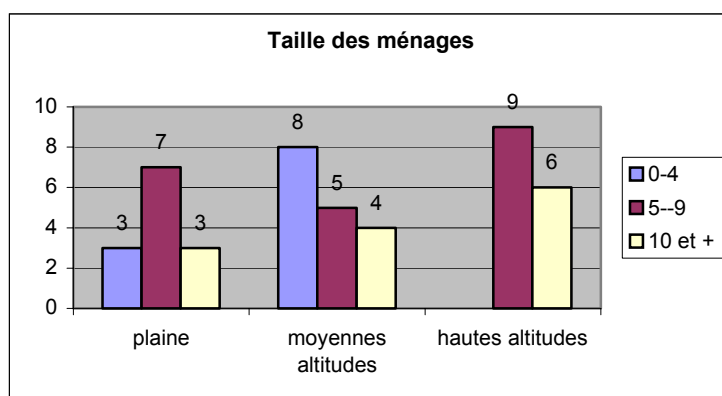


Tableau 26 : Répartition des ménages par taille moyenne et par sous zone

	Taille moyenne des ménages	Taille minimale	Taille maximale
Plaine	6.8	4	13
Moyenne altitude	5.8	2	14
Haute altitude	9.6	6	18

2. L'âge du chef de ménage

Du fait que 3 hommes sont décédés sur l'ensemble de notre échantillon, toute analyse se rapportant aux caractéristiques de l'homme chef de ménage sera de ce fait rapporté sur un effectif total de 42. L'âge moyen du chef de ménage sur la zone s'élève à 51 ans avec des minima de 30 ans et des maxima de 90 ans. 47% (22/42) des chefs de ménage de notre échantillon sont âgés de plus de 55 ans. En moyenne

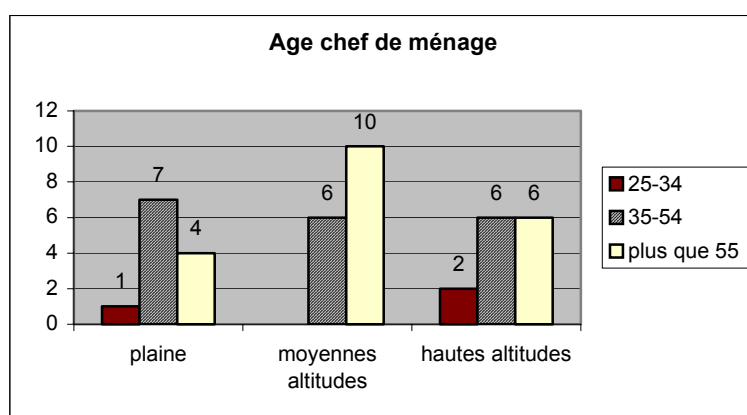
altitude, la population masculine est âgée ; en effet 10/16 des hommes ont plus que 55 ans, avec 38 % (6/16) ayant plus que 64 ans.

En plaine, 58 % (7/12) de la population masculine est d'âge moyen, variant de 25 à 55 ans. En haute altitude, les catégories d'âge moyen et âgé sont à égalité.

Tableau 27 : Age moyen du chef de ménage / sous zone

	Age minimal	Age maximal	Age moyen
Plaine	30	62	46
Moyenne altitude	37	90	56
Haute altitude	32	75	51

Graphique 6 : L'âge du chef de ménage



3. L'âge de la femme du ménage rural

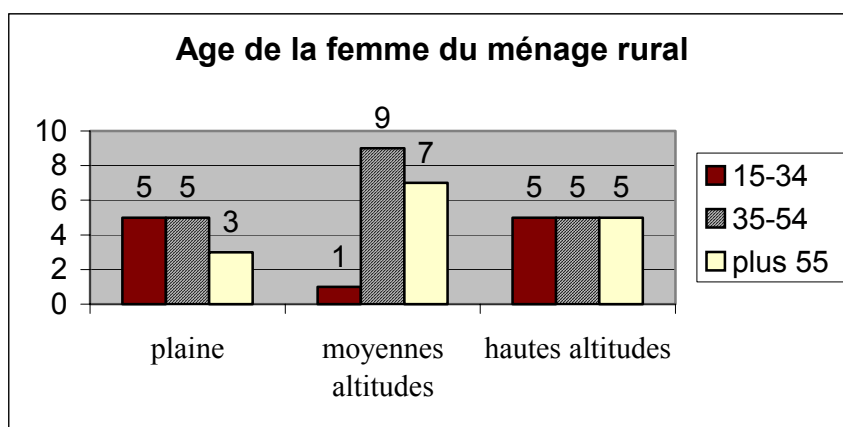
L'analyse en terme d'âge des femmes sur nos trois sous-zones permet d'avancer les conclusions suivantes :

Tableau 28 : Age moyen de la mère de ménage / sous zone

	Age minimal	Age maximal	Age moyen
Plaine	30	80	44
Moyenne altitude	34	70	52
Haute altitude	24	70	45

- l'âge moyen de la femme est de 45 ans, avec des minima de 24 ans et des maxima de 80 ans,
- sur la plaine la population féminine est majoritairement jeune (10/13 des femmes ont moins de 55 ans),
- c'est la catégorie d'âge 35-54 qui domine sur les piémonts avec 9 femmes, suivie par la catégorie de femmes âgées avec 7 femmes,
- sur les hauteurs, nous trouvons une représentativité égale des différentes catégories d'âge. C'est dans cette zone que nous trouvons deux femmes ayant moins de 25 ans.

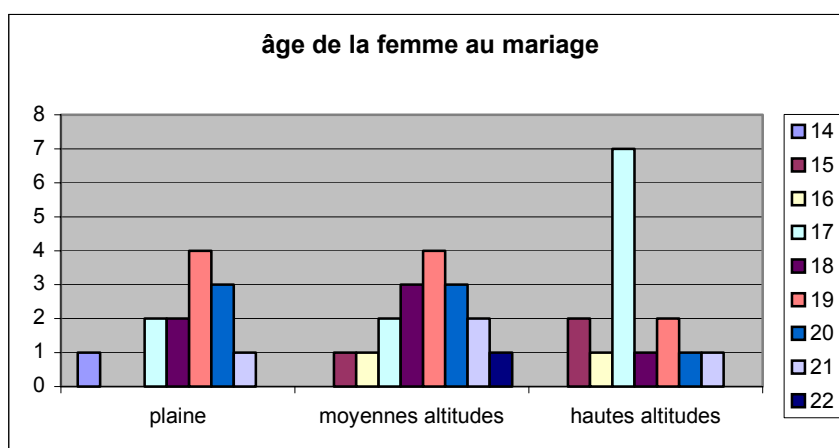
Graphique 7 : L'âge de la femme du ménage rural



4. L'âge de la femme au mariage (graphique 8)

« Ici, on se marie tôt », cette réplique de Fattoum, une femme rurale enquêtée sur la plaine littorale est explicative de la construction sociale de la zone. La société akkarienne ne tolère pas le mariage tardif des filles. Quand ces dernières atteignent leur âge mûre, elles doivent se livrer à l'accomplissement de leur rôle primordial à savoir fonder une famille et faire des enfants ! Celle qui dépasse la vingtaine et qui est toujours au foyer parental fait face en effet à des préjugés d'ordre éthique. Nous assistons par ailleurs à une forte présence de mariages consanguins (beaucoup de couples sur notre zone sont formés de cousins), surtout en plaine et en montagne. Le fait que les femmes n'ont pas de possibilité de faire des connaissances en dehors du village, voire même en dehors de l'exploitation peut justifier cette situation, mais aussi et plus important encore c'est que les mariages entre parents garantissent le maintien du patrimoine familial au sein d'une seule famille. L'âge moyen au mariage sur notre zone est de 18 ans, avec des minima de 14 ans et des maxima de 22 ans. La plupart des femmes en haute altitude se sont mariées avant l'âge de 18 ans (10/15); tandis que dans la plaine et en moyenne altitude, la majorité s'est mariée après l'âge de 20 ans (les proportions sont de 9/13 et 11/17 respectivement).

Graphique 8 : L'âge de la femme au mariage



5. La fécondité et la mortalité infantile (tableaux 29 et 30)

Afin de faire ressortir le taux de fécondité sur notre zone, nous avons procédé à une analyse par taille des familles.

La famille telle que nous la traitons ici est constituée du couple et de tous ses enfants, y compris ceux qui actuellement ont quitté la maison (pour le mariage ou le voyage ou pour d'autres raisons), autrement dit, il s'agit du ménage nucléaire.

La taille moyenne des familles sur l'ensemble de notre zone est de 8,7 personnes (avec une taille rapprochant les 10 personnes en haute altitude). A partir de là, nous pouvons donc déduire que le taux de fécondité est élevé sur la zone, avec un nombre moyen de 6,7 enfants par femme. C'est la zone montagneuse qui vient en premier concernant ce résultat avec 7,6 enfants par femme, suivie des piémonts (6,7 enfants) et de la plaine littorale (5,8 enfants).

Une attention portée sur la proportion des femmes ayant perdu des enfants conduit à constater qu'elle est également élevée sur la zone. En effet, 33 % des femmes affirment avoir déjà perdu des enfants (avortement ou mortalité pré-natale). Le nombre moyen d'enfants perdus/femme est de 1,9. C'est en haute altitude, que nous trouvons les taux les plus élevés avec 40 % des femmes qui ont perdu en moyenne 2 enfants. En moyenne altitude, 29 % des femmes ont perdu en moyenne 1,8 enfants et 31% des femmes en plaine en ont perdu en moyenne 1,7. Nous avons même rencontré une femme ayant perdu 5 enfants.

Ceci peut être expliqué par un faible recours aux services de santé des femmes rurales et/ou par des conditions de vie difficiles. Les femmes continuent à assumer toutes leurs responsabilités au niveau du ménage et sur l'exploitation, c'est-à-dire de longues et fatigantes journées de travail qui affectent bien évidemment leur santé et provoquent ce résultat. Aussi nous avons pu relever au cours de notre travail et par l'analyse de terrain que les intervalles inter gènes ne dépassent pas généralement 2 ans ce qui ne peut qu'avoir des effets dangereux.

- Une femme des piémonts de 42 ans qui s'est mariée à l'âge de 22 ans et qui a déjà perdu 3 enfants, sa famille se compose de 10 enfants dont le plus âgé a 19 ans et le plus jeune 4 ans
- Une autre femme des montagnes a 44 ans, elle s'est mariée à l'âge de 17 ans, elle a 12 enfants dont l'aîné a 27 ans et le plus jeune 1 an et demi

La forte reproduction féminine sur la zone est intimement liée d'une part aux attributs de la société rurale et d'autre part à la valeur socio-économique des enfants. En effet, dans la structure sociale patriarcale akkarienne, la femme n'est considérée qu'à travers son rôle reproductif. Une importante progéniture la place bien au niveau social de la communauté et lui permet d'acquérir un statut valorisant, au niveau de son mari et le plus important aussi, au niveau d'elle-même (la femme qui n'a pas « suffisamment » d'enfants a honte car elle n'a pas pu assumer son rôle). Celle qui n'assure pas proprement son rôle reproductif se trouve de ce fait dans une position subalterne et risque même le divorce, puisque la réussite de la femme dans la sphère productive et sociale est conditionnée par son succès dans celle reproductrice.

Mais les enfants jouent aussi un rôle très important. Ils constituent une main-d'œuvre agricole non rémunérée sur les exploitations agricoles familiales (ils aident à la récolte et au travail d'après récolte, ils prennent soin des animaux) ; dans le ménage, les filles aident leur mère aux travaux ménagers, à l'éducation de leurs frères et sœurs, à transporter l'eau et le bois de chauffage et à faire la cuisine.

Donc, la persistance de familles nombreuses peut être expliquée en partie par la division du travail et les besoins en main-d'œuvre, surtout pour l'agriculture de subsistance. Ce sont eux également qui assureront plus tard la prise en charge de leurs parents âgés.

En plaine nous avons rencontré une femme qui n'a eu que 3 enfants. En lui demandant les causes d'une si faible fécondité elle nous a confié que le médecin au cours de sa première grossesse lui a conseillé d'espacer ses futures grossesses de 2 ans minimum. Ne suivant pas les directives du médecin afin de réaliser le souhait de son mari d'avoir une large succession, elle s'est trouvée stérile au bout de deux autres grossesses. Face à cette situation, le mari voulait se remarier pour atteindre son objectif. Mais elle n'a jamais accepté.

Tableau 29 : Taille moyenne des familles et nombre moyen d'enfants par femme/zone

	Taille moyenne famille	Nombre moyen d'enfants /femme
Plaine	7,8	5,8
Moyenne altitude	8,7	6,7
Haute altitude	9,7	7,6

Tableau 30 : Nombre d'enfants perdus par femme / sous zone

	Effectif femmes	%	Nombre moyen d'enfants perdus/ femme
Plaine	4	31	1.7
Moyenne altitude	5	29	1.8
Haute altitude	6	40	2

6. La religion

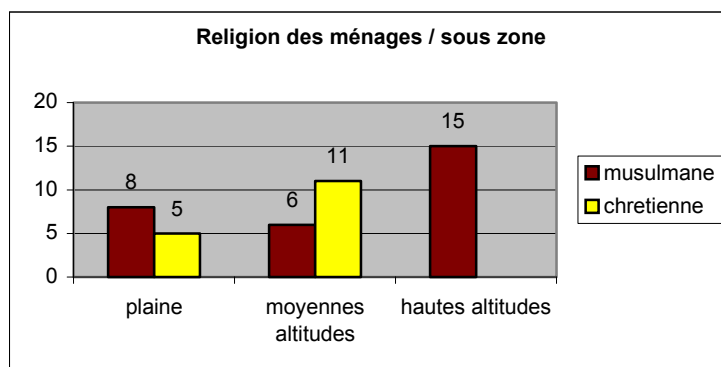
La religion du ménage au Liban est celle du chef de la famille, qui se transmet de père en fils. Les ménages de notre échantillon sont en majorité des musulmans (64% ou 16/45) contre 36 % de chrétiens. Le graphique 9 nous renseigne sur la répartition par religion des ménages agricoles au niveau des trois sous zones. Nous constatons que dans la plaine, la majorité des ménages sont des musulmans (8/13) et 39 % des chrétiens ; alors que tous les ménages familiaux des montagnes sont des musulmans. Sur les piémonts, les ménages chrétiens sont majoritaires avec 11/17 des ménages.

7. L'origine et le lieu de résidence des ménages (graphique 10)

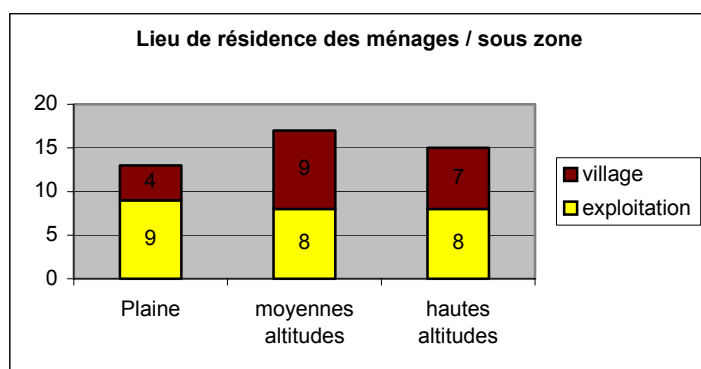
En ce qui concerne l'**origine des ménages agricoles**, le dépouillement de nos enquêtes a montré que tous les ménages existants sont originaires d'Akkar, plus particulièrement du village où ils sont installés.

Par rapport au **lieu de résidence des ménages**, (graphique 9) les résultats montrent qu'une petite majorité des ménages réside sur l'exploitation (25/45), contre 20/45 dans le village. C'est surtout dans la plaine que les ménages sont les plus établis sur leur exploitation. C'est le cas inverse dans la zone moyenne avec 9/17 (53%) des ménages qui habitent dans le village.

Graphique 9 : La religion des ménages / sous zone



Graphique 10 : Lieu de résidence des ménages / sous zone



8. Le niveau de vie des ménages

Plusieurs critères ont été pris en compte pour pouvoir évaluer le niveau de vie général des ménages de la zone. Il s'agit :

- du niveau de vie considéré par les femmes elles-mêmes ;
- du revenu moyen par ménage ;
- de l'accès aux infrastructures de base, électricité, eau potable et réseau d'égouts ;
- du degré d'approvisionnement des ménages en appareils électroménagers.

Nous avons aussi pris en considération les facteurs d'éloignement des services tels que la route principale, les services d'enseignement et de santé et le marché.

A- Le niveau de vie (graphique 11)

Le niveau de vie des ménages tel que nous le présentons ici résulte de la perception que les femmes en ont elles-mêmes. Trois catégories de niveau ont été avancées : bas, moyen et élevé.

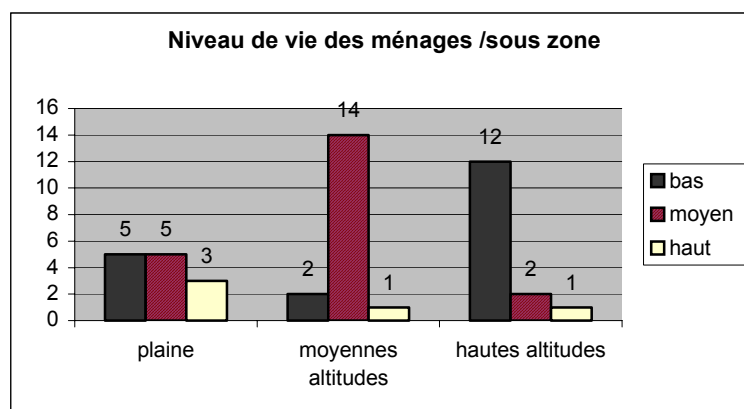
Au niveau de l'ensemble de l'échantillon, 47% (21/45) des femmes considèrent que le niveau de vie de leur ménage est moyen et 42% (19/45) le jugent bas. Seuls 11% des ménages, autrement dit 5/45, estiment qu'ils ont un niveau de vie élevé.

Nous trouvons toutefois nécessaire de nuancer ces résultats. En effet, deux éléments sont à considérer. En premier, il s'agit d'une acceptation de la situation ; autrement dit même si les femmes ne sont pas satisfaites de leur niveau de vie, rares sont celles qui le déclarent (elles préfèrent utiliser le terme « moyen » que « bas ») ; en second lieu, il faut prendre en considération que les ménages sur cette zone ne cherchent pas en fait la satisfaction des besoins de luxe mais l'autosuffisance, sans pour autant oublier qu'il s'agit de familles nombreuses, ce qui affecte énormément le niveau de revenu par personne.

Rapportées au niveau des sous zones, ces proportions révèlent que :

- la majorité des ménages dans la zone moyenne ont un niveau de vie jugé moyen,
- la majorité des ménages en haute altitude considèrent avoir un niveau de vie bas,
- dans la plaine, les ménages à niveau de vie bas et moyen sont à égalité, avec 39% ou 5 des 12 ménages,
- 3 ménages en plaine estiment avoir un niveau de vie élevé, contre 1 seul dans chacune des deux autres zones.

Graphique 11 : Niveau de vie des ménages considéré par les femmes/sous zone



B- Le revenu moyen des ménages

En tenant compte de l'ensemble des revenus reçus par les ménages, autrement dit des revenus agricoles et extérieurs à l'exploitation, nous avons demandé aux ménages enquêtés de se positionner dans trois classes de revenus moyens mensuels :

- inférieur à 700 dollars : revenu faible,
- de 700 à 1500 dollars : revenu moyen,
- supérieur à 1500 dollars : revenu élevé.

L'analyse des résultats montre que le revenu moyen au niveau de l'ensemble de l'échantillon est faible. 53 % ou 24/45 ménages génèrent un revenu total moyen qui ne dépasse pas les 700 dollars par mois.

Au niveau des trois sous zones :

- 62% des ménages de la plaine ont un revenu mensuel faible,
- 65% des ménages en moyenne altitude ont un revenu moyen,
- plus de la moitié des ménages en montagne ont un revenu faible.

Tableau 31 : Le revenu mensuel en dollars des ménages par sous zone

	Plaine		Moyenne altitude		Haute altitude		total	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
0-700	8	62	5	29	11	73	24	53
700-1500	2	15	11	65	3	20	16	36
Sup 1500	3	23	1	6	1	7	5	11
	13	100	17	100	15	100	45	45

Les résultats obtenus confirment les déclarations faites par les ménages sur leur niveau de vie.

En croisant le niveau de vie, d'une part avec la religion et d'autre part avec le développement de l'agriculture, nous pouvons déduire que :

- la majorité des ménages musulmans ont un niveau de vie bas, tandis que la majorité des chrétiens ont un niveau de vie moyen,
- ce sont les exploitations de grande taille et/ou spécialisées (les vergers d'arbres fruitiers en montagnes, les grandes surfaces d'oliviers en piémonts, les maraîchages en plaine littorale) et

celles équipées (les pressoirs d'huile d'olive et les ateliers de transformation des produits laitiers), qui ont le niveau de vie le plus élevé.

C- Les infrastructures de base et les équipements électroménagers (tableaux 32 et 33)

D'une façon générale, l'eau potable, l'assainissement et l'électricité sont assurés au niveau de la zone d'étude. La plaine littorale est la mieux desservie, suivie par la zone moyenne avec uniquement 3 ménages dépourvus d'eau potable. C'est la zone des montagnes qui affiche les niveaux les plus faibles d'accès aux infrastructures, surtout en eau potable (8/15 des ménages ne sont pas reliés au réseau d'eau potable). En matière d'appareil électroménager, nous constatons que la majorité des ménages de la plaine littorale et des piémonts en sont équipés. C'est toujours en montagne que le sous-équipement apparaît surtout en chauffage. 11/15 des ménages utilisent le bois du feu contre 6/17 en zone moyenne et 5/13 en plaine. Les carences en eau, en chauffage et même en équipement électroménager peuvent compliquer fortement la vie des femmes, vu les corvées qu'elles peuvent entraîner dans la vie journalière.

Tableau 32 : Infrastructures de base par sous zone (%)

	Electricité	Eau potable	Egouts
Plaine	100	100	100
Moyenne altitude	100	82	100
Haute altitude	93	43	71

Tableau 33 : Equipement électroménager par sous zone (%)

	Chauffage	Machine à laver	Frigo	Four	Télé
Plaine	62	85	100	100	92
Moyenne altitude	65	94	100	94	88
Haute altitude	13	53	73	53	67

D- L' éloignement des services

L'analyse en terme d'éloignement et de proximité des services, permet de noter que 48% des exploitations n'ont pas accès direct à la route principale (à l'exception de la plaine littorale) et que la grande majorité le sont par rapport aux services de santé, alors qu'elles sont toutes éloignées du marché, (à savoir qu'il s'agit de Tripoli, la capitale du département Liban-nord). C'est la zone montagneuse qui reste la plus enclavée des trois.

Tableau 34 : Eloignement des ménages de services par sous zone

	Ecole		Hôpital		Route principale		Marché	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Plaine	0	0	9	69	0	0	13	100
Moyenne altitude	0	0	10	59	11	65	17	100
Haute altitude	8	53	10	67	12	80	15	100
Total	8	53	29	65	23	48	45	100

Ce premier chapitre nous a permis de présenter la situation agricole et socio-économique des ménages agricoles enquêtés et de relever les particularités de chacune des trois sous zones, reflétant la diversité de la réalité akkarienne.

Les chapitres qui suivront auront comme finalités de rendre visible la participation des femmes dans l'agriculture et d'identifier les inégalités liés au genre.



Source : MERCOIRET M.R, 2002, L'appui aux producteurs ruraux : guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements.

Chapitre 2

La division sexuelle du travail

Ce chapitre répond au souci de savoir quelles sont les tâches et les responsabilités assignées à chacun des deux genres dans le domaine de la production et de celui de la reproduction. Il répond à la question cruciale : « qui fait quoi ? » et vient assurer la construction du profil des activités des femmes et des hommes en permettant d'une part une meilleure présentation de la réalité et d'autre part la détermination des rôles respectifs, au sein de l'exploitation agricole et du ménage agricole.

I - La répartition des tâches au niveau de l'exploitation agricole

Nous débuterons en amont par l'approvisionnement en intrants, l'embauche de la main-d'œuvre agricole salariée et par les démarches de demande de prêts ; ensuite nous passerons aux travaux agricoles dans l'exploitation (allant du labour à la récolte), pour finir en aval avec la commercialisation des produits.

Au niveau de la production agricole, nous traiterons la division du travail de façon transverse, autrement dit selon les principaux systèmes de production à savoir :

- le maraîchage avec une attention particulière au tabac,
- l'arboriculture : il s'agit des oliviers, des agrumes et autres arbres fruitiers,
- les céréales,
- l'élevage,

Pour des raisons de simplification et de présentation visible des résultats, nous adopterons les sigles suivants :

- F : signifie que la tâche est réalisée exclusivement par la femme du ménage,
- F avec : signifie que la femme participe avec d'autres personnes dans la réalisation de la tâche,
- H : la tâche est exclusivement exécutée par l'homme,
- H avec : signifie que l'homme participe avec d'autres dans l'accomplissement de la tâche,
- F/H : signifie que la tâche est effectuée par les deux genres conjointement, soit seuls soit avec d'autres,
- Autres : désigne le groupe de personnes outre l'homme et la femme, qui participent à la réalisation de la tâche, il peut s'agir des enfants aussi bien que de la main-d'œuvre salariée,
- Dans certains graphiques, nous utilisons également le sigle « h » qui signifie les enfants mâles ou bien nous combinerons F/h qui signifie la femme et son fils,
- Nous préciserons toutefois au fur et à mesure de l'avancement de l'analyse les personnes en question qui participent donc à la réalisation des différentes tâches

1. Approvisionnement en intrants (tableau 35)

Nous observons sur la zone, la présence de trois sources d'approvisionnement en pesticides, engrais et semences : les entreprises privées, localisées en grande majorité dans les grandes villes telles que Halba et Tripoli, les coopératives de la zone et les négociants. L'approvisionnement en intrants est une tâche majoritairement masculine :

- Sur 72% (26/36) des exploitations, ce sont les hommes qui l'assurent. En plaine et en montagne, elle est exclusivement masculine,

- Sur trois exploitations dirigées par des femmes, l'approvisionnement se fait directement par elles. Dans les autres cas, il est effectué soit par les fils, soit par la main-d'œuvre embauchée.

Six hommes sur notre échantillon s'approvisionnent à partir des coopératives agricoles dont ils sont adhérents .

2. Le recrutement et le paiement de la main-d'œuvre agricole (tableau 36)

- Le recrutement et le paiement de la main-d'œuvre salariée saisonnière ou permanente sont majoritairement masculins puisque sur 25 des 33 exploitations qui y font appel, ce sont les hommes seuls qui détiennent cette responsabilité.
- Six des 7 exploitations dirigées par des femmes ont recours à la main-d'œuvre agricole non familiale. Sur 4 d'entre elles, c'est la femme qui recrute et qui paye tandis que dans les deux autres, c'est le fils qui s'en charge.

3. Les démarches d'acquisition de crédits

Les agriculteurs et les agricultrices ont besoins de crédits à court terme pour acheter des semences, des engrais et des pesticides, louer des services à façon pour le labour et embaucher du salariat pour la récolte et le travail des champs et d'après récolte. Les agriculteurs ont un accès limité au crédit du fait de l'offre insuffisante de garanties et du degré de risque élevé lié à la gestion des prêts à l'agriculture. Les organismes de crédits et les banques spécialisées étant inexistantes sur la zone, les prêts à l'agriculture se font généralement dans le cadre des coopératives et des entreprises privées mais aussi par des intermédiaires ou des négociants. Ils portent sur l'approvisionnement en intrants et sur les emprunts financiers.

Ainsi, ce sont les hommes chefs d'exploitations qui détiennent cette responsabilité. Et dans les exploitations dirigées par les femmes, ce sont généralement ces dernières qui s'en chargent, mais il faut préciser qu'elles font appel surtout à des intermédiaires, du fait qu'elles sont absentes des coopératives d'approvisionnement.

L'observation des effectifs de femmes et d'hommes impliqués dans ces différentes tâches, permet de déduire que le niveau de la participation féminine est très faible. Ainsi pour 28 hommes qui embauchent et payent la main-d'œuvre et 29 qui assurent l'approvisionnement des intrants sur les exploitations, seules 6 femmes le font. Aussi 37 hommes entreprennent les démarches de demande de prêts contre 5 femmes seulement ; sans oublier qu'il s'agit, quand celles-ci sont impliquées, de chefs d'exploitations ou d'autres qui la partagent avec leur conjoint.

4. Les travaux agricoles

A- Organisation des tâches sur l'exploitation (tableau 37)

La distribution des tâches sur l'exploitation est également majoritairement masculine. Sur 80% (36/45) des exploitations l'organisation du travail sur l'exploitation est dirigée par l'homme. Mais nous retenons une certaine complémentarité dans l'accomplissement de cette tâche dans les piémonts (2/17). Tandis que la majorité des femmes chefs d'exploitations répartissent elles-mêmes les travaux sur l'exploitation (6/7) ; une seule fait défaut, elle l'accomplit avec son fils.

Tableau 35 : Approvisionnement en pesticides, engrais et semences

	Plaine		Moyenne altitude		Haute altitude		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
F	0	0	2	12	1	14	3	8
H	11	92	10	59	5	71	26	72
FH	0	0	3	18	0	0	3	8
Autres	1	8	2	12	1	14	4	11
Total	12	100	17	100	7	100	36	100

Tableau 36 : Recrutement et paiement de la main-d'œuvre

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
F	0	2	2	4	12
H	12	8	5	25	76
FH	0	2		2	6
h	1	1	0	2	6
total	13	13	7	33	100

Tableau 37 : Distribution des tâches sur l'exploitation

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
F	1	3	2	6	13
FH	0	2	0	2	4
Fh	0	1	0	1	2
H	12	11	13	36	80
total	13	17	15	45	100

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous traiterons à ce niveau les travaux agricoles par systèmes de production.

B- Les systèmes maraîchers

53 % (19/36) de nos exploitations agricoles familiales pratiquent la culture maraîchère. A partir des données du tableau 38, nous pouvons émettre les conclusions suivantes :

- Dans les systèmes de production à dominante maraîchère ou spécialisés, le labour est exclusivement masculin. Il est effectué soit par l'homme et/ou ses fils dans les exploitations mécanisées (7/19), ou par des travaux à façon dans les autres moins mécanisées (8/19)
- Le traitement phytosanitaire et l'irrigation sont également des tâches majoritairement masculines.
- Le désherbage, le semis et la récolte sont par contre des activités majoritairement féminines. Elles sont généralement exécutées par les femmes du ménage avec l'aide des enfants et de la main-d'œuvre agricole féminine en majorité. Les résultats examinés à ce niveau montrent une plus faible participation masculine que celle féminine. Cette situation est en fait à moitié vraie. Dans la réalité du terrain, la responsabilité des hommes serait plutôt d'accompagner les femmes ou les familles avec les travailleurs sur les champs, de superviser le déroulement du travail et d'assurer la préparation à la commercialisation de la récolte. Si ces tâches sont laissées aux femmes, ce n'est pas par pur hasard, puisque les hommes eux-mêmes affirment que ces types de travaux nécessitent de la vigilance, de l'endurance physique et beaucoup de patience, des qualités que les femmes, possèdent davantage que les hommes. Ce qui explique le fait que l'effectif de la main-d'œuvre recrutée en plaine soit plus important que celle masculine.

- Dans les systèmes maraîchers où la production agricole est destinée à l'autoconsommation familiale (il s'agit surtout de potagers de légumes), ce sont en général les femmes qui s'acquittent de l'ensemble des tâches relatives à la production, y compris même le labour et l'irrigation, le travail se fait manuellement (pioches). Dans l'exécution de ces tâches, les femmes se font aider par leurs enfants, l'homme participe surtout dans l'application des pesticides.

L'analyse en terme d'effectif des deux genres (19 femmes et 17 hommes) (tableau 39) marque plus explicitement la division sexuelle du travail dans ce système ; ainsi nous remarquons une forte participation féminine dans la récolte (89%), le semis (63%) et le désherbage (74%), tandis que la participation des hommes est plus marquée dans le labour et le traitement phytosanitaire de la terre (53%). A noter que dans les grandes exploitations spécialisées en maraîchage sur la plaine les femmes de la famille ne participent pas au travail agricole. Par contre, dans l'exploitation spécialisée en montagne, la femme est impliquée dans les différentes tâches de l'exploitation.

Tableau 38 : Répartition des tâches en système de production maraîcher

Tâche	F		F avec		H		H avec		FH		autres	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Labour	3	16	1	5	4	21	5	26	0	0	6	32
Traitement	2	11	1	11	1	11	8	42	0	0	7	37
Semis	5	26	4	21	2	11	4	21	3	16	1	5
Irrigation	2	11	4	21	1	5	8	42	0	0	4	21
Récolte	3	16	9	47	0	0	0	0	5	26	2	11
Désherbage	3	16	5	26	0	0	2	11	6	32	3	16

Récolte des haricots verts et de pommes de terre effectuée par les femmes rurales et la main-d'œuvre agricole féminine, (entre temps, les hommes buvaient le thé sous les mûriers ou supervisaient le travail)





Tableau 39 : Répartition des tâches par effectif de genre en système maraîcher

	Femme		Homme	
	N	%	N	%
Labour	4	21	9	53
Traitement	3	16	9	53
Semis	12	63	9	53
Irrigation	6	32	9	53
Récolte	17	89	5	29
Désherbage	14	74	8	47

C - Le tabac

Sur la plaine littorale, 7 exploitations des 12 produisent du tabac. Le tabac ne fait partie des cultures maraîchères, mais il est souvent cultivé en association avec elles. Vu son importance économique et sa particularité, nous le traiterons à part. Il faut dire d'abord que toute la production de tabac au Liban est subventionnée par la régie libanaise¹⁸. Cette dernière fixe, par contrat pour chaque exploitation, une certaine quantité de production annuelle. La culture du tabac est vitale pour les exploitations de la plaine. Elle est jugée rentable et toutes les exploitations cherchent à obtenir des contrats.

¹⁸ La régie est la structure officielle libanaise qui gère la production du tabac sur le territoire libanais.

Toutefois sa production constitue un processus long et pénible ; ainsi et afin que les feuilles de tabac ne sèchent pas, la récolte doit être accomplie avant le lever du soleil, presque à 3h du matin. Ensuite vient le travail d'après récolte qui correspond au tri, à l'empilement et au séchage.

Ces tâches peuvent être qualifiées de majoritairement, voire même d'exclusivement féminines :

- sur 71% (5/7) des exploitations, la récolte du tabac est effectuée par la femme, avec la participation des enfants du ménage et les travailleurs, dont la majorité sont du genre féminin. Dans une exploitation, la récolte est faite par les filles et les travailleuses (il s'agit là d'une exploitation dirigée par une femme très vieille) et sur une autre elle est faite par des travailleurs.
- quant à la préparation pour la vente du tabac, sur 86% (6/7) des exploitations, la femme participe à cette corvée.

Tableau 40 : Répartition des tâches par genre en culture du tabac

	Femme avec		Autres		Total	
	effectif	%	effectif	%		
Récolte	5	71	2	29	7	100
Préparation pour la vente	6	86	1	14	7	100

D - L'arboriculture (tableaux 41,42 et 43)

Il s'agit de :

- l'arboriculture irriguée, pratiquée par 10/36 des exploitations
- la culture d'oliviers : exclusivement pratiquée en moyenne altitude dans 13 exploitations. (76%).

L'analyse de la répartition des tâches dans les systèmes de production arboricole montre que :

- la taille des arbres est exclusivement assurée par la main-d'œuvre masculine spécialisée en la matière,
- le **labour** et le **traitement phytosanitaire** ne sont également exécutés que par des hommes. Dans les exploitations mécanisées, ce sont les hommes et/ou leurs fils qui labourent, qui plantent et qui appliquent les pesticides, les autres font appel à la main-d'œuvre salariée,
- c'est au niveau de la récolte que la participation féminine est la plus forte. Dans 50% des exploitations fruitières et sur 8/13 des exploitations oléicoles, la femme participe à la récolte avec sa famille et les travailleurs.
- la transformation pour la vente des olives est faite exclusivement par la femme, elle est aidée par la main-d'œuvre dans les grandes exploitations.

En terme d'effectif de genre, il ressort :

- ❑ Une participation plus importante des femmes (14/23) à la récolte des fruits et des oliviers que les hommes (10/22),
- ❑ Une participation plus importante des hommes au labour et aux traitements dans les systèmes arboricoles (fruitiers et oliviers).

Tableau 41 : Répartition des tâches dans l'arboriculture fruitière

	Salariés	Fils	H	H avec	FH	F avec	Total
Taille	10						10
Labour	9	1					10
Traitement	3		5	1			10
Irrigation	1			9			10
Récolte	4				5	1	10

Tableau 42 : Répartition des tâches dans l'oléiculture

	Salariés	H	H avec	F avec	FH	total
Taille	10					13
Labour	10	1	2			13
Traitement de la terre et des Arbres	10	1	2			13
Récolte	4		1	4	4	13
Préparation pour vente						

Tableau 43 : Répartition des tâches par effectif de genre en système arboricole

	Arbres fruitiers				Oliviers			
	F	%	H	%	F	%	H	%
Labour			6	60			3	30
Traitement			6	60			3	30
Récolte	6	60	5	56	8	62	5	50
Irrigation			9	100				

E - Les cultures céréalières

Six exploitations de montagne cultivent des céréales. Il faut signaler néanmoins que la culture céréalière revêt une importance particulière dans cette zone vu son importance vivrière et sa contribution à la sécurité alimentaire des ménages.

L'examen porté à la répartition des tâches présentées par le tableau 44 permet de dire :

- ❑ le labour et le battage sont des activités exclusivement masculines. Ils sont réalisés dans la majorité des cas par recours à l'entreprise et sur les exploitations mécanisées par l'homme ou ses fils.
- ❑ pour le semis et le traitement de la terre, 2 femmes chefs d'exploitations le font avec l'aide de la main-d'œuvre salarié et/ou les enfants, sur 2 exploitations c'est l'homme qui s'en occupe et sur une autre, elles sont familiales.
- ❑ il y a une forte participation féminine au travail du désherbage et de moisson. Ces activités sont faites généralement par les femmes et leurs enfants ou en famille.

Les résultats relatifs à la répartition des tâches selon le sexe montrent comme d'ailleurs pour tous les systèmes déjà traité une implication féminine au désherbage alors que les hommes se chargent des tâches mécanisés et techniques comme le labour et le traitement de la terre.

Tableau 44 : Répartition des tâches en système de production céréalière

	F	F avec	H	H avec	FH	Location	Autres	total
Labour				1		5		6
Semis, fertilisation et traitements		2		2	1	1		6
Désherbage		4		1	1			6
Moisson		2		1	2		1	6
Battage						5	1	6

Tableau 45 : Division du travail par effectif de genre en cultures céréalières

	Femme		Homme	
	Effectif (6 femmes)	%	Effectif (4 hommes)	%
Labour	0	0	1	25
Semis, fertilisation et traitements	3	50	3	75
Désherbage	5	83	2	50
Moisson	4	67	3	75
Battage	0	0	0	0
Transformation	6	100	0	0

F - L' élevage

Soixante-quinze % (34/45) des ménages enquêtés possèdent du cheptel.

Nous distinguons pour la répartition des tâches les exploitations spécialisées (9 exploitations) et celles qui pratiquent le petit élevage familial (25/45).

Dans les exploitations spécialisées en élevage :

- le gardiennage et les soins aux animaux sont exclusivement masculins, pris en charge par l'homme et/ou les travailleurs salariés.
- la transformation est exclusivement féminine, ce sont les femmes des ménages avec ou sans l'aide d'autres femmes telles que les belles-filles ou la main-d'œuvre féminine, qui se chargent de la transformation pour la vente des produits laitiers ;
- dans les exploitations qui embauchent ce sont les hommes et/ou la main-d'œuvre qui font la traite; dans les autres, la traite est une activité majoritairement féminine.
- c'est en général dans le cadre de la famille que les femmes participent le plus au nettoyage et à l'entretien des animaux,

Une seule femme ne participe pas aux différentes tâches relatives à l'élevage, il s'agit de l'exploitation en montagne qui a un atelier de fabrication de produits laitiers.

Tableau 46 : Répartition des tâches en systèmes d'élevage spécialisés

	F	F avec	H	H avec	FH avec	autres	total
Traite	2	3		2	1	1	9
Gardiennage			2	5			7
Nettoyage		3		2	4		9
Alimentation	1			2	5	1	9
Soins			9				9
Transformation	4	4				1	9

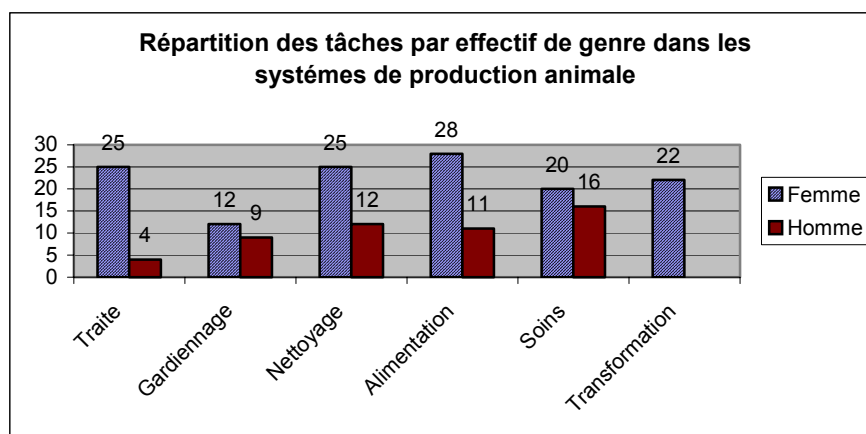
Dans les exploitations pratiquant le petit élevage (tableau 47)

Dans les exploitations élevage/polyculture, l'analyse de la division du travail marque une très forte implication féminine. Sur l'ensemble des observations, ce sont les femmes qui s'acquittent de l'ensemble des tâches relatives à l'entretien du cheptel avec une spécialisation dans la traite et la transformation. La participation de l'homme se limite à des aides dans le nettoyage et les soins aux animaux. En reprenant les résultats précédents et en raisonnant sur l'ensemble des systèmes de production animale (graphique 14), nous pourrions conclure qu'il existe bien une division du travail par genre ; on observe :

- une implication féminine dans la traite, le nettoyage, l'entretien du cheptel. Ainsi 25 des femmes participent à la traite contre 4 hommes et 28 femmes nourrissent le cheptel alors que 11 hommes seulement le font,
- une importante participation masculine dans le gardiennage et les soins aux animaux,
- une exclusivité féminine dans la transformation.

Tableau 47 : Répartition des tâches en systèmes d'élevage familial

	F	F avec	H	FH	filles	garçons	total
Traite	11	3	1	0	1	1	17
Gardiennage	9	3	2			3	17
Nettoyage	12	6	6			1	25
Alimentation	15	7	2	1			25
Soins	16	2	5	2			25
Transformation	10	4					14

Graphique 12 : Répartition par effectif de genre des tâches dans les systèmes de production animale

Un berger qui garde ses moutons dans la zone de haute altitude



5. La commercialisation

Nous distinguerons la production animale et la production végétale, aussi bien que les exploitations qui produisent pour le marché et celles qui vendent un surplus de leur production

A- La production animale

Les systèmes de production spécialisés

La production bovine (tableau 48)

La commercialisation de la production bovine est effectuée exclusivement par l'homme dans les deux exploitations qui la pratique. Il s'agit essentiellement du lait et de ses dérivés (yaourt, fromage, kechek...). La production est vendue dans les grandes villes (Beirut et Tripoli) d'une fréquence journalière.

Tableau 48 : Commercialisation de la production bovine des exploitations spécialisées

Zone	Effectif exploitation	Produit vendu	Responsable	Marché	Nombre de fois
Plaine	1	Lait et dérivés	H	Tripoli	7
Haute altitude	1	- Lait et dérivés - viande	H H	- Beirut - Tripoli	7

La production caprine

Pour les 3 exploitations qui pratiquent l'élevage de caprins, c'est l'homme qui se charge de la vente. Les produits vendus sont le lait et ses dérivés ainsi que les caprins. La commercialisation se fait aussi chaque jour à l'exception de la vente directe des caprins qui reste sur commande.

Tableau 49 : Commercialisation de la production caprine des exploitations spécialisées

Produits vendus	Beirut	Tripoli	Région	Directe	Responsable
Lait et dérivés	1	1	1		H
Caprins		1	1	1	H

La production ovine (tableau 50) : Trois exploitations en haute altitude sont spécialisées en élevage ovin ; comme pour les autres exploitations spécialisées ce sont les hommes qui détiennent la responsabilité de la commercialisation. Les modes pratiqués sont la vente directe (lait et laine), la vente dans la région d'Akkar (lait et ovins) et à Tripoli (lait et dérivés).

Tableau 50 : Commercialisation de la production ovine

Produits vendus	Tripoli	Région	Directe	Responsable
Lait et dérivés	1	2	1	H
Ovins		1		H
Laine			1	H

Les systèmes de production diversifiés : Sur les 25 exploitations diversifiées, 10 vendent après autoconsommation le surplus de leur production (3 en montagnes, 4 en moyenne altitude et 3 en plaine). La commercialisation à ce niveau est une spécialisation féminine. Il s'agit surtout du lait et de ses dérivées (yaourt, fromage etc) et la vente se fait en direct. Nous distinguons néanmoins une femme qui vend sa production pour la coopérative dont elle est membre.

Tableau 51 : Commercialisation de la production animale dans les exploitations diversifiées

Produit	Nombre expl	responsable		Mode	
		femme	homme	direct	coopérative
lait et dérivés	10	10	0	10	1
viande	1	1		1	

**Préparation des feuilles de vignes pour la vente par une femme rurale enquêtée dans les piémonts**

B- La production végétale

La plaine littorale (tableau 52)

Toutes les exploitations de la plaine destinent leur production à la vente.

- ❑ La commercialisation est exclusivement masculine, ce sont les hommes et/ou leurs fils qui s'acquittent de cette responsabilité.
- ❑ Sur l'exploitation dirigée par une femme, la commercialisation est confiée à un négociant qui vient prendre la production maraîchère et le tabac.
- ❑ Une autre femme sur cette zone vend une production d'eau de rose à la coopérative dont elle est membre.

Tableau 52 : Commercialisation de la production agricole en plaine

Type produit	nbre exp	Mode				Nombre fois marché			Responsable			
		Tripoli	bei	coop	régie	2	7	1/saison	H	Hh	h	F
Pommes de terre	4	4				2	2		3	1		
Maraîchères	10	9	1			3	7		8	1		1
Agrumes	2	2					2		2			
Tabac	7				7			7	6		1	
Eau de rose	1			1				1				1

L'altitude moyenne

La production d'huile d'olive

- ❑ 9/13 des exploitations des piémonts commercialisent leur production en huile d'olive,
- ❑ Cette dernière est majoritairement prise en charge par l'homme, sauf pour l'exploitation dirigée par une femme. Le mode de commercialisation est la vente directe sur l'exploitation et la fréquence se limite à la demande.

Les olives

- ❑ Sur cette zone, 4 exploitations commercialisent leur production en olives. Elles vendent principalement à Tripoli, mais aussi à Beirut. Dans 3 cas sur 4, elle est assurée par l'homme et sur 1 exploitation elle constitue une responsabilité conjointe.

Les fruits

- ❑ 3 exploitations commercialisent leur production fruitière. Il s'agit là encore d'une responsabilité exclusivement masculine.

Le maraîchage

- ❑ Une seule exploitation dans cette zone destine sa production maraîchère à la vente. Il s'agit de celle dirigée par une femme. La commercialisation se fait dans le village et elle est confiée à un négociant.

Les vignes et les amandiers

- ❑ Deux exploitations commercialisent leur production de raisin et deux autres celles d'amandes, La vente se fait à Tripoli, elle est entreprise par l'homme sur des fréquences qui varient entre 3 et 7 jours par semaine.

De plus, nous avons pu localiser au cours de l'enquête la présence de femmes sur cette zone de piémonts exerçant des activités génératrices de revenu:

Tableau 53 : Commercialisation féminine

	N	Mode
Feuilles de vigne	2	Direct
Figues sèches	1	Direct
Thym	2	Direct
Olives farcies	1	Direct
Vin	1	Direct

La haute altitude

Le même scénario se répète dans la zone de la haute altitude, une spécialisation masculine dans la commercialisation des récoltes agricoles et une exception, l'exploitation dirigée par une femme qui vend directement à un négociant.

Tableau 54 : Commercialisation agricole en haute altitude

type produit	nbre exp	mode		nombre de fois		Responsable		
		Tripoli	directe	4	7	H	Hh	F
fruits	2	1	1	1			1	
marachères	2	2	1		2	2		1

Comme nous venons juste de constater, le mode prédominant de la commercialisation des produits agricoles sur la zone est la vente aux marchés des centres urbains d'une façon régulière : Tripoli se situant à 80km d'Akkar et Beirut à 160 km. Cet éloignement des marchés suppose donc l'usage du matériel de commercialisation pour pouvoir y accéder.

En s'investissant sur la mobilité des deux genres, nous avons pu découvrir que la majorité des hommes effectuent des déplacements journaliers pour la commercialisation, l'approvisionnement d'intrants au marché et pour voir les négociants, alors que la sphère de déplacement de la majorité des femmes est limitée aux champs et au village quand elles font de la vente directe. Ceci est dû au fait que les femmes ne savent pas conduire et que les villages sont très mal desservis en moyens de transport en commun ce qui conditionnent largement leur déplacement, sans pour autant oublier la nécessité de leur permanence sur les exploitations. Certes, les femmes travaillant à l'extérieur ou membres de coopératives ou groupements communautaires ont plus de possibilités de déplacements.

II - La répartition des tâches au niveau du ménage agricole

Concernant la division sexuelle du travail au sein du ménage agricole, nous examinerons successivement les tâches quotidiennes (les travaux ménagers, les corvées d'eau et de bois, l'éducation des enfants), pour passer ensuite à celles en rapport avec la communauté.

1. Les tâches quotidiennes

Exécutés par la femme seule dans la majorité des cas ou aidée par les autres femmes des ménages (tels que les filles ou les belles-filles), les **travaux ménagers**, la **préparation des repas**, la **transformation et la conservation des aliments** et les **soins aux enfants** et aux **personnes âgées** sont des responsabilités exclusivement féminines.

En haute altitude, la catégorie « autre » désigne la belle-fille dans une exploitation et en moyenne altitude, il s'agit d'une travailleuse salariée.

A- La collecte du bois de feu et d'eau

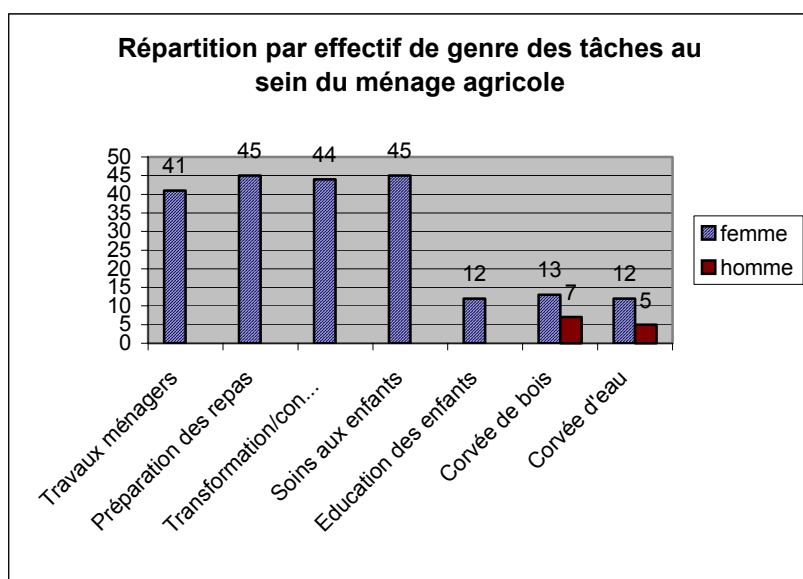
Nous comptons dans l'échantillon la présence de 22 ménages utilisant le bois pour le chauffage dont 11 en haute altitude. Aussi 12/45 ménages sont privés de système d'eau potable dont 9 toujours en montagne. Mis à part les 8 ménages qui s'approvisionnent par achat, le ramassage du bois pour le chauffage est une spécialisation féminine. Dans un cas, la femme le fait seule et dans 8/14 ménages avec les enfants. Par rapport à la corvée d'eau, nous retrouvons presque le même scénario puisque sur 2/15 ménages, c'est la femme qui remplit toute seule cette obligation et sur 5/12, elle est aidée par les enfants. Seuls deux hommes assurent seuls cette tâche sur l'ensemble des 12 ménages concernés et ils le font en voiture et 3 participent avec leur femmes dans l'accomplissement de cette tâche.

Le ramassage de bois et la collecte d'eau constituent des corvées pour les femmes. D'une part, le déboisement qui touche la zone d'étude et l'interdiction du gouvernement de couper les arbres et d'autre part, l'emplacement des puits parfois à des distances considérables du lieu de résidence, obligent les femmes à parcourir de longues distances pour pouvoir s'en procurer.

B- L'éducation des enfants

L'éducation des enfants est aussi une tâche exclusivement féminine puisque aucun chef de ménage n'intervient. Toutefois, il faut signaler que vu leur niveau faible d'instruction, rares sont les femmes qui entreprennent l'instruction de leurs enfants. Généralement, les enfants étudient seuls, soit ils reçoivent l'aide de leur aînés.

Graphique 13 : Répartition par effectif de genre des tâches au sein du ménage agricole



2. Relations avec la société

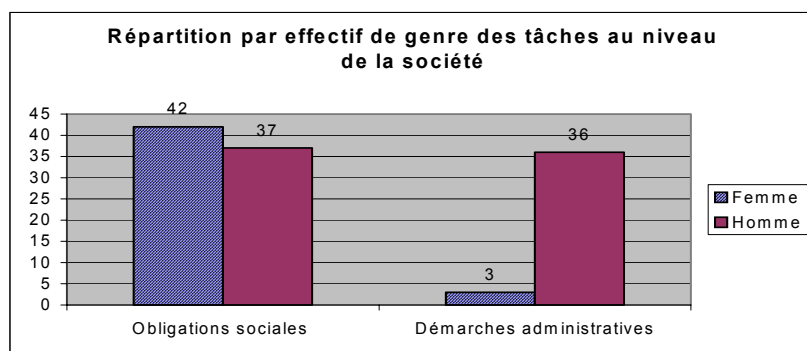
A- Les obligations sociales et les démarches administratives

Dans la sphère des relations du ménage avec son environnement, nous avons pris en considération les obligations sociales et les démarches administratives et la participation des deux genres aux activités de la communauté ; nous entendons par *obligations sociales*, l'ensemble des relations sociales que le ménage et

en particulier le couple homme/femme établit avec son entourage. Ces dernières concernent, entre autres, les visites, l'accueil des hôtes, l'assistance à des mariages ou à des funérailles etc. A ce niveau, nous pouvons avancer qu'il n'existe pas une division par genre puisque qu'elle est majoritairement assumée par le couple dans la majorité des cas.

Toutefois, pour les démarches administratives entreprises au niveau du secteur public, les administrations, les ministères, les écoles et autres, ce sont les hommes qui détiennent la responsabilité. 3 des 7 femmes chefs d'exploitations se déplacent pour régler leurs affaires administratives, les autres les confient à leurs fils ou bien à d'autres personnes.

Graphique 14 : Répartition par genre des tâches au niveau de la société



B- La participation aux activités de la société

Il existe à Akkar 20 coopératives agricoles dont une seule est une coopérative féminine de vente implantée à Bébnine sur la plaine littorale. La grande majorité des autres sont des coopératives d'approvisionnement et de services agricoles. Les coopératives mixtes sont inexistantes sur la zone d'étude.

Dans la participation des deux genres aux événements de la société, l'analyse montre que :

- ❑ seules 2 femmes sont membres de coopératives (en plaine) tandis que 6 hommes le sont (1 en plaine, 4 sur les piémonts et 1 en haute altitude). Il faut noter que les coopératives de la zone ont des problèmes de fonctionnement dû à des carences financières. (Par exemple dans la coopérative de vente sur la plaine, des 45 femmes adhérentes dès le départ, il n'en reste plus que 11),
- ❑ 2 femmes en moyenne altitude sont adhérentes à des groupement religieux et 2 autres sont membres d'une association de travail féminin qui offre des formations professionnelles et des expositions annuelles ; 1 seul homme est membre d'un parti politique et 1 d'un club socio-culturel,
- ❑ aucune femme de la montagne ne participe à des activités sociales.

Dans le même cadre mais au niveau de la prise de décision sociale, nous remarquons qu'aucune femme sur notre échantillon ne détient un pouvoir décisionnel au niveau de la communauté. Par contre, deux hommes chefs de ménages sur notre zone sont des maires de villages.

A ce niveau, nous nous sommes penchés sur le fait de savoir si les femmes de notre échantillon sont favorables à l'idée d'adhérer à des coopératives ou à des groupements professionnels. La majorité des femmes (24/39) ont exprimé un intérêt au sujet. Elles pensent que par le biais des groupements, elles peuvent éventuellement accéder à des moyens de production (intrants, équipements), accéder à certaines ressources (crédit), mais surtout profiter des services notamment la vente de leur production ; nous avons même rencontré une femme de la montagne qui a argumenté son souhait de faire-part d'une coopérative pour la considération sociale.

III- La durée et la charge totale du travail

Une attention portée sur la durée et la charge totale de travail par genre montre que les femmes tendent à avoir des journées plus longues et plus chargées que celles des hommes.

D'un côté, elles se réveillent plus tôt et se couchent plus tard que leur conjoint. Une analyse faite sur les heures du réveil et de coucher des hommes et des femmes de notre échantillon amène à avancer que la marge de temps entre les deux est en moyenne d'une heure au détriment de la femme.

De l'autre, en plus des activités de production agricole, les femmes doivent s'acquitter de leur rôle fondamental, qui est de s'occuper de la maison, de nourrir et de prendre soins des enfants et des malades, de préparer et de transformer les aliments, sans pour autant oublier les corvées d'eau et de bois. Dans le domaine des cultures et de l'élevage, elles sont responsables des tâches les plus pénibles et les plus consommatrices de temps, comme la récolte, le désherbage, le semis et la transformation pour la vente,

En guise d'illustration, nous présenterons quelques exemples :

- ✓ Dans les systèmes de production à dominante maraîchage, pendant les récoltes les femmes passent en moyenne 6 heures sur les champs ; pour celle du tabac, elles doivent être aux champs dès les premières heures du matin (3h) pour assurer une bonne récolte et la durée du travail journalier est de l'ordre de 9h par jour, le désherbage nécessite un travail journalier de 5h en moyenne, sans pour autant oublier les longues heures de travail d'après récolte (7h/jour pendant 2 mois en moyenne). La journée d'une femme en système de production maraîcher est estimée à 18 heures/jour, ceci pour une période de 7 à 8 mois par an en moyenne.

Sur les exploitations diversifiées, la réalisation des différentes tâches sur les jardins potagers nécessite 3 heures de travail.

- ❑ Dans les grandes exploitations d'oliviers et d'amandiers, la récolte peut durer jusqu'à deux mois,
- ❑ Dans les systèmes de production céréalière, les journées de travail pendant les saisons peuvent aller jusqu'à 11 heures de travail journalier (de 6 heures du matin à 5h du soir) pour une durée de 3 mois allant de juillet à septembre.
- ❑ Dans les exploitations spécialisées en élevage, les femmes passent quotidiennement 6h à la traite et à la transformation des produits laitiers (de 6h du matin jusqu'à midi), pour une période de 4 à 5 mois par an et 5h pour l'entretien du cheptel durant toute l'année,
- ❑ Dans les exploitations d'élevage familial, la durée moyenne d'entretien des bovins laitiers s'élève à 3h en moyenne par jour
- ❑ Pour le travail domestique, la majorité des femmes affirment qu'elles passent 4 à 5 heures par jour pour les travaux ménagers, la préparation des repas et les soins aux enfants,
- ❑ De plus, les corvées d'eau et de bois se font généralement sur de longues distances que les femmes font à pied ou avec un mulet. Elles représentent une durée de temps variant de 2 à 3 heures avec une fréquence de 2 fois par semaine.

1. Description d'une journée en plaine dans un système de production à dominance maraîchère

Heure	Femme	Heure	Homme
4	Réveil		
4-6	Prière, préparation du petit déjeuner, travaux ménagers	6	Réveil
6-8	Traite et soin de la vache	6-7	Prière et petit déjeuner
8-11	Travail de la terre	8-11	Travail de la terre
11-12	Préparation du déjeuner	11-15	Déjeuner et repos
13-15	Soins aux enfants et travaux ménagers	15-18	Travail de la terre
15-18	Travail de la terre	18-21	Repos, visites et accueil des hôtes
18-20	Soin de la vache	21	Dîner
20-23	Préparation du dîner, et rangement de la maison	24	Coucher
23	Coucher		

IV- Conclusion

L'analyse comparative de la répartition des tâches entre les sexes renvoie aux rôles assignés à chacun et permet de décoder la multiplicité des tâches exercées par les membres de la population qu'on veut aider.

Dans la production agricole, la division du travail entre les hommes et les femmes varie en fonction des régions et des communautés. Toutefois et à la lumière des résultats ressortis de l'analyse, nous pouvons avancer que les femmes jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des exploitations agricoles familiales. Elles interviennent en effet à chaque stade de la production agricole et bien qu'il existe une division du travail par genre, les femmes tendent à en assumer la plus grande part. D'une façon générale, ce sont les hommes qui labourent les champs, appliquent les engrais et les pesticides et mènent les animaux de trait, alors que les femmes assurent la plus grande part des travaux de semis, du désherbage, de la récolte, de la traite et de l'entretien du cheptel. Ce sont elles qui s'acquittent presque exclusivement de la transformation des produits destinés à la vente.

Les hommes se chargent le plus souvent des cultures de rapport à grande échelle, surtout si les travaux sont mécanisés alors que les femmes s'occupent de la production des aliments réservés à la consommation du ménage et des cultures de rapport à petite échelle. Elles travaillent manuellement ou à l'aide de matériel rudimentaire. Elles contribuent pour une part essentielle à la production des cultures vivrières de base (les céréales en haute altitude, les jardins potagers en moyenne et en haute altitude, l'élevage familial au niveau des trois sous zones).

La durée du travail effectué et la diversité des spéculations conduites (cultures de rente et vivrières, maraîchage et élevage) sont immédiatement observables et démontrent la participation active des femmes dans la sphère productive.

Cette participation est plus marquée dans le système de production à dominance maraîchère, autrement dit dans la plaine, du fait de l'intensification caractérisant ces systèmes et de la multiplicité des tâches. Mais elle est aussi significative en haute altitude dans les systèmes de production animale où comme nous l'avons vu, les femmes représentent la main-d'œuvre essentielle pour la production laitière. C'est au niveau de l'altitude moyenne à dominante oléicole que la participation féminine semble la plus réduite du fait de l'importance de la monoculture, sans oublier que dans la majorité des exploitations de cette zone, c'est la femme qui détient la responsabilité de l'élevage familial et qui assure la commercialisation directe des produits agricoles.

Pour conclure, si on se réfère aux rôles assignés à chaque genre, on observe que :

Les femmes jouent un rôle majeur dans la production.

Dans la sphère domestique, c'est la femme qui exécute la totalité des tâches relatives au bien-être et à la survie de son ménage alors que l'homme n'intervient pas. Il s'agit là de responsabilités non rémunérées.

C'est au niveau de la sphère sociale que le rôle de la femme est le plus faible puisqu'à l'exception des obligations sociales, tous les rapports entretenus avec l'environnement extérieur à l'exploitation ressortent des responsabilités de l'homme. Aussi, rares sont les femmes qui œuvrent au sein des coopératives et des groupements.

Chapitre 3 : Pouvoir de décision

L'accès au pouvoir décisionnel est l'une des composantes de l'analyse en matière de genre. Elle sera traitée au cours de ce troisième chapitre. Il s'agit de répondre à la question de savoir comment se répartit le pouvoir décisionnel entre les deux genres sur l'exploitation, au sein du ménage et dans leurs rapports avec leur environnement extérieur. Ainsi nous verrons d'une part les décisions concernant le choix des cultures et du type de cheptel, l'achat et la vente de la terre, le recrutement de la main-d'œuvre etc. ; et d'autre part, celles correspondant aux dépenses familiales, l'éducation des enfants, les dépenses sociales etc.

I - La répartition du pouvoir décisionnel au niveau de l'exploitation agricole

1. Le choix des cultures (graphique 15)

La décision relative aux choix des cultures est majoritairement masculine sur notre zone, puisque sur 20 des 36 exploitations pratiquant la culture végétale, cette dernière est prise par l'homme. Cette situation concerne surtout la plaine et les montagnes.

En moyenne altitude, ce pouvoir décisionnel semble plus paritaire puisque sur 8/17 des exploitations, il revient conjointement aux deux genres.

17% des femmes (6/36) prennent elles-mêmes cette décision. Il s'agit dans la majorité des cas des femmes chefs d'exploitation.

2. Le choix du type de cheptel (tableau 55)

Sur 15 des 34 exploitations pratiquant l'élevage, cette décision est prise exclusivement par l'homme ; et dans les exploitations diversifiées, nous notons une plus forte participation féminine à la prise de décision concernant le type de cheptel à élever (13/34), en particulier, sur 4 des 9 exploitations de la plaine et sur la moitié des exploitations en moyenne altitude, c'est la femme qui décide du type de cheptel à élever. Ceci peut être expliqué par le fait que sur ces deux zones, l'élevage reste une activité secondaire à l'exploitation et dont la femme détient la pleine responsabilité comme nous l'avons démontré au cours du premier chapitre.

3. La commercialisation

Elle est une décision majoritairement masculine dans les trois sous zones. Les proportions sont respectivement de 12/13, 12/17 et 13/15 pour l'homme dans la plaine, les piémonts et la haute altitude. Toutefois, il faut signaler que les femmes de la zone qui font de la vente directe décident d'elles-mêmes à propos des produits et la fréquence de leur propre commercialisation.

4. L'approvisionnement en intrants (graphique 16)

La décision relative à l'approvisionnement en pesticides, engrais, semences et plants peut être qualifiée de majoritairement masculine. Sur 25 des 36 exploitations, les hommes accaparent cette décision. Seules 4 femmes en moyenne altitude et une dans les montagnes partagent la prise de cette décision avec leur mari, tandis que les femmes chefs d'exploitations décident elles-mêmes de leur besoin 7/36.

Graphique 15 : Décision sur le choix des cultures

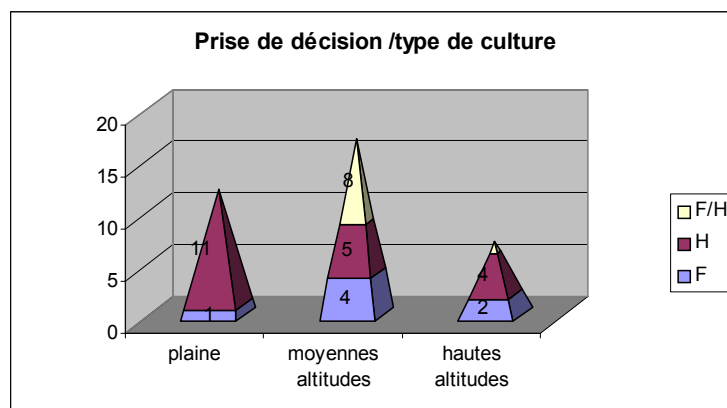
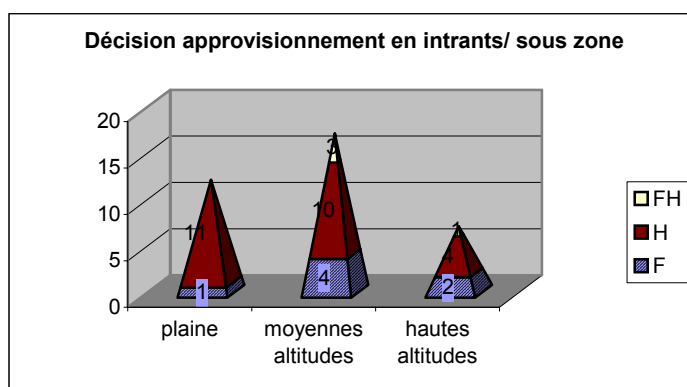


Tableau 55 : Décision sur le choix du type de cheptel

	plaine		moyenne altitude		haute altitude		total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
F	4	44	6	50	3	23	13	38
H	5	56	1	8	9	69	15	44
F/ H	0	0	4	33	1	8	5	15
F/h	0	0	1	8	0	0	1	3
Total	9	100	12	100	13	100	34	100

Graphique 16 : Décision pour l'approvisionnement en intrants



5. Le recrutement de la main-d'œuvre agricole salariée (graphique 17)

Trente-deux exploitations sur notre zone d'étude font appel à la main-d'œuvre non familiale. La décision concernant, l'effectif de la main-d'œuvre à embaucher, la saison pour laquelle cette dernière le sera, est détenue par l'homme sur l'ensemble des exploitations. Elle est exclusivement masculine en plaine et en haute altitude et majoritaire en moyenne altitude. Ce sont les femmes chefs d'exploitations qui décident de leur besoin en main-d'œuvre.

6. L'achat et la vente de la terre (tableau 56)

Les décisions relatives au foncier sont majoritairement masculines sur la zone ; au niveau des trois sous zones, des différences apparaissent :

- exclusivement masculine, en haute altitude, sur 13 des 15 exploitations de cette zone, c'est l'homme qui en décide,
- majoritairement masculine en plaine ; mais sur 4 exploitations, elle est prise par les deux genres,
- majoritairement égalitaire sur les piémonts. Sur 8/17 des exploitations, les femmes donnent leur avis quant à l'achat de nouvelles parcelles,
- sur les 7 exploitations de la zone dirigées par les femmes, seules 2 femmes décident toutes seules pour la terre, les autres impliquent leurs fils, voir même leurs maris infirmes dans cette décision.

7. L'achat et la vente du matériel d'exploitation (tableau 57)

Concernant l'achat et la vente de matériel agricole, nous pouvons constater qu'il s'agit d'une décision majoritairement masculine au niveau de l'ensemble de l'échantillon. Sur 24 des 36 exploitations, c'est l'homme qui décide de l'acquisition de nouveaux matériels ou de la vente de ceux existants.

Nous relevons toutefois des différences au niveau des trois sous zones. En effet, cette décision est :

- exclusivement masculine en plaine,
- majoritairement masculine en moyenne et en haute altitude. L'accès des femmes au pouvoir décisionnel est minime ; 6 femmes en moyenne participent avec leur mari dans la prise d'une telle décision,
- dans les exploitations dirigées par les femmes, ces dernières délèguent dans la majorité des cas la décision à leur fils aîné.

8. La demande de prêts (tableau 58)

Sur 64% de nos exploitations, c'est l'homme seul qui détient le pouvoir décisionnel quant à l'emprunt en capital financier. A l'opposé sur 13 % des exploitations, ce sont les femmes en décident ; il s'agit là des femmes chefs d'exploitation (6/7).

C'est toujours au niveau de la montagne et de la plaine littorale que l'accès des femmes à la décision est dénié et c'est toujours au niveau des piémonts que la participation féminine apparaît le plus (sur 22% ou 9 des 17 exploitations, la femme donne son avis concernant les demandes de prêts).

Nous retrouvons également les mêmes résultats concernant les décisions d'agrandissement et/ou d'investissements.(tableau 59)

Graphique 17 : Décision pour le recrutement de la main-d'œuvre agricole

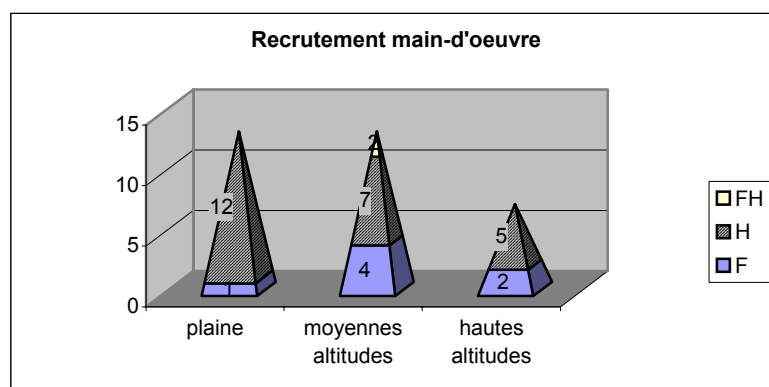


Tableau 56 : Décision pour l'achat et la vente de terre

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
F	0	2		2
F/H	4	8	1	12
F/h	1	1	1	3
H	8	6	13	27
	13	17	15	45

Tableau 57 : Décision pour l'achat et la vente de matériel d'exploitation

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
F	0	1	1	2
H	11	8	5	24
FH	0	6	0	6
Fh	1	2	1	4
	12	17	7	36

Tableau 58 : Décision de demande de prêts

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
F	1	3	2	6	13
H	11	5	13	29	64
FH	1	9	0	10	22
Total	13	17	15	45	100

Tableau 59 : Décision d'investissement

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
F	0	2	0	2	4
FH	4	8	1	13	29
Fh	1	2	1	4	9
H	8	5	13	26	58
total	13	17	15	45	100

II - Répartition du pouvoir décisionnel au sein du ménage agricole

1. Les dépenses familiales (graphique 18)

L'affectation des revenus du ménage en dépenses familiales est une décision

- **majoritairement égalitaire en plaine et en moyenne altitude**, avec un plus fort pouvoir décisionnel féminin en la matière dans cette dernière zone,
- **majoritairement masculine en haute altitude**,

Nous retrouvons par ailleurs les mêmes résultats quant à la décision de **l'amélioration des habitations**.

2. Les dépenses sociales et les obligations sociales (tableau 60)

Concernant les dépenses sociales, il s'agit de la part du budget familial affecté dans le domaine public (cotisations pour l'amélioration des infrastructures, taxes, comités villageois ...); les obligations sociales il s'agit de celles relatives à l'accueil des hôtes, les mariages, les funérailles et autres. Dans les deux cas, il s'agit de décisions prises majoritairement par l'homme dans les trois sous zones.

3. Le nombre d'enfants (tableau 61)

Sur 8 des 45 ménages enquêtés, la décision relative à la progéniture a été paritaire, mais sur 29, elle est laissée à la loi de la nature; 3 femmes seulement détiennent cette décision, 5 hommes également ont décidé de la taille de leur ménage. Il ressort que c'est Dieu le décideur ultime en la matière, la règle générale veut que le couple fait autant d'enfants que Dieu le permet. (Dans la religion musulmane; un verset coranique énonce que l'argent et les enfants sont les ultimes vocations de tout être humain)

Beaucoup de femmes considèrent aussi que l'usage de moyens contraceptifs est contre la religion et donc ne les utilisent pas. Aussi il ne faut pas oublier que la principale « obligation » féminine serait d'assurer la pérennité du groupe social (la famille), de satisfaire son mari par une importante progéniture et à partir de là, se procurer un statut dans la société.

En creusant dans la réalité des choses et en dépit de cette conviction qui reste générale sur toutes les zones, nous avons pu découvrir que beaucoup de femmes n'avaient pas en fait envie d'avoir autant d'enfants, mais du fait que leur mari en voulait et de peur de créer des problèmes au sein du ménage ou bien de risquer le divorce, elles y ont consenti.

4. La scolarisation des enfants (tableau 62)

La décision relative à l'éducation des enfants est :

- majoritairement masculine en plaine et en haute altitude,
- majoritairement égalitaire sur les piémonts.

Les femmes enquêtées sur notre zone évoquent la situation économique comme un facteur influençant leur décision de retirer leurs enfants de l'école; quand elle est prise, cette dernière touche plus les filles que les garçons, car on donne plus d'importance à l'éducation des mâles et à leur succès dans la vie tandis que pour les filles, leur rôle se limitera plus tard à se marier et à devenir de bonnes mères et épouses.

A titre d'exemple une des femmes de la zone a été retirée de l'école à l'âge de 12 ans car ses parents ne pouvaient plus lui payer les versements et c'est depuis qu'elle travaille dans l'agriculture, à l'opposé, son frère a laissé tomber ses études de son plein gré pour aller travailler.

Nous avons également constaté que peu nombreux sont les enfants, et surtout les filles, ayant plus que 15,16 ans, qui vont toujours à l'école. En effet les parents, voire les hommes sur la zone, considèrent qu'à partir d'un certain niveau d'éducation que les enfants auraient acquis suffisamment d'instruction et que leur tour est venu d'aider sur l'exploitation agricole ou de trouver un travail extérieur pour participer aux dépenses familiales.

Graphique 18 : Décision au sujet des dépenses familiales et amélioration du lieu de résidence

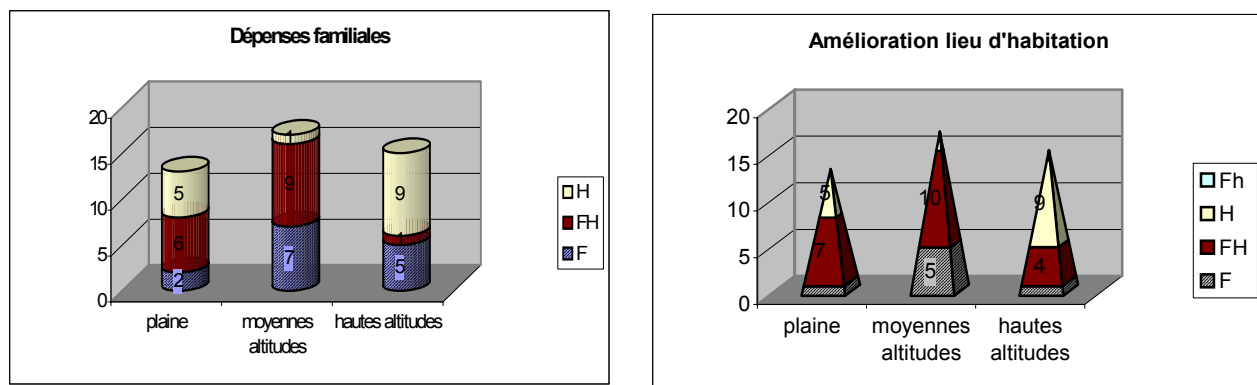


Tableau 60 : Décisions au sujet des dépenses sociales et des obligations sociales

	plaine	moyenne altitude	haute altitude	Total	%
F	1	4	2	7	16
H	8	8	13	29	64
FH	4	5		9	20
Total	13	17	15	45	100

Tableau 61: Décision au sujet du nombre des enfants

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
Dieu	8	9	12	29
F	1	2		3
F/H	2	5	1	8
H	2	1	2	5
Total	13	17	15	45

Tableau 62 : Décision à propos de l'éducation des enfants

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
F		2	2	4	9
FH	8	10	8	26	58
H	5	5	5	15	33
total	13	17	15	45	100

5. La participation des femmes aux programmes de développement, l'adhésion aux coopératives et aux groupements

Le pouvoir de décision des femmes pour participer soit à des programmes de développement soit à des coopératives ou à des groupements est très minime ; il se limite en fait aux femmes chefs d'exploitation. Sur l'ensemble de l'échantillon, c'est une décision majoritairement masculine, surtout en plaine et en haute altitude ; elle n'est paritaire que dans la zone des piémonts. Ce constat peut paraître choquant et illustre bien la suprématie masculine de la zone rurale étudiée.

Tableau 63 : Participation aux programmes de développement, coopératives et groupements

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
F	1	3	2	6	13
FH	4	10	2	16	36
H	8	4	11	23	51
Total	13	17	15	45	100

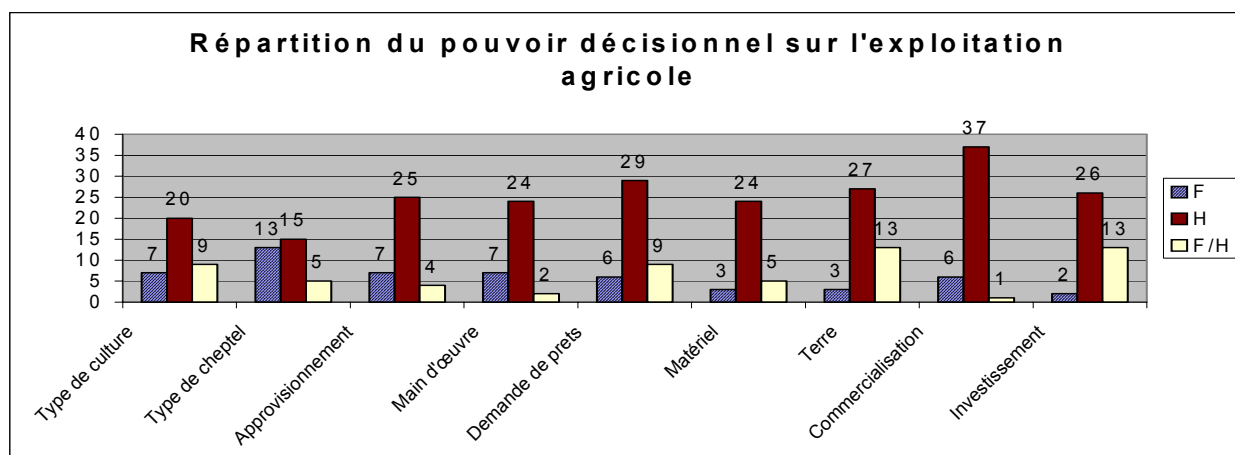
III- Conclusion

En reprenant l'ensemble des décisions traitées, nous pouvons émettre que :

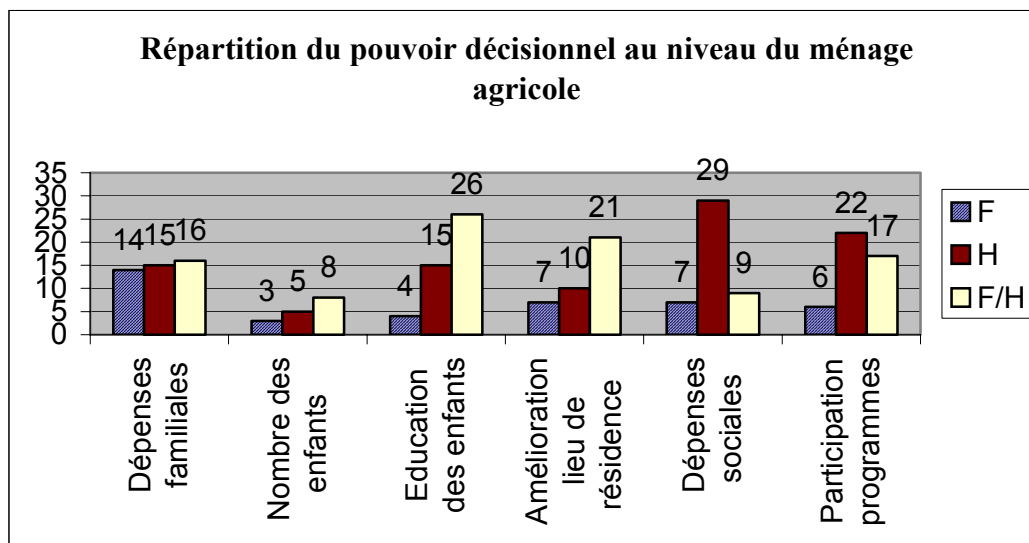
- ❑ **au niveau de l'exploitation agricole** : le pouvoir décisionnel est majoritairement détenu par l'homme pour tout ce qui est en rapport avec la gestion de l'exploitation agricole ; nous notons toutefois une faible implication des femmes dans le choix du type de cheptel et à la prise des décisions supposant des engagements financiers importants tels que l'achat de la terre, les agrandissements et les emprunts. Et une dominance féminine dans la prise des décisions concernant la transformation et la vente directe de produits agricoles.
- ❑ **la participation des femmes a été la plus ressentie au niveau de la zone des piémonts** ; ceci pourrait être lié à la culture chrétienne, à majorité dans cette zone, mais aussi au niveau de vie plus élevé que dans les deux autres zones,
- ❑ **au niveau du ménage agricole** : le pouvoir décisionnel est majoritairement égalitaire pour ce qui est en rapport avec les dépenses familiales, l'amélioration de l'habitation et les enfants, avec toujours une plus forte implication des femmes de la zone moyenne.
- ❑ **au niveau des rapports de la structure agricole familiale avec la société** : le pouvoir décisionnel est également majoritairement détenu par l'homme pour toutes les décisions qui y correspondent (emprunts, dépenses sociales et même participation aux événements de la société).

Un point principal reste à mettre en évidence. En réalité, la participation féminine à la prise de décision ne dépasse pas dans la majorité des cas un avis simple ; quand des divergences apparaissent, rares sont les femmes qui arrivent à imposer leur point de vue, dans presque tous les cas, c'est la décision de l'homme qui triomphe. L'avis des femmes ne compte pas.

Graphique 19 : Répartition du pouvoir décisionnel sur l'exploitation agricole



Graphique 20 : Répartition du pouvoir décisionnel au sein du ménage



L'analyse comparative de l'accès des hommes et des femmes au pouvoir décisionnel montre les goulots d'étranglement entre les deux genres en matière de la prise de décision productive et sociale et réaffirme les conclusions émises.

Pour ne donner que quelques exemples : tandis que 11 femmes prennent les décisions d'approvisionnement, 29 hommes le font et tandis que 15 femmes participent à la décision d'achat et de vente de la terre, 39 hommes y sont impliqués ; à l'opposé, 18 femmes contre 20 hommes décident du type de cheptel. Aussi tandis que 23 femmes décident de leur participation aux activités extérieures, 39 hommes décident pour leurs femmes, chose que nous considérons encore une fois aberrante.

Toutefois, dans la sphère reproductive, nous remarquons une répartition presque égalitaire des deux. Ainsi 30 femmes décident de dépenses familiales contre 31 hommes, mais 11 décident du nombre des enfants contre 13 hommes. Un autre résultat que nous estimons choquant.

Tableau 64 : Répartition par décision des effectifs des deux genres

	Femme	Homme		Femme	Homme
Type de culture	16	29	Dépenses familiales	30	31
Type de cheptel	18	20	Nombre des enfants	11	13
Approvisionnement en pesticides	11	29	Education des enfants	30	41
Recrutement main d'œuvre	9	26	Amélioration lieu de résidence	28	31
Demande de prêts	15	38	Dépenses sociales	16	38
Achat et vente de matériel agricole	8	29	Participation programmes,	23	39
Achat et vente de la terre	14	39			
Commercialisation	7	38			
Investissement	15	39			

Vu le faible et inégal accès féminin au pouvoir décisionnel, voire même le contrôle presque « exclusif » qu'exerce l'homme (surtout en plaine et en montagne), nous nous sommes intéressées à recueillir les opinions des femmes par rapport à cette situation. Ainsi nous illustrons les avis des femmes dans les différentes zones, et selon nous, ils sont très explicatifs de la construction sociale qui nie à la femme en

fait tout accès au pouvoir de décision. Nous notons par ailleurs la réticence qu'expriment certaines femmes vis-à-vis de la responsabilité que suppose la prise de décisions.

La plaine littorale

- « Je suis satisfaite »
- « Je ne suis pas satisfaite mais ne peux rien faire car la tradition exige que les hommes soit les décideurs »
- « La prise de décision suppose une très grande responsabilité, chose que l'homme assume mieux que la femme »
- « C'est l'homme le responsable et par conséquent toutes les décisions doivent lui appartenir »

Les piémonts

- « Le chef du ménage est le responsable »
- « Je suis bien comme ça et je ne veux rien changer à la situation »
- « C'est la tradition, la femme n'a pas à discuter avec l'homme »
- « Les décisions sont une affaire d'homme »

La haute altitude

- « L'homme est le chef du ménage et de l'exploitation ; toutes les décisions doivent lui revenir »
- « Je suis satisfaite car je n'ai pas la responsabilité de gérer l'argent »
- « Les hommes sont responsables des femmes »
- « Je ne suis pas satisfaite mais préfère ne pas créer des problèmes »
- « J'aurais préféré prendre les décisions mais chez nous c'est l'homme qui est le responsable »
- « C'est la situation normale »

Chapitre 4

Accès aux ressources

Nous aborderons dans ce chapitre les mécanismes d'accès aux ressources productives et humaines et la répartition des bénéfices du travail entre les deux genres.

Il s'agit d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- ❑ quel est le degré d'accès des femmes et des hommes aux actifs matériels (les facteurs et moyens de production), et immatériels comme l'éducation, le travail, etc. ?
- ❑ comment les bénéfices du travail sont-ils partagés par genre ?

I- Les ressources matérielles

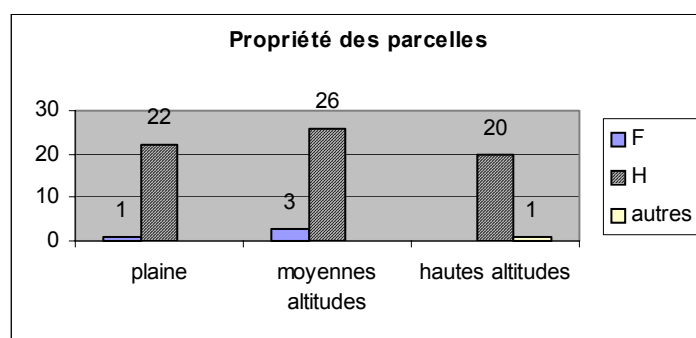
1. La terre

Afin d'identifier le degré d'accès au foncier selon le genre, nous avons raisonné au niveau du parcellaire.

L'analyse montre que :

- sur les 73 parcelles identifiées sur la zone d'étude, 69 appartiennent au genre masculin (dont une parcelle appartenant à un fils dans une exploitation de montagnes) et 4 seulement sont des propriétés féminines. Ces dernières sont localisées en plaine littorale (1/4) et sur les piémonts (3/4). Aucune femme en haute altitude ne dispose de parcelle en son nom bien que celle appartenant au fils soit à l'origine la propriété d'une femme qui la lui a cédée (une femme veuve),
- deux des 3 femmes ont acheté directement les parcelles qu'elles possèdent, la troisième a reçu la terre de son mari (et qui d'ailleurs l'a inscrite aussi au nom de son fils). La femme de la plaine a eu droit à l'héritage de son mari selon l'Islam¹⁹.

Graphique 21 : Propriété des parcelles par genre / sous zone



A- La transmission du foncier

Sachant que le mode d'acquisition dominant sur la zone a été l'héritage (chapitre 1) et vu, d'une part, l'importance de la terre comme facteur de production et d'autre part, les résultats obtenus ci-dessus, nous

¹⁹ L'Islam attribue à certains parents en majorité des femmes une part fixe ou réservée dans la succession du défunt, appelée FARED, dont ils ne peuvent être dépouillés. Le FARED s'élève à 1/8 de la SAU dans l'agriculture.

nous sommes attachés sur l'analyse de la transmission du foncier afin de comprendre et d'explicitier les causes de cette inégalité entre les deux genres. Pour cela, nous avons traité la question d'héritage comme transmission des parents aux enfants, de ce fait, les 4 femmes (dont nous avons parlé plus haut) se trouvent écartées de l'analyse.

Dans les communautés musulmanes, le droit successoral trouve ses sources dans le Coran, qui contient les principes généraux de ce droit. La part successorale reconnue à la femme fut limitée, sauf quelques rares exceptions à la moitié de celle d'un homme à égal degré de parenté, ceci en vertu de la règle suivante formulée dans le Coran "aux hommes le double de la part des femmes". Cette règle se justifie par les diverses obligations mises à la charge de l'homme, notamment celle de la pension alimentaire que l'homme devait verser à son épouse et à ses filles et aussi l'obligation de verser en se mariant une dot à sa future épouse.

Dans les communautés non musulmanes, la transmission successorale de la propriété foncière est régie par les lois juridiques. Ces dernières donnent à la femme un droit d'héritage égal à celui de l'homme.

Les parents de 30 des 45 femmes que compte notre échantillon possèdent ou possédaient de la terre.

Pourtant une seule en a hérité, elle est de la zone de montagne. La superficie de la parcelle qu'elle a obtenue est de 300m² selon la loi islamique; mais nous avons également rencontré 2 femmes qui ont le projet d'hériter (elles attendent toujours la transaction de leurs droits).

B- Les causes (tableau 67)

Cette situation trouve son origine dans le poids des lois coutumières et des normes socio-économiques et sociales régnant dans la zone. Ces dernières sont à l'encontre des lois religieuses (l'islam bien que nous le considérons discriminant) et constitutionnelles.

Trois réponses, fortement reliées, ont été avancées par les femmes pour expliquer leur non accès au droit d'héritage de la terre, il s'agit :

- des coutumes : 20 des 27 femmes renvoient aux coutumes et à la tradition les causes de leur privation de l'héritage.
- du fait que les femmes elles-mêmes ont laissé leur héritage à leurs frères. Au total, elles sont 5 localisées sur les hauteurs et les piémonts. En effet, celles qui n'en acceptent pas font face à des problèmes,
- du fait que les frères avaient refusé que leur sœurs héritent.(2/27).

Nous pouvons constater à partir de là que les femmes de la zone sont soumises aux lois coutumières, elles ont été élevées avec l'idée que la terre ne leur appartiendra pas. Celles qui résistent font face à des problèmes familiaux et sont traitées d'égoïstes.

Et les frères refusent de donner à leurs sœurs leur part légitime d'héritage car il ne faut pas que la propriété foncière sorte du patrimoine familial. Nous avons même rencontré des hommes qui ont interdit à leurs femmes d'hériter de leurs parents parce « qu'ils ne voulaient pas des propriétés des autres » .

La vision familiale du droit successoral est fondée sur l'idée des devoirs de l'individu envers sa famille et la nécessité de protéger et de défendre celle-ci, ce qui implique le maintien des biens dans la famille et d'assurer autant que possible la perpétuité d'un patrimoine dont bénéficieront les générations qui succèdent.

Tableau 65 : Causes du non héritage de la terre par les femmes

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
Coutumes	10	4	6	20
Refus du frère	0	2	0	2
Cession au frère	0	3	2	5
total	10	9	8	27

C- Le désir et les contraintes de posséder de la terre

A la question de savoir si les femmes de la zone aimeraient posséder de la terre, la réponse a été positive pour la majorité. En effet, 84% des femmes (38/45) ont exprimé ce désir. Ces dernières considèrent que les terres constitue une garantie pour leur futur (en cas de divorce) mais surtout pour leurs enfants ; qu'elle est aussi un moyen d'augmenter la productivité et donc les revenus du ménage.

Celles qui n'en veulent pas (7/45) argumentent leur refus soit par un désintérêt pour le travail agricole, soit par le fait que leur charge de travail est déjà trop importante.

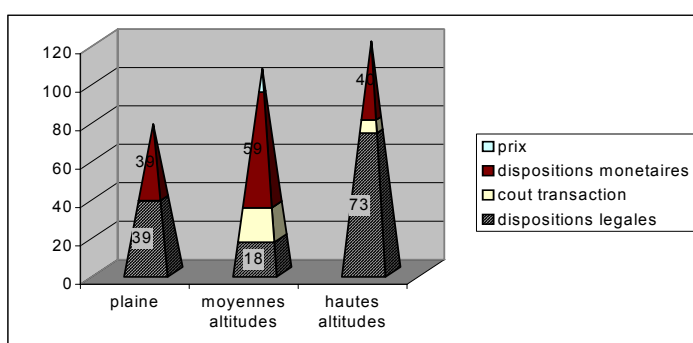
Au vu du désir avancé par les femmes, nous les avons questionnées sur les **contraintes** qui entravent l'accès à la terre. Les réponses désignent la prédominance de deux facteurs, à savoir :

- les dispositions légales avec 42 % des observations, (19/45) ;
- les dispositions monétaires avec 53% des observations,
- tandis que les facteurs prix et coût de transaction ont été rarement pris en considération

L'analyse rapportée au niveau des trois sous zones montre :

- la prédominance du facteur tradition en haute altitude avec 73% des observations,
- l'égalité d'importance donnée aux deux facteurs en plaine,
- la prédominance des disponibilités financières en zone moyenne.

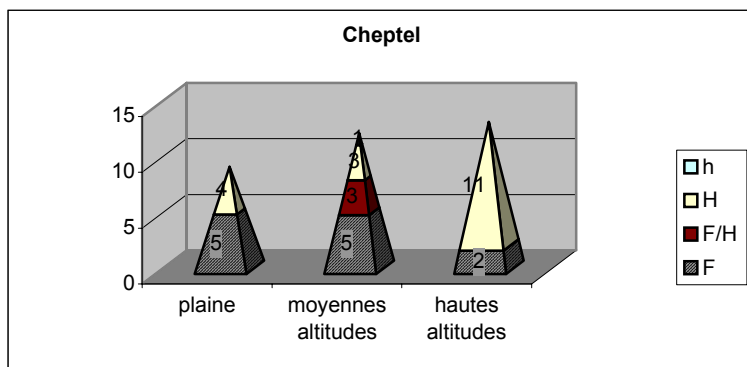
Graphique 22 : Entraves d'accès au foncier/sous zone



2. Le cheptel

La propriété du cheptel sur notre échantillon est **majoritairement masculine** puisque sur 18/34 exploitations c'est l'homme qui en est le propriétaire contre 12/34 pour les femmes.

Graphique 23 : Propriété du cheptel par sous zone



Des différences apparaissent au niveau des différents systèmes.

- ❑ Dans les exploitations spécialisées en élevage, le cheptel appartient exclusivement à l'homme,
- ❑ Dans les exploitations d'élevage familial, nous trouvons plus de femmes propriétaires du cheptel. Il s'agit principalement de la plaine et des piémonts, ceci peut être expliqué, encore une fois par le fait que sur ces deux zones, l'élevage est une activité secondaire dont la femme assume la responsabilité.
- ❑ Au contraire, en haute altitude, l'accès des femmes au cheptel leur est interdit, aucune femme n'a déclaré qu'elle en possède.

3. Les bâtiments d'exploitations

La maison ou le **lieu de résidence** entre aussi parmi les possessions dites « masculines » puisque 96 % (43/45) des maisons dans notre zone appartiennent à l'homme. Contre 4% (2/45) possédées par des femmes. (les deux sont des femmes chefs d'exploitation : la première en plaine, elle est veuve et a hérité de la maison et la deuxième, en moyenne altitude, l'a eue par compromis de divorce mais elle l'a quand même enregistrée à son nom et à celui de son fils).

Concernant le **matériel d'exploitation**, nous comptons au total 22 exploitations qui sont mécanisées. Nous relevons une dominance masculine sur ce facteur.

Une analyse faite sur la conduite du matériel de l'exploitation (le tracteur le matériel de commercialisation), montre que les femmes n'ont pas d'accès aux nouvelles technologies du fait que dans toutes les exploitations mécanisées ce sont les hommes et/ou leur fils qui se chargent du labour de la terre et des traitements. En demandant aux femmes leur avis, ces dernières répliquaient tout simplement « *c'est une affaire d'hommes* ». Quand les femmes travaillent la terre (les jardins potagers en piémonts et en montagnes), c'est surtout manuellement avec du matériel rudimentaire (pioche).

Nous retrouvons également les mêmes résultats pour les **bâtiments d'exploitation**.

4. Le capital circulant

Il s'agit des consommations intermédiaires, c'est-à-dire la partie du capital qui disparaît dans un seul cycle de production. Nous trouvons d'une part les intrants, et d'autre part, les crédits ou les emprunts. Pour la première composante, l'analyse faite en ce terme au cours du second chapitre a fait ressortir le contrôle masculin. Pour la deuxième, puisque ce sont généralement les hommes qui entament les démarches d'octroi, nous pouvons conclure par conséquent que ce sont eux aussi qui gèrent cet argent. C'est une réalité constatée au niveau des trois zones. Les proportions sont de 12/13 en plaine, 12/17 en

moyenne altitude et 14/15 en montagne. L'accès des femmes se limite à quelques femmes chefs d'exploitations et d'autres qui partagent avec leur mari la tâche d'approvisionnement.

II- Les ressources humaines

1. L'éducation (tableau 66)

Une analyse comparative des niveaux d'instruction des deux genres permet de constater que les femmes ont un niveau plus faible que celui des hommes. Sur les 45 femmes que compte notre échantillon, 23 femmes (51%) sont analphabètes, contre 24% des hommes (10/42) dans cette catégorie. Ce résultat est comparable à celui au niveau du *caza* où le taux d'analphabètes hommes s'élève à 23% et celui des femmes à 38% (FNUAP, 2000)

Aussi, tandis que 7 hommes savent lire et écrire, seules 2 femmes le peuvent.

2. Le travail extérieur

Sept % seulement des femmes de notre échantillon (3/45) exercent une activité socioprofessionnelle en dehors de l'exploitation agricole, contre 26% des hommes (11/42). Le faible accès des femmes au marché du travail est dû certes au manque d'opportunités sur la zone et à leur faible niveau d'éducation mais aussi et surtout au fait que les responsabilités productives et reproductives les occupent toute la journée.

L'activité extra-agricole des femmes est centrée sur le commerce et la couture. Elle concerne la population féminine jeune (de 25 à 44 ans) et relativement instruite. (2 femmes ont un niveau d'instruction complémentaire et une universitaire) (tableau 68).

C'est dans la catégorie socioprofessionnelle « fonctionnaire » que nous trouvons l'effectif le plus élevé d'hommes, (5/11), (tableau 69)

Tableau 66 : Accès à l'éducation par genre

Niveau d'instruction	Femme		Homme	
	N	%	N	%
Analphabète	23	51	10	24
Lit et écrit	2	4	7	17
Primaire	8	18	11	26
Complémentaire	7	16	10	24
Secondaire	4	9	3	7
Universitaire	1	2	1	2
Total	45	100	42	100

Tableau 67 : Pluriactivité / genre

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	% de l'effectif total
Femme	1	1	1	3	7
Homme	2	6	3	11	25
Total	3	7	4	14	32

Tableau 68 : Caractéristiques des 3 femmes pluriactives de notre échantillon

Zone	âge	Niveau d'instruction	Catégorie socioprofessionnelle
Plaine	25-34	universitaire	commerce
Moyenne altitude	35-44	complémentaire	commerce
Haute altitude	25-34	complémentaire	couturière

Tableau 69 : Catégorie socioprofessionnelle des hommes pluriactifs

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
Fonctionnaire	2	2	0	4
Commerce		1	0	1
Chauffeur		1	1	2
Maçon		2	1	3
Armée			1	1
Total	2	6	3	

III- La répartition des revenus

Nous considérerons à tour de rôle la répartition par genre du revenu agricole et du revenu non agricole.

1. Le revenu agricole

A ce niveau, nous différencions les exploitations intégrées au marché et celles d'autoconsommation dans la répartition des bénéfices du travail.

Une attention portée sur les mécanismes et les circuits de commercialisation des exploitations qui destinent principalement leur production à la vente (13 en plaine, 13 en moyenne altitude et 12 en montagne) montre que l'appropriation des bénéfices est exclusivement masculine sur la plaine et en haute altitude et majoritairement masculine en moyenne altitude.

Dans les exploitations d'autoconsommation et comme nous l'avons démontré auparavant, ce sont généralement les femmes qui commercialisent le surplus de la production laitière ou végétale, ce sont elles aussi qui gardent généralement le revenu de leurs activités. Toutefois, dans trois exploitations de montagne, les femmes reversent l'argent qu'elles gagnent de la commercialisation directe à leur mari.

Les sommes générées par la vente directe sont très minimales (à titre d'exemple le kilo de feuilles de vigne et 2 kilos et demi de yaourt se vendent à 3 dollars) ; elles sont généralement dépensées pour combler les besoins instantanés du ménage ou bien l'achat du fourrage pour les animaux.

2. Le revenu non agricole

Par revenu non agricole, nous entendons les revenus extérieurs à l'exploitation agricole ; ils correspondent aux ressources des membres du ménage exerçant un travail extérieur à l'exploitation.

Tableau 70 : Répartition du revenu non agricole

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total
F	1	5	1	7
FH	1	4	0	5
H	5	2	6	13
Enfants	1	2	2	5
total	8	13	10	30

L'analyse du tableau 70 relatif à la répartition des revenus extérieurs montre que l'appropriation est majoritairement masculine. Sur 13 des 30 exploitations ayant un revenu extérieur, c'est l'homme seul qui le détient.

Aussi :

- La majorité des enfants versent de l'argent au ménage. Rares sont ceux qui ne participent pas au budget familial. Ceci confirme l'importance économique des enfants pour les ménages ruraux.
- Les femmes qui exercent une activité extra-agricole gardent l'argent pour elles, mais elles l'utilisent pour subvenir aux besoins de leur famille,
- Dans la plaine et en montagne, c'est en général l'homme qui détient tous les revenus extérieurs,
- En moyenne altitude, la tendance est plus vers un partage des revenus,
- Dans les 7 exploitations dirigées par les femmes, 4 reçoivent des revenus extérieurs qu'elles gèrent elles-mêmes ou en concertation avec leur fils.

IV- Conclusion

L'analyse des différents éléments traités au cours de ce chapitre permettent de conclure à l'existence d'importantes inégalités d'accès aux ressources entre les deux genres au profit de l'homme.

Nous pouvons avancer que la femme rurale à Akkar travaille sur des parcelles qui ne lui appartiennent pas et ne lui appartiendront jamais et qu'elle ne possède que rarement le cheptel qu'elle entretient ; son accès au capital est très limité et se fait également à travers l'homme du ménage (car cela suppose déjà des garanties qu'elle ne possède pas).

La femme rurale ne jouit pas non plus d'une juste répartition des bénéfices du travail. En effet, les revenus produits par les spéculations menées au sein de l'unité d'exploitation ne lui reviennent pas ; ils sont gérés par le chef d'exploitation qui les redistribue suivants les normes qui lui sont propres. Elles ne gardent que les revenus tirés de la vente directe du lait et des activités extra agricoles journalières qu'elles entreprennent. Ces derniers restent très faibles et sont d'ailleurs de courte durée car elles les dépensent soit pour l'élevage familial, soit pour subvenir aux besoins immédiats de son ménage et des enfants. Si la répartition sexuelle du travail est un fait, il en est de même pour les budgets.

Chacun est responsable d'engagements financiers et de dépenses précises dans le temps. Le budget de l'homme a comme unité périodique l'année culturelle, celui des femmes le jour.

Face à cette réalité, nous nous sommes investis dans la compréhension des causes en recueillant les avis des femmes. Encore une fois, nous nous sommes heurtés à la prédominance de la tradition, des coutumes, de l'ordre établi, des normes, qui situent l'homme dans une position supérieure à celle des femmes et qui ôtent à celles-ci, contre la loi même, tout statut juridique et toute jouissance des bénéfices de leur propre travail.

Mais encore une fois, nous avons aussi détecté chez certaines femmes la peur d'avoir des responsabilités, comme nous le montrent les témoignages suivants :

La plaine littorale

- « J'aime avoir de la terre mais moi j'ai pas les moyens, il faut demander à mon mari »
- « Je suis satisfaite car je ne veux pas de responsabilité »
- « J'aime avoir de la terre mais mon mari n'accepte pas de m'en donner »
- « C'est l'homme le responsable »

L'altitude moyenne

- « Je suis contente que l'homme possède tout car je ne veux pas de responsabilité »
- « C'est une grande responsabilité de gérer tout »
- « J'aime avoir de la terre mais c'est une question de traditions, que j'aimerais bien changer »
- « Je n'ai besoin de rien changer car ce que possède l'homme, je le possède à mon tour »
- « C'est la situation normale car les traditions veulent que les femmes ne possèdent rien »

La haute altitude

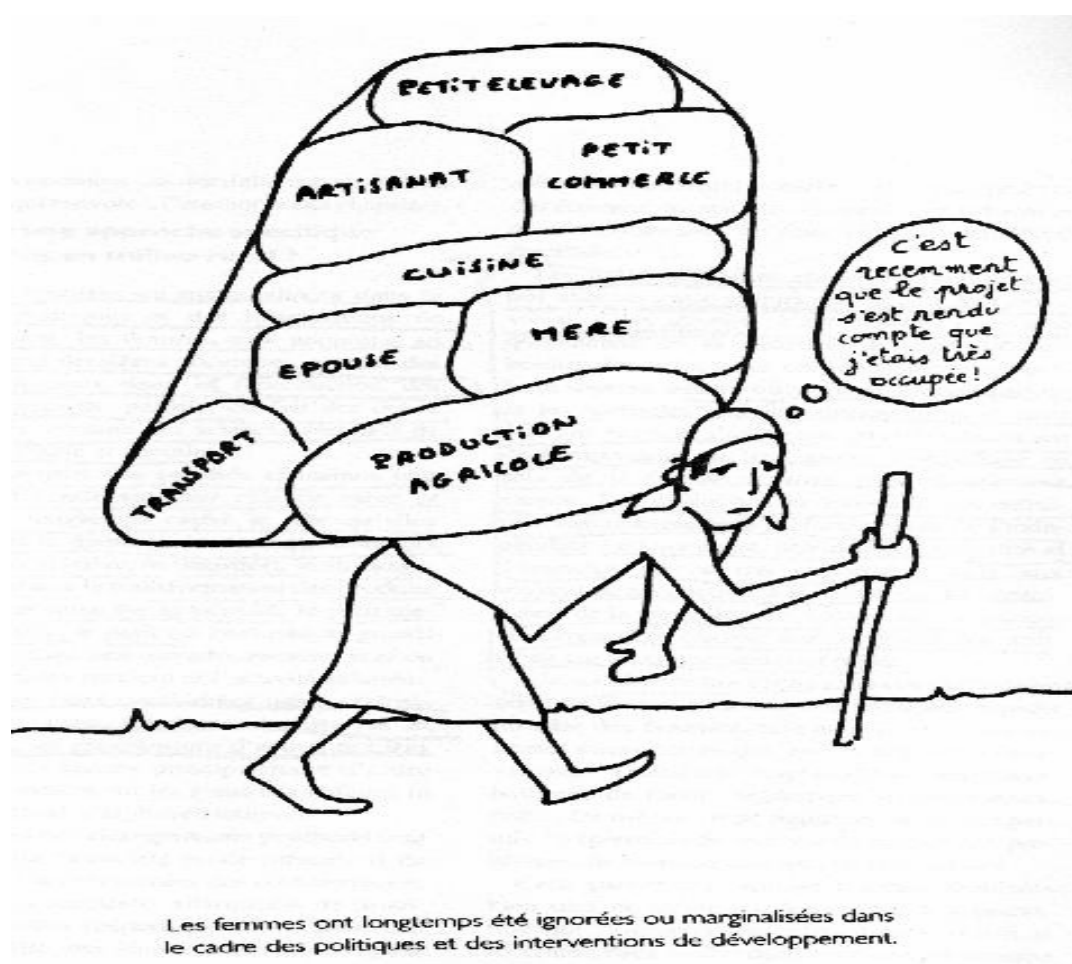
- « La coutume dicte que les femmes ne possèdent pas de terre »
- « L'homme est la tête du ménage »
- « Les femmes ici ne prennent pas de terre »
- « Ce sont les hommes qui sont responsables des femmes »
- « J'ai envie de terre mais n'ose pas demander de peur que mon mari divorce »
- « Ce que possède l'homme revient aux enfants, je n'en ai pas besoin pour moi »
- « Il n'y a pas de différence entre moi et l'homme »
- « C'est une situation normale, l'important c'est de ne pas créer des problèmes »
- « Tout doit être sous la responsabilité de l'homme »
- « C'est l'homme qui domine ».

Chapitre 5

Besoins et programmes de développement

Ce chapitre est formé de deux parties. Dans la première partie, nous avons cherché à savoir quels sont les besoins ou en quelque sorte les contraintes auxquelles les femmes de la zone font face et qui entravent l'amélioration de leur situation socio-économique. Pour cela, nous avons proposé aux femmes un certain nombre d'éléments parmi lesquels elles choisissaient un nombre indéterminé. Il s'agit du temps, des disponibilités monétaires, de l'accès à la prise de décision et de la liberté de gestion, des coutumes et des traditions, ainsi qu'une rubrique « autres ». Ensuite, chacune des femmes devait faire un tri sur son choix et ne retenir qu'un seul facteur qu'elle juge primordial, c'est le besoin principal.

La seconde partie de ce chapitre porte sur les programmes et les projets de développement et leur relations avec les questions liées au genre. Bien qu'elle soit centrée sur les formations et programmes auxquels les femmes ont participé, cette section porte aussi sur l'ensemble des actions de développement rural conduit sur la zone. Il s'agit d'évaluer d'une part la pertinence de ces derniers par rapport aux besoins et d'autre part leur sensibilisation aux questions liées au genre.



Source : MERCOIRET. M. R, 2002, L'appui aux producteurs ruraux

I - Les besoins (tableau 71)

A la lumière des résultats tirés de notre travail de terrain, nous avons pu classer par ordre d'importance les besoins des femmes ; il s'agit des :

- disponibilités monétaires avec 78% des observations. La proportion la plus importante est relative à la zone montagneuse où toutes les femmes l'ont prise en considération.
- du niveau d'éducation : 20 femmes ont choisi ce facteur. C'est aussi en haute altitude que ce dernier a été le plus cité.
- le temps occupe la troisième position avec 33% des femmes qui l'ont choisi. Nous les trouvons surtout en plaine
- rares ont été les femmes qui ont opté pour les coutumes et habitudes. Elles sont au nombre de 5 sur l'ensemble de l'échantillon
- rares également sont les femmes qui ont considéré le facteur du pouvoir décisionnel et la liberté de gestion de l'exploitation
- nous relevons qu'en zone moyenne, deux éléments ressortent. Il s'agit de l'appui gouvernemental avec 2 observations et de la sécurité sociale avec 1.

Les choix effectués par les femmes nous semblent justifiables par les faits suivants :

- en plaine, le temps est un élément bloquant du fait de la forte charge totale de travail des journées dans cette zone,
- la zone de montagne est la plus défavorisée, ce qui fait que les femmes manquent de ressources. C'est là aussi, comme nous l'avons déjà vu, que le niveau d'éducation est le plus faible, c'est pourquoi les femmes retiennent l'éducation comme un de leurs besoins.
- en moyenne altitude, les femmes se trouvent dans une position plus aisée, comme nous l'avons pu le constater déjà. Aussi dans cette zone à dominante oléicole, le travail agricole n'est pas une activité de subsistance et le niveau de vie est relativement élevé, mais les exploitants souffrent d'une surproduction en huile et des difficultés de d'écoulement de la production. Ces éléments peuvent expliquer l'émergence des besoins en sécurité sociale et en appui gouvernemental chez quelques femmes.

Tableau 71 : Les besoins principaux exprimés par les femmes

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
Argent	10	10	15	35	78
Education	7	4	9	20	44
Temps	6	4	5	15	33
Coutumes	1	3	1	5	11
Prise de décision	4	1	2	7	16
Terre	2	0	0	2	4
Appui gouvernemental	0	2	0	2	4
Sécurité sociale		1		1	2

1. Le besoin principal (tableau 72)

En demandant aux femmes de classer par ordre d'importance leurs besoins et de choisir celui qu'elles estiment le plus essentiel par rapport à elles, nous avons obtenu les résultats suivants :

- ❑ ce sont les disponibilités financières ou tout simplement l'argent qui occupent la première position. Cet élément a été choisi par 27 femmes sur 45 femmes (60%) ; il a été retenu par les femmes des trois sous-zones selon les proportions suivantes : 8/13 en plaine, 10/17 sur les piémonts et 9/15 en montagne ;
- ❑ en second, c'est l'éducation. La proportion est de 22% des observations (10/45 femmes), avec une importance au niveau des montagnes ;

- en troisième vient la prise de décision, et bien que seules 4 femmes sur 45 le considèrent comme le facteur apte à améliorer leur statut et leur situation socio-économique, ça démontre une certaine révolte contre les coutumes et une certaine prise de conscience que les normes établis ne sont pas justes.

Reste à attirer l'attention sur le fait que toutes les femmes de notre échantillon, raisonnent dans une logique familiale, autrement dit si le besoin principal est l'argent, c'est surtout pour améliorer le lieu de résidence et subvenir à tous les besoins des membres du ménage et leur assurer un meilleur bien-être.

Tableau 72 : Le besoin principal

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
Argent	8	10	9	27	60
Education	2	3	5	10	22
Changer les coutumes		2		2	4
Prise de décision	2	1	1	4	9
Terre	1			1	2
Aide gouvernementale		1		1	2
	13	17	15	45	100

- Relation entre l'âge et le besoin principal (tableau 73)

Un croisement effectué entre l'âge et le besoin principal montre que le besoin en argent est le plus primordial pour les femmes d'âge supérieur à 55 ans, suivi de près par celles d'âge moyen. Tandis que l'éducation et la prise de décision constituent des besoins essentiels pour la population féminine d'âge moyen (entre 35 et 54 ans).

Tableau 73 : Relation entre l'âge des femmes et leur besoin principal

	15-34	35-54	55 et +	total	%
Argent	6	10	11	27	60
Education	5	4	1	10	22
Coutumes	0	1		1	2
Prise de décision	0	4	1	5	11
Terre	0	0	1	1	2
Aide gouvernementale	0	0	1	1	2
	11	19	15	45	100

II - Les programmes de développement

L'existence de programmes et de projets de développement est l'un de nos critères de sélection des villages étudiés ; bien qu'ils fassent partie des ressources humaines, nous avons préféré les traiter à part afin de pouvoir répondre plus explicitement aux exigences de notre problématique.

A partir des entretiens que nous avons menés dans le *caza* d'Akkar (car il n'y a pas de listes exhaustives), nous avons pu identifier les acteurs du développement, privés et publics, qui œuvrent sur la zone, ainsi que la nature de leurs interventions.

Il s'agit du :

- **Ministère des Affaires Sociales** ; à travers ces trois centres de services de développement²⁰, il offre aux femmes rurales des programmes d'alphabétisation, des services sanitaires (vaccination des

²⁰ Un des trois centres se trouve à Halba (la capitale du *caza*) et deux autres se trouvent dans la zone de haute altitude.

enfants, hygiène familiale, planification familiale, santé reproductive) et des formations professionnelles (couture, céramique, coiffure, esthétique et autres). Le ministère coopère dans la réalisation de ses activités avec des organismes internationaux tels que l'UNICEF, le FNUAP, le Ministère de la Santé, les dispensaires des différents villages, des organismes locaux (communautés religieuses, municipalités et autres...)

- **Ministère de l'Agriculture** ; son intervention sur la zone porte sur les activités suivantes :
 - ❑ la vulgarisation agricole et des formations agricoles qui se font sous la demande des organismes et d'associations privés ou publics,
 - ❑ la distribution de plants et de semences, qui se fait directement au bureau régional du ministère localisé à Tripoli, la capitale du département Liban-Nord,
 - ❑ l'approvisionnement en engrais et pesticides faite au niveau des coopératives agricoles que le ministère subventionne ;

Le Ministère coopère aussi soit avec des organismes internationaux comme la BM, l'UE et la FAO, soit avec des collectivités locales ;

- ❑ **Les ONG et les collectivités locales et religieuses** : nous avons relevé, à partir des entrevues avec les maires et les responsables municipaux dans les villages, la présence d'ONG et de collectivités locales mais qui offrent pour la plupart des services en matière de santé, d'aide financière et d'activités culturelles .

1. La participation des femmes aux programmes de développement

- 24 % des femmes de notre échantillon (11 des 45) ont déjà participé à des programmes de développement : 2 dans la plaine littorale, 5 dans les piémonts et 4 dans la montagne,
- 6/11 ont participé à des programmes professionnels non agricoles, portant essentiellement sur la couture, la céramique et la broderie,
- 4/11 ont suivi des formations agricoles. Elles concernent l'apiculture en moyenne altitude et la transformation des produits laitiers en haute altitude,
- 1/11 a suivi un cours d'alphabétisation.

Ces résultats montrent une plus forte participation féminine aux programmes professionnels non agricoles, ceci peut être dû au fait que le Ministère des Affaires Sociales ou les organismes œuvrant dans le domaine social sont mieux implantés et plus actifs sur la zone ou bien que la demande et/ou l'offre des formations de ce type sont plus élevées.

Ce sont également les plus jeunes qui s'intéressent à ce type ; et celles relativement instruites, mais nous n'avons pas relevé des différenciations en fonction de l'âge des participantes.

Tableau 74 : Participation féminine aux programmes de développement par sous zone

	Non agricoles	Agricoles	Alphabétisation	Total
Plaine	2			2
Moyenne altitude	2	2	1	5
Haute altitude	2	2		4
	6	4	1	11

Tableau 75 : Répartition par âge des femmes participant à des formations

Age	Non agricole	Agricole	Alphabétisation	Total
15-34	3	2		5
35-54	3	2		5
55 et plus			1	1
Total	6	4	1	11

Tableau 76 : Répartition par niveau d'instruction des femmes ayant suivi des formations

	Non agricole	Agricole	Alphabétisation	Total
Illettrée			1	1
Lit et écrit		1		1
Primaire	2	1		3
Complémentaire	4	2		6
Total	6	4	1	11

Quant à la question de savoir si les formations ont servi aux participantes, ces dernières ont déclaré qu'elles ont acquis de nouvelles compétences et savoir-faire. Pour les plus jeunes, c'était à leur avis une occasion de sortir de l'exploitation, voire même du village, d'élargir leur horizon et de communiquer avec d'autres personnes.

Malheureusement, nous n'avons trouvé qu'une seule femme qui estime que la formation qu'elle a suivie a répondu à ses besoins ; elle a fait une formation de couture qu'elle enseigne à d'autres femmes à travers le centre des services de développement du Ministère des Affaires Sociales. Aussi deux femmes des piémonts ont déclaré qu'elles font usage des compétences acquises au cours des formations de broderie et de céramique pour participer à l'exposition annuelle de l'association dont elles sont membres.

Le fait que les programmes de formations de nature agricole et non agricole n'aient pas pu répondre aux attentes et combler les besoins des participantes, pourrait s'expliquer par les raisons suivantes :

Pour les formations agricoles :

- Les femmes n'ont pas bénéficié d'appui financier pour pouvoir investir, elles aussi n'ayant pas également les moyens.
- Incapacité de mettre en œuvre leurs nouvelles compétences, vu l'accès minime qu'elles ont aux facteurs de production,
- Concernant les formations en apiculture, les femmes attendent toujours la livraison des ruches pour commencer.
- Reste à signaler que le Ministère de l'Agriculture met en place des formations agricoles à la demande des ONG ou d'autres organismes locaux. Vu l'existence « rare » de ces derniers sur la zone, la majorité des populations rurales n'ont pas d'accès à de tels programmes.

Pour les formations professionnelles non agricoles :

- Les femmes souffrent d'un manque de débouchés. Elles n'arrivent pas à écouler leurs marchandises (céramique, travaux manuels) ou à exercer leurs compétences faute de demande (couture, coiffure) à ceci vient aussi s'ajouter le manque de disponibilités monétaires.
- Dans le but d'apprendre pour pouvoir travailler et générer des revenus, les femmes participent aux formations qui se présentent. Ces dernières ne correspondent pas nécessairement à leur préférence ou à leur besoin.

2. Raisons de la non participation des femmes aux formations

Deux causes principales expliquent la non-participation des 34 femmes restantes à des actions de développement :

- ❑ **Le manque de temps** : compte tenu de leur charge de travail, aussi bien au niveau de l'exploitation que dans le ménage, 65% des femmes ne disposent pas de temps libre pour pouvoir participer à des activités hors exploitation.
- ❑ **Le manque d'information** : 7/34 des femmes affirment qu'elles ne sont pas au courant des formations qui ont lieu. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ne se déplacent presque jamais pour savoir ce qui se passe à l'extérieur ou bien les responsables et les municipalités n'arrivent pas à faire circuler l'information. Dans les zones des montagnes éloignées, il n'y a même pas de formations organisées.

Nous trouvons également des femmes qui rapportent leur non-participation au fait qu'elles sont trop âgées (*Moi à mon âge, faire une formation...*), à leur faible niveau d'instruction (*Je ne sais ni lire, ni écrire, comment je vais apprendre*), au coût des formations (*Une formation de couture ça coûte 17 dollars, d'où est ce que je vais les payer*) d'autres marquent un désintérêt (*Moi, j'aime pas me déplacer, en plus je ne sais en quoi une formation va me servir, c'est une perte de temps...*) ; (*Les formations ça m'intéresse pas ...*) ; pourtant une seule femme a évoqué la prise de décision comme entrave à sa participation (*Moi j'aimerais bien faire des formations pour pouvoir gagner de l'argent mais mon mari ne me laisse pas et je veux pas faire de problèmes*).

Tableau 77 : Causes de la non participation féminine aux formations

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	N	%
Age	2	1	1	4	12
Manque d'information	3	0	4	7	21
Temps	8	7	7	22	65
Sans intérêt	0	3	1	4	12
Problème d'éducation	2	2	0	4	12
Payant	1	0	2	3	9
Prise de décision	0	0	1	1	3

3. Désir des femmes de suivre des formations

- ❑ 38% des femmes (17/45) de notre échantillon aimeraient participer à des formations ou à des programmes de développement. Ce résultat est significatif d'un intérêt et/ou d'une envie des femmes à cultiver de nouvelles connaissances mais il reflète aussi que le désir n'est pas si fort puisque plus que la moitié des femmes ne souhaitent pas y participer (28 femmes ou 52%) ; aussi parmi les 11 femmes évoquées auparavant il n'y a que 5 qui ont renouvelé leur désir.
- ❑ Les causes de cette réticence se retrouvent toujours dans la disponibilité du temps, le désintérêt à suivre des programmes qui ne « collent » pas aux besoins ou aux préférences, le facteur d'âge : et pour les 6 femmes qui ne désireraient pas recommencer il s'agit du fait que les programmes n'ont pas répondu à leurs besoins.

Quant à la **nature des programmes**, la majorité des femmes (9/17) aimeraient suivre des formations professionnelles non agricoles, alors que 6 préfèrent les formations agricoles. Les 2 femmes restantes 2/17 aimeraient quant à elles suivre des cours d'alphabétisation.

- ❑ Les tenantes des formations professionnelles non agricoles voient une opportunité de s'éloigner du travail agricole, de pouvoir travailler à l'extérieur et par conséquent d'améliorer le niveau de

vie de leur famille. Il s'agit là en grande majorité des femmes de la plaine et de haute altitude. Les programmes qu'elles proposent rejoignent celles conduites par le Ministère des Affaires Sociales et des ONG. Une femme avait demandé une formation d'informatique.

- Celles désirant des formations agricoles, déclarent vouloir augmenter la productivité agricole et la qualité de la production sur leur exploitation. Nous avons même repéré une femme qui aimerait apprendre à utiliser des nouvelles technologies pour ne plus travailler manuellement.

A ce niveau, nous avons explicitement demandé aux femmes si elles désireraient suivre une formation de vulgarisation ou des conseils en agriculture et en élevage, les réponses à cette question ont été favorables pour la moitié des femmes (24/45). Les femmes cherchent à acquérir de nouvelles compétences, à apprendre de nouvelles techniques, sur les maladies des animaux et des plantes pour pouvoir intervenir en cas d'urgence, à améliorer la qualité de leurs produits et leur niveau d'expertise.

4. Désir de financement pour réaliser des projets

Nous avons demandé aux femmes si elles désiraient bénéficier de micro-crédits afin de lancer un projet de leur choix. La réponse a été positive pour la quasi totalité d'entre elles (89% ou 40 des 45 femmes). L'identification des propositions des femmes quant à la nature des projets permet de les classer en deux groupes :

- les projets agricoles avec 34/40 femmes
- les projets non agricoles 6/40 femmes

La prédominance du choix du domaine agricole peut à son tour s'expliquer par le fait qu'il s'agit là de leur domaine de compétence, autrement dit les femmes préfèrent investir dans le domaine qu'elles connaissent le mieux.

Les principaux projets portent sur l'achat de cheptel (bovins, caprins,..) et l'achat de terre. Dans certaines réponses, les femmes mentionnent les projets d'élargissement et de diversification (équipements pour les pressoirs d'huile d'olive, atelier de transformation des produits laitiers, la transformation des oranges et des olives)

Les femmes préférant le domaine non agricole, ont choisi le commerce (des épiceries ou des boulangeries), des activités plus rentables et moins fatigantes selon elles.

Tableau 78 : Type d'investissement entrepris par les femmes dans le cadre d'un financement

	Effectif de femmes	%
Achat terre	17	43
Achat cheptel	12	30
Diversification	3	8
Elargissement	2	5
Commerce	6	15
Total	40	100

III – Conclusion

La mise à plat des besoins des femmes de notre échantillon, permet de les classer en :

- Besoins pratiques ou nécessités immédiates : il s'agit de l'augmentation des revenus ;
- Besoins stratégiques : ils regroupent l'éducation, la prise de décision, le contrôle des ressources et le changement des coutumes. Ces derniers sont liés à la position de subordination de la femme.

Cette distinction doit rester présente à l'esprit des conceptrices et des concepteurs de l'aide pour pouvoir formuler des programmes adéquats.

Une analyse critique des programmes de développement conduits au niveau de la zone, notamment de ceux auxquels les femmes de notre échantillon ont participé, permet de dire que :

- ❑ les actions menées par le Ministère de l'Agriculture, spécialement la vulgarisation agricole et la distribution de plants, sont conçues sur le principe de l'unité d'exploitation ou de l'unité familiale. Les bénéficiaires sont alors les chefs de famille (hommes). Pourtant, nous avons démontré le fort intérêt qu'ont exprimé les femmes en la matière. Nous pouvons de ce fait qualifier ces programmes comme non sensibles au genre ;
- ❑ les formations en matière de planification familiale et de reproduction faites par le Ministère des Affaires Sociales et les ONG ne concernent elles aussi que les hommes. Là aussi, nous sommes en présence d'actions neutres par rapport au genre ;
- ❑ les actions de développement menées en faveur des femmes, n'ont pas pu répondre aux besoins et aux aspirations des participantes ;
 - Les formations agricoles destinées aux femmes par le Ministère de l'Agriculture dans la zone se font généralement sur un principe de collaboration avec les organismes et les associations et sur leurs demandes. De ce fait, elles ne couvrent pas la totalité du territoire et ne touchent pas l'ensemble des intéressées. De plus, elles continuent d'être **très rares** ; nous avons relevé des souhaits de participation et de projets dans ce domaine. Les formations d'apiculture et de transformation des produits laitiers n'ont jusque là conduit qu'à l'augmentation de la charge de travail des femmes et à leur donner des faux espoirs.
 - La majorité, sinon la quasi totalité des formations destinées aux femmes de la zone sont de nature non agricole qui ont été, d'après notre analyse, élaborées de façon non participative et ponctuelle sans étude approfondie du milieu socio-économique. Ceci a posé des problèmes de valorisation des acquis des femmes et des problèmes de débouchés.

Nous pouvons donc conclure que les actions conduites sur la zone d'étude sont insensibles aux questions liées au genre. Celles destinées aux femmes continuent, pour la majorité d'entre elles, à négliger leurs potentiels et ne ciblent que leur rôle reproductif et non leur rôle productif ou social

Chapitre 6 : Statut et perceptions

Le dernier chapitre de cette deuxième partie porte d'une part sur la vision qu'ont les femmes du travail agricole et sur le futur de leurs filles à travers une étude de l'évolution du travail agricole féminin et d'autre part, sur les perceptions qu'ont les femmes rurales de notre zone sur leur statut et leur contribution à la sphère productive et domestique. Nous consacrerons également une partie de ce dernier chapitre à la présentation du groupe particulier que forme les femmes « chefs d'exploitations ».

I - Evolution du travail agricole des femmes et vision du futur

Afin d'évaluer l'évolution du travail des femmes rurales dans l'agriculture familiale, deux questions ont été posées :

- la première est destinée à savoir si les mères des femmes enquêtées travaillaient dans l'agriculture.
- la deuxième à savoir si les femmes aiment ou auraient aimé (pour les femmes dont les filles travaillent déjà dans l'agriculture) que leurs filles travaillent, elles aussi, dans l'agriculture.

Les réponses à ces deux questions apportent les conclusions suivantes :

- ❑ au niveau de l'ensemble de l'échantillon, 75% (35/45) des mères des femmes enquêtées travaillaient dans l'agriculture. Cette proportion est particulièrement élevée (93%) soit 14 sur les 15 femmes étudiées en zone montagnaise.
- ❑ la quasi totalité des femmes (42/45) ne désirent pas (ou n'auraient pas désiré) que leurs filles mènent une vie d'« agricultrice ». C'est sur la plaine que cette tendance est la plus marquée.

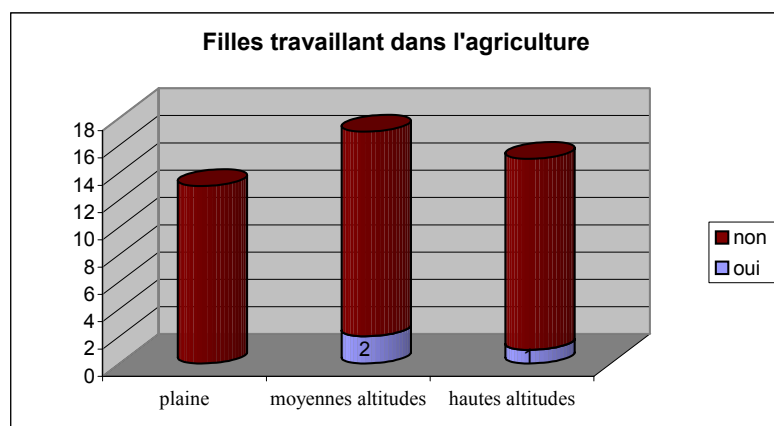
Les différents arguments présentés par les femmes pour expliquer cette opposition presque générale se présentent ainsi :

- le travail agricole est équivalent à une vie de pauvreté et de privations,
- le travail agricole est pénible, il demande beaucoup de temps et de capacité corporelle,
- l'agriculture est devenue avec le temps de moins en moins rentable, tandis que les besoins de la vie, à l'inverse, deviennent de plus en plus nombreux,
- les femmes de notre échantillon préfèrent que leurs filles terminent leurs études et puissent trouver un travail, qui leur permettra de subvenir à leurs besoins, de mener un rythme de vie moins fatiguant et plus aisé et de devenir financièrement indépendantes.

Ces opinions reflètent bien la vision que les femmes de notre zone ont de l'agriculture ; elles expriment leurs aspirations profondes à mener une vie plus digne et plus aisée.

La question qui se pose à ce niveau : est-ce que les femmes n'essaient pas de compenser à travers leurs filles ce qu'elles ont toujours souhaité ?

Graphique 24 : Désir des femmes de voir leurs filles travailler dans l'agriculture



II- Statut des femmes

Afin de savoir comment les femmes de notre zone d'étude perçoivent leur statut et leur rôle au sein des exploitations agricoles familiales, deux questions leur ont été posées

- Comment définissez-vous votre statut ?
- Que pensez-vous de votre contribution au travail agricole et domestique ?

A la première question, les femmes de notre échantillon répondaient instinctivement qu'elles sont des « mères de famille » ; et à la deuxième la plupart d'entre elles (exception faite des femmes chefs d'exploitations, des femmes qui ne participent pas au travail agricole et de quelques-unes de la zone moyenne) répliquaient qu'elles ne se considèrent pas comme des responsables sur les exploitations mais plutôt comme de la main-d'œuvre ou des assistantes pour leur mari ; qu'elles aident dans la production agricole pour pouvoir survivre tandis que les tâches quotidiennes ressortent de leurs responsabilités et de leurs obligations ? Pour elles, les activités agricoles sont le prolongement logique de leurs activités domestiques puisqu'elles les font dans l'objectif d'assurer le bien-être du ménage. En effet, les femmes de notre zone restent très attachées aux valeurs qui fondent leur statut social et leur identité et c'est à travers l'angoisse quotidienne de la nécessité de répondre aux besoins des enfants que cet attachement se manifeste souvent. De même, il n'existe pas pour elles de séparation entre ce qui est purement économique et ce qui est exclusivement domestique. La logique qui préside à leurs activités est avant tout la survie et la pérennité de la famille. Les notions de rentabilité et de productivité sont présentes mais ne sont pas appréhendées avec une rationalité économique et puisque leur travail n'est pas rémunéré, il est donc non-productif.

Toutefois, cette attitude n'est pas spécifique aux femmes rurales ; les hommes, exploitants agricoles, suivent un raisonnement similaire. En s'entretenant avec les hommes de la zone, nous avons appris qu'ils considèrent leurs femmes comme mères et épouses et dans le domaine du travail agricole comme de simples assistantes. Nous avons également remarqué leur attachement à leur statut de responsables et bien que certains d'entre eux reconnaissent l'importance de la contribution des femmes au travail, ils n'acceptent pas de leur déléguer des responsabilités (décisions, gestion financière), de leur donner de la terre par exemple. Tout ceci pour conserver leur pouvoir au sein du ménage et de l'exploitation agricole et leur considération sociale au niveau de la société. Bien évidemment, entrent ici en jeu des éléments reposant sur les rapports sociaux au sein des familles et des communautés rurales.

III - Les femmes « chefs d'exploitation »

Le groupe « femmes chefs d'exploitation » ou ménages agricoles dirigés par des femmes constitue un groupe spécifique qui présente un intérêt particulier pour notre analyse de genre dans l'agriculture

libanaise. Dans notre échantillon, nous avons rencontré 7 femmes chefs d'exploitation dont : une en plaine qui est veuve ; quatre en moyenne altitude : une veuve, une divorcée, une dont le mari est infirme et une dont le mari est en voyage ; et deux en haute altitude : une veuve et une dont le mari est infirme. Six de ces 7 femmes, sont des illettrées ; elles ont la charge de ménages de taille variant entre 2 et 11 membres. Trois d'entre elles considèrent avoir un niveau de vie moyen et les autres un niveau de vie bas. Les exploitations dirigées par ce groupe sont majoritairement de petite taille (5/7 des exploitations ont une superficie inférieure à 1 ha). Elles sont à dominante polyculture/élevage orientée vers l'autoconsommation. En ce qui concerne le fonctionnement des exploitations, nous avons déjà constaté à partir des résultats précédents que toutes les femmes participent à la production agricole, avec l'aide de leurs enfants et/ou d'une main-d'œuvre agricole saisonnière embauchée dans la grande majorité des cas au village et qui donc constitue un salariat relativement cher, (le coût moyen journalier s'élève à 13 euros) ; 4/7 des exploitations font appel à la main-d'œuvre pour le labour et la récolte.

Ce sont les femmes chefs d'exploitation bien sûr qui répartissent les tâches sur leurs exploitations. Elles prennent les décisions relatives au déroulement du travail (recrutement de la main-d'œuvre, approvisionnement en pesticides et intrants, etc.) mais elles ont recours pour les « grandes » décisions comme elles l'expriment (achat et vente de la terre et du cheptel, investissement, emprunt etc.) à l'avis des hommes du ménage (le fils ou un mari infirme).

- ❖ *Pendant l'absence de mon mari, c'est mon fils aîné (17 ans) qui est le responsable, (femme dont le mari est en voyage)*
- ❖ *Moi je reviens à mon fils aîné pour toutes les décisions.*

Pour la commercialisation de leur produits (source principale de la trésorerie), les femmes font soit de la vente directe soit vendent à des intermédiaires.

- ❖ *J'ai pas le droit d'aller au marché ; c'est mal vu ; c'est une affaire qui concerne les hommes,*
- ❖ *Les femmes n'ont pas le droit d'aller se mêler avec les vendeurs et les négociants.*

L'accès aux moyens de productions se fait, presque dans tous les cas, à travers l'homme, que ça soit les fils ou même dans certains cas la main-d'œuvre masculine.

- ❖ *Moi je décide de ce que je veux et ce sont les enfants qui achètent, mais si besoin est, je vais jusqu'à Tripoli car ici je n'ai pas envie d'écouter les commentaires des gens à mes propos.*
- ❖ *C'est mon fils qui me procure la main-d'œuvre dont j'ai besoin pour les travaux.*

Seules 3 des 7 femmes chefs d'exploitations possèdent le foncier (il s'agit de la femme divorcée et de celle dont le mari est infirme en moyenne altitude et de la veuve dans la plaine littorale) ; et une seule possède exclusivement la maison

- ❖ *Même si je possède de la terre, je la donnerai à mes enfants*
- ❖ *Tout appartient à la fin aux enfants*

Elles ont des difficultés d'accès au crédit ou à l'emprunt car elles ne peuvent pas présenter des garanties aux intermédiaires.

- ❖ *J'ai du mal à emprunter de l'argent, personne n'accepte de m'en prêter, et les intermédiaires n'ont pas confiance pour le remboursement des sommes.*
- ❖ *J'ai des difficultés pour emprunter de l'argent, car c'est une affaire d'hommes*

La majorité des femmes considèrent qu'elles ont le statut de chef d'exploitations et qu'elles sont respectées au sein de leur ménage mais expriment toujours la nécessité de la présence masculine.

- ❖ *La femme dont le mari est en voyage, considère qu'il s'agit d'une très grande responsabilité, si mon mari était là, il aurait pris tout en charge.*
- ❖ *Je pense qu'il faut qu'il y ait un homme pour gérer les choses.*
- ❖ *Je fais l'objet des moqueries des voisins et de la famille parce que c'est moi qui gère l'exploitation mais il faut vivre.*

1. Profils de femmes rurales « chefs d'exploitation »

Nous présenterons à ce niveau trois profils différents de femmes chefs d'exploitations qui nous ont touché au cours de notre travail de terrain, tantôt par leur courage mais surtout par leur malheur.

Latifa (une femme rurale de Mechmech, un village de la montagne)

Elle a 50 ans mais à la voir on dirait qu'elle a dépassé la soixantaine ; elle est illettrée. Son ménage se compose de 10 personnes (elle a 2 filles mariées), son mari, 75 ans, est infirme, et 9 enfants dont l'aîné a 28 ans (malade mental) et le cadet 8 ans. Bien que son mari ait voulu plus d'enfants, sa condition de santé ne le permettait pas. Latifa habite avec sa famille dans une petite maison de 6 pièces, (dont une a été aménagée pour l'élevage), privée d'électricité, d'eau potable et de réseau d'égouts et d'équipements électroménagers.

La subsistance du ménage repose sur les épaules et la détermination de cette femme ; sur 200 m² à côté de la maison, elle cultive des légumes pour la consommation familiale ; sur 500m² dans les parties lointaines, elle cultive les céréales pour la consommation familiale ; elle élève 10 poules pondeuses, 10 brebis dont elle vend le lait chaque jour, en faisant du porte-à-porte dans le village.

Elle assure avec l'aide de ses filles la majorité du travail relatif à la production agricole familiale . Elle fait appel à un effectif de 10 travailleurs pour le labour et la récolte. Pour accéder à la parcelle , elle fait un trajet de 3h sur le dos du mulet. Elle passe pendant la saison de la moisson 11 h par jour dans les champs et pendant ce temps, c'est l'une de ses filles qui reste à la maison pour prendre soin du jardin, cuisiner, faire le ménage et prendre soin du père et des animaux.

Latifa prépare les repas et transforme les céréales ; chaque semaine, elle va deux fois chercher du bois et de l'eau dans le voisinage. C'est elle également qui se charge de la traite, de l'entretien et des soins des animaux. Elle se réveille chaque jour à 5h du matin et s'en dort à 8 h le soir de fatigue après avoir assuré une journée continue de travail domestique et agricole. Sa journée donc est de 14h. Elle se considère comme étant très très très pauvre. Latifa gère le travail au niveau de l'exploitation et du ménage et la prise de décision lui revient sauf pour les plus « importantes », telles que l'achat ou la vente de la terre et du cheptel.

Cependant, rien ne lui appartient, ni la terre, ni la maison, ni les animaux, ni même les revenus tirés de la vente du lait, car elle le donne à son mari et c'est lui qui le partage, il lui donne ce dont elle a besoin Mais ce fait ne la perturbe pas trop, car elle considère que tout appartient aux enfants et qu'elle travaille pour subvenir à leurs besoins. Les besoins de Latifa sont le temps, l'argent et l'éducation mais c'est à cette dernière qu'elle aspire le plus. Elle ne peut pas participer à des formations car elle n'en a pas le temps mais elle voudrait bien envoyer ses enfants pour qu'ils puissent trouver un travail et gagner de l'argent pour l'aider. Par ailleurs, elle souhaiterait recevoir une aide financière pour pouvoir acheter plus de cheptel et augmenter sa production, et aimerait aussi participer à une coopérative pour accéder plus facilement au crédit et pouvoir garantir la vente journalière de son lait.

Oum Munzer
(femme rurale du village de Karkaf en moyenne altitude)

Oum Mounzer a 48 ans, elle est veuve depuis 3 ans, son ménage est constitué de 9 enfants dont 5 filles et 4 garçons (l'aîné a 24 ans et le cadet 16 ans, deux filles et 1 fils sont déjà mariés) ; aucun de ses enfants ne va plus à l'école, elle n'en a pas les moyens et en plus ils ont acquis suffisamment d'instruction pour pouvoir se débrouiller dans la vie, il est temps qu'ils travaillent et participent au budget familial. Ils habitent tous dans une maison de 4 pièces dépourvue de réseau d'eau potable et de chauffage.

L'exploitation est formée de 3 parcelles, dont une à côté de la maison qu'Oum Monzer cultive en légumes (0,1 ha), les deux autres sont plantées en oliviers sur une superficie totale de 0,28 ha. Ces productions ne sont pas destinées à la vente mais à l'autoconsommation familiale. Mais il y a aussi 2 vaches laitières.

La survie du ménage repose sur la vente directe de deux seaux de lait (à 2 euros le seau) et des revenus extérieurs que ses deux fils qui travaillent lui donnent (en moyenne 93 euros par mois).

En dépit de son faible revenu, Oum Monzer pense qu'elle a un niveau de vie moyen.

Pour le travail agricole, elle n'embauche que pour le labour des parcelles en oliviers. C'est elle et ses filles qui travaillent la terre en maraîchage ; elles le font manuellement et pendant la récolte des olives c'est toute la famille qui participe. Cette dernière dure en moyenne 2 semaines de travail journalier de 6 heures.

Ce sont elles aussi qui assurent les tâches domestiques, la transformation de l'huile (en savon) et des olives, qui traient les vaches et les nourrissent mais ce sont les garçons qui gardent les deux vaches et les nettoient (*car ils sont plus forts que les filles comme l'affirme Oum Monzer*).

Oum Mounzer ne prend jamais seule des décisions, elle prend l'avis de son fils sur tout *car elle pense que depuis la mort de son mari, c'est lui le responsable*. Elle ne possède pas la terre, ni la maison (car les coûts de transaction sont élevés), ni les vaches, d'ailleurs elle considère que tout appartient aux enfants. Pour emprunter de l'argent, elle trouve des difficultés car c'est une question masculine et pour se procurer des semences et des pesticides (quand elle en a besoin et que les fils ne sont pas là, elle va jusqu'à Tripoli car ici c'est mal vu qu'une femme le fasse)

L'argent et la survie de sa famille sont ses soucis essentiels et si elle travaille la terre, c'est pour les nourrir et parce qu'elle n'a pas d'autre choix. Les principales contraintes à sa participation aux programmes et formations existants dans la zone sont le temps et l'analphabétisme. Bien qu'elle ne veuille pas suivre une formation de vulgarisation car « *elle en a marre de l'agriculture qu'elle exerce depuis son enfance* », elle aimerait bien recevoir un micro-crédit pour investir en élevage bovins *car c'est l'unique chose qu'elle sait faire*.

A l'opposé des deux profils de Latifa et de Oum Monzer se trouve celui de Samira, une femme chef d'exploitation de la zone moyenne.

Samira
(femme rurale du village de Karkaf en moyenne altitude)

Samira est une femme divorcée qui a 75 ans, elle est mariée depuis l'âge de 18 ans, elle a 3 fils dont deux en voyage et le troisième adopté va à l'école du village. 32 ans passés en Afrique lui ont permis de faire fortune et donc d'acheter 2,4 ha de terre juxtaposés à la maison qu'elle a eue comme compromis de divorce. Samira les a plantés en oliviers dont elle vend le surplus de la production directement sur l'exploitation. Elle possède aussi un verger d'arbres fruitiers et 3 poules pondeuses dont la production est destinée à la consommation familiale. Pour effectuer les différentes tâches sur l'exploitation, Samira fait appel aux services d'une main-d'œuvre salariée permanente masculine qui vient l'aider pendant une moyenne de 3 heures par jour.

Si Samira travaille dans l'agriculture, c'est par ce qu'elle aime la terre et la considère comme une source de richesse, et puisqu'elle a laissé sa part de l'héritage à ses frères car *les coutumes voulaient ça*, elle a compensé quant elle a eu la chance. Samira se charge exclusivement de la gestion de l'exploitation. Elle clame haut et fort qu'elle est le chef d'exploitation. Elle se sent productive et adore l'autonomie et l'indépendance économique. Elle est également membre du groupement religieux de son village et participe activement à toutes les activités.

Le problème de Samira, c'est la surproduction d'huile d'olive dans la zone et le désengagement de l'Etat. Elle souhaiterait obtenir un financement pour diversifier sa production (mise en bouteille, conserves pour l'hôtellerie).

Elle est aussi partante pour toute sorte de formations avec l'objectif de pouvoir en faire bénéficier d'autres femmes...

Nous concluons sur les éléments suivants :

- il y a une perception négative de la situation de la femme dans l'agriculture, malgré quelques rares exceptions (notamment Samira),
- il existe des femmes chefs d'exploitations du fait de leur histoire familiale aussi bien que par leur volonté et leur goût,
- même pour les femmes chefs d'exploitations, la situation de dépendance demeure,
- elles font face à des difficultés notamment en ce qui concerne l'environnement extérieur à l'exploitation (accès au crédit, commercialisation...). Elles se trouvent dans une position vulnérable du fait qu'elles cumulent toutes les responsabilités des hommes mais sans pour autant avoir leur statut.

Conclusions générales et discussions

La recherche que nous avons présentée ici sur la participation féminine et les inégalités de genre, a été centrée sur la femme du ménage agricole. L'analyse a peu pris en compte les autres femmes du ménage notamment les filles. Par ailleurs, l'existence d'un salariat féminin très important a été découverte lors de nos enquêtes. Des études particulières pourraient être menées par la suite à ces deux niveaux.

A partir de l'analyse et de l'interprétation des résultats issus du dépouillement des enquêtes menées au niveau de notre échantillon significatif de 45 exploitations agricoles familiales dans la zone défavorisée d'Akkar, et au regard des objectifs et des hypothèses de base, nous pouvons émettre les conclusions suivantes.

Bien qu'il soit difficile d'établir un profil « type » de la femme rurale libanaise du fait des disparités régionales existant entre les contextes socioculturels et les modes et systèmes de production, nous pouvons avancer qu'elle est productrice et agent économique à part entière. Par son double rôle (reproductrice de ressources humaines et productrices de biens), la femme rurale se trouve au centre du processus de production et de reproduction. Les sphères d'activités des femmes rurales s'imbriquent et se chevauchent, au point qu'il est difficile de faire la part du « productif » et du « domestique ». Ces femmes étant à la fois :

- ❑ main-d'œuvre familiale permanente ou occasionnelle, les femmes jouent un rôle essentiel dans la production agricole. Elles travaillent presque toute l'année et assument une variété de tâches souvent laborieuses, à forte intensité de travail et caractérisées par une grande fragmentation du temps.
- ❑ responsables de la sécurité alimentaire dans le sens où elles ont la charge de toutes les activités de transformation et de stockage des aliments, elles participent à la production vivrière (les céréales en haute altitude, les jardins potagers sur les piémonts et la montagne) ; elles sont chargées de l'élevage des volailles et du petit bétail et participent à la transformation des produits laitiers destinés à la consommation familiale.
- ❑ mères de famille, avec toutes les responsabilités qu'engendre cette "fonction" (travaux domestiques, éducation et soin des enfants, préparation des repas), elles assument des tâches d'autant plus lourdes que l'absence des infrastructures de base, telles que l'eau et le chauffage, entraîne un surcroît de travail (comme nous avons pu le constater en haute altitude en particulier).
- ❑ génératrices de trésorerie pour le ménage, à travers des activités de transformation et de commercialisation de produits agro-alimentaires (vente directe de lait, de feuilles de vigne ...).

Paradoxalement et malgré leur contribution décisive à la production agricole marchande, à la réalisation de la sécurité alimentaire et au maintien du bien-être du ménage, les femmes rurales souffrent d'une discrimination d'ordre sexuel et d'un accès inégal aux ressources productives et humaines ; leur voix et leur avis ne sont pas pris en compte ou même pas exprimés. Elles ne bénéficient pas non plus d'un statut juridique et professionnel ; en effet, elles ne sont pas reconnues comme des agricultrices mais seulement comme des assistantes non rémunérées. C'est à travers leur statut matrimonial et reproductif qu'elles existent socialement.

En situant la femme rurale dans le système de production et en analysant son degré d'accès d'une part aux facteurs de production et d'autre part aux ressources, nous pouvons constater que :

- la femme rurale s'identifie au facteur main-d'œuvre, dans le sens où la qualité et la quantité du travail se réduisent souvent à ses propres forces et correspondent à des fonctions d'exécution ;
- le facteur terre est étroitement lié au statut et à la décision ; il est soumis à des règles d'acquisition et d'obtention. Que ça soit par la transmission liée à l'héritage ou par les règlements fonciers, la femme rurale est souvent exclue de ce facteur primordial à la production. La femme rurale travaille donc et produit sur la terre qui lui échappe presque complètement.
- le capital lui est peu accessible : le budget commun est encore rare et la femme ne jouit pas d'une répartition juste des ressources du travail, bien qu'elle en assume la plus grande part. Pour subvenir aux besoins de sa famille, elle se trouve dans

l'obligation d'assurer des rentrées de trésoreries par la vente directe de certains produits agroalimentaires.

De même, l'accès aux ressources productives est directement proportionnel à l'accessibilité des facteurs de production. L'acquisition d'intrants, d'équipements, de crédits est soumise à des règles de garanties, à des capacités de s'introduire sur le marché, et/ou la possibilité ou non d'être admissible dans les organisations paysannes et communautaires. Des conditions que la femme ne peut pas (ou très rarement) remplir du fait du contrôle presque exclusif qu'exerce l'homme à travers son statut dans ces domaines. Elle se trouve de ce fait écartée des sphères de gestion et de décision.

Nous avons pu également montrer la discrimination dont souffre la femme en zone rurale en matière d'accès aux actifs immatériels (notamment l'éducation) et de participation à la sphère sociale externe à la structure familiale (coopératives féminines et mixtes inexistantes). Toutefois, d'après nos observations, cette discrimination paraît moins forte dans la zone des piémonts, peut-être en relation avec des différences culturelles et de niveau de vie. Inversement, la femme des zones montagneuses subit la plus forte discrimination ; elle est aussi la plus pauvre et la plus dominée.

En effet, l'analyse comparative entre les sexes a montré que la subordination des femmes était d'avantage le produit d'une construction sociale et non du déterminisme biologique, qu'elle est un fait de société et non un fait naturel.

La faiblesse, sinon l'absence d'un statut juridique reconnu à la femme trouve une part d'explication dans les fondements de la société. La subordination trouve son origine dans la prédominance de la structure patriarcale libanaise qui, à travers l'implantation et le renforcement des lois coutumières et des habitudes, légitime le maintien de la femme dans une position subalterne. Cette structure s'attend à ce que les membres soient soumis au pouvoir exclusif délégué au chef du ménage et impose à chacun un rôle selon son sexe, la femme comme reproductrice et l'homme comme producteur.

Cette répartition des rôles est significative de la structure familiale et des rapports entre ses membres et se manifeste dans une hiérarchie de positions individuelles, situant les hommes dans une position de domination par rapport aux femmes et les femmes dans un rapport de dépendance personnelle aux hommes et instituant le statut de reproductrice des femmes. De ce fait, la femme n'intervient jamais comme un vecteur de l'organisation sociale, elle disparaît derrière l'homme, son père, son frère, son époux et se trouve obligée de s'inscrire dans les rapports de parenté pour exister matériellement et socialement.

Cette subordination est aussi renforcée par le facteur religieux. En effet la religion constitue à travers les principes et la nature des rapports sociaux qu'elle instaure au nom de la loi divine, un facteur social déterminant qui légitime la discrimination féminine et sa soumission à l'homme.

Le facteur politique semble également favoriser ou instaurer des inégalités, dans la mesure où les lois et les réglementations en vigueur sont ou bien de nature discriminatoire ou bien mal appliquées (comme à titre d'exemple les lois d'héritage et celles relatives à l'accès égal à l'éducation et aux ressources) puisque « ce que la loi ne précise pas, la coutume l'emporte ».

Par ailleurs, la discrimination peut aussi trouver son fondement dans une fonction de régulation économique. En effet, il découle de la répartition sociale des rôles féminins et masculins une concentration et un contrôle des richesses et des ressources entre les mains de l'homme (y compris la terre). Mais aussi nous pouvons penser que la femme à travers son rôle productif constitue une main-d'œuvre non rémunérée et à travers celui reproductif assure la pérennité et la survie du groupe d'autant plus qu'elle assure la reproduction d'une main-d'œuvre agricole familiale permanente. Son maintien dans une position inférieure à celle de l'homme ne peut qu'être bénéfique pour ce dernier.

Nous avons assez fréquemment constaté en présentant les résultats de notre recherche que ce sont les femmes elles-mêmes qui résistent au changement et qui tiennent un discours conservateur. Elles font

souvent référence à la tradition, aux coutumes, aux habitudes, à l'ordre établi, à la nécessité de transmettre tout l'héritage culturel et à l'impossibilité de modifier le cours des choses. Elles ne se valorisent qu'à travers leur rôle reproductif et ne considèrent leur participation à la production agricole comme une simple expansion de leurs obligations domestiques.

Enfin, l'analyse nous a permis de constater que les programmes menés au niveau de la zone ne sont pas sensibles au genre, qu'ils négligent les femmes comme vecteur essentiel du processus de développement ; que leurs approches restent centrées sur la consécration du rôle reproductif de la femme.

En définitive, la femme rurale libanaise par son statut et sa situation ne sort pas du contexte général de toutes les femmes rurales des pays en voie de développement.

2. Recommandations et perspectives de recherches

Après avoir repris les principales conclusions auxquelles a abouti notre travail de recherche, en mettant le point sur les différents éléments de notre problématique, nous trouvons intéressant d'évoquer d'une façon générale les domaines qui devraient être améliorés dans le but d'une prise en considération des aspects liés au genre et d'une amélioration de la condition féminine dans l'agriculture et dans la zone en particulier.

Planification des politiques et recherche

- ❑ Des unités IFD (Intégration des femmes dans le développement) devraient être créées au sein des Ministères des Affaires Sociales et celui de l'Agriculture, chargées de garantir la prise en considération des femmes et de leurs besoins dans les politiques agricoles et sociales et de leur mise en pratique.
- ❑ Un organisme national pourrait être chargé de coordonner les activités des divers ministères et des associations et de coopérer aux programmes respectifs.
- ❑ Des enquêtes plus complètes et plus détaillées devraient être conduites pour recueillir des données précises sur le statut global des femmes rurales, sur leurs contributions à l'agriculture et à l'économie nationale, sur leurs divers besoins, préalablement à la conception des programmes afin de permettre à ces derniers d'être viables et utiles tout en adoptant des approches plus participatives.
- ❑ Les bases de données et les statistiques devraient être désormais sexospécifiques.
- ❑ La mesure du travail non rémunéré des femmes et particulièrement celui relatif à la production agricole et alimentaire devrait être effectuée.

Réforme juridique et politique

- ❑ Des modifications juridiques devraient être introduites en faveur des femmes dans le domaine de la propriété et de l'exploitation des terres et des droits de succession.

Accès aux ressources et aux services agricoles

- ❑ Des micro-crédits et des activités génératrices de revenu s'adressant particulièrement aux femmes, dans le domaine de l'élevage, de la production agricole et de la transformation, des industries artisanales et de l'artisanat devraient être favorisés,
- ❑ Il faudrait promouvoir la mise en place de coopératives et des groupements féminins ou mixtes pour augmenter la visibilité des femmes, en favorisant sa participation réelle aux mécanismes de

la société, et faciliter leurs accès aux services (formation, vente,...) et aux ressources (crédits, intrants, équipements...)

- ❑ La charge de travail des femmes pourrait être allégée par un meilleur approvisionnement en eau, par des services de soins aux enfants et par la diffusion de technologies facilitant le travail en matière de production, de transformation, de conservation et de préparation alimentaire.
- ❑ La vulgarisation agricole devrait être conçue en tenant compte des spécificités de chaque sexe et dans le but d'une participation équitable des hommes et des femmes dans ce secteur d'activité ; d'autant plus que les femmes ont formulé leur intérêt à ce sujet. Accroître le niveau de connaissance favorise les capacités techniques et économiques, améliore le statut, renforce le pouvoir de décision. La participation conjointe des hommes et des femmes à la gestion et à l'organisation facilite également le partage des bénéfices et des ressources.
- ❑ La prise en considération des entraves auxquelles les femmes font face comme par exemple le problème d'âge et surtout celui de l'illettrisme important sur la zone afin de pouvoir concevoir des programmes et des actions plus adaptées.
- ❑ L'amélioration de la diffusion de l'information de façon à couvrir l'étendue de la zone en rendant les formations plus accessibles aux femmes les plus démunies.
- ❑ Une attention singulière doit être portée aux femmes chefs d'exploitations du fait de la particularité de leur statut et de leurs caractéristiques sociales et économiques

Or l'on se demande :

- ❑ Comment peut-on espérer que les femmes puissent participer comme une des principales composantes au développement rural et social si leur voix et leur avis sont accessoires ?
- ❑ Comment peut-on espérer que la fécondité diminue si les femmes sont considérées comme des biens soumis aux lois des échanges ? Comment peut-on espérer que la pauvreté rurale diminue et que la sécurité alimentaire s'accroisse si les inégalités d'accès aux ressources (revenus) et aux droits (fonciers, éducation, formation) persistent.

Toutes ces questions et bien d'autres résultent du fait que la mise en place de projets, de programmes ne peuvent réaliser les objectifs d'un développement humain et durable basé sur l'égalité et la complémentarité et sur une considération de la femme comme agent et acteur du développement tant que les femmes ne seront pas convaincues que la possibilité de changement repose d'abord sur elles.

Tant que les femmes ne sont pas conscientes de l'importance de leur statut socio-économique et de leur rôle dans l'agriculture et le développement, la probabilité que rien ne bougera est certaine.

La priorité doit donc être tournée vers le changement des mentalités et des idéologies, la démolition des préjugés et des stéréotypes pour pouvoir établir des rapports sociaux plus équitables et considérables de l'importance de tout être humain..

Bibliographie

1. **Abdelhakim, T. (2001).** Méthode d'analyse d'une zone rurale. Document du CIHEAM-IAM, Montpellier.
2. **Allaya, M. et al. (2002).** *MEDAGRI : annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes 2002*. Montpellier : CIHEAM-IAM, 426 p.
3. **Balandier, G. (1999).** *Anthropologie politique*. 4ème éd. Paris : Presses universitaires de France, 240 p.
4. **Barthez, A. (1982).** *Famille, travail et agriculture*. Paris : Economica, 192 p.
5. **Benbouih, F. (2001).** Analyse des micro-entreprises des femmes rurales pauvres : cas de la municipalité de Taliouine au sud du Maroc. Thèse de master of science : CIHEAM-IAM Montpellier, 127 p.
6. **Bisilliat, J. (dir.), Verschuur, C. (dir.). (2000).** *Le genre un outil nécessaire : introduction à une problématique*. Paris : l'Hamattan, 263 p. (Cahiers genre et développement).
7. **Bisilliat, J. (dir.), Verschuur, C. (dir.). (2001).** *Genre et économie : un premier éclairage*. . Paris : l'Hamattan, 482 p. (Cahiers genre et développement).
8. **Bisilliat, J. (dir.). (1992).** *Relations de genre et développement : femmes et sociétés*. Paris : ORSTOM, 326 p.
9. **Blaizeau, D., Dubois, J.L. (1989).** *Connaître les conditions des ménages dans les pays en développement. Tome 1 : concevoir l'enquête*. Paris : Ministère de la coopération et du développement, 165 p.
10. **Blaizeau, D., Dubois, J.L. (1989).** *Connaître les conditions des ménages dans les pays en développement. Tome 2 : collecter les informations*. Paris : Ministère de la coopération et du développement, 312 p.
11. **Brousse, C. (2000).** Madame cuisine, monsieur jardine ? *Problèmes économiques*, 8 mars 2000, n. 2655, p. 20-23.
12. **Bullock, S. (1993).** *Women and work*. London : Zed books, 160 p. (Women and world development Series).
13. **Campagne, P. (2001).** Analyse diagnostic d'une zone rurale. Cours CIHEAM-IAM Montpellier.
14. **Charles, V. (1981).** Les femmes dans les systèmes agraires : leur contribution à la production agricole. Mémoire : CNEARC.
15. **Charlier, S. et al. (2000).** *Payer un juste prix aux cultivateurs de quinoa : un éclairage « genre et développement » sur les défis du commerce équitable dans les Andes Boliviennes*. Bruxelles : Luc Pire, 110 p.
16. **Chombart de Lawe, J. et al. (1963).** *Nouvelle gestion des exploitations agricoles*. Paris : Dunod, 509 p.

17. **Colin, C. (2000).** Les femmes sur le marché du travail, les inégalités des carrières et des salaires. *Problèmes économiques*, 8 mars 2000, n. 2655, p. 4-7.
18. **Combe, J. (2001).** *La condition de la femme marocaine*. Paris : L'Harmattan, 224 p. (Histoire et perspectives méditerranéennes).
19. **CRTD (Collective for Research and Training on Development, Beirut). (2000).** *Gender and qualitative tools of research*. Regional workshop, Beirut, october 2000.
20. **Darwich, S. (2000).** Le Liban. In : Abaab, A. (éd.) et al. *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Paris : Karthala, p. 347-395.
21. **Deroo, M., Dussaix, A.M. (1980).** *Pratique et analyse des enquêtes par sondage : études de marché, tests de produits*. Paris : Presses universitaires de France, 302 p.
22. **Drira, M. (1996).** *Enquête-pilote sur l'activité des femmes dans l'agriculture : Projet FAO-gouvernement tunisien TCP/TUN/4555*
23. **Droy, I. (1990).** *Femmes et développement rural*. Paris : Karthala, 182 p. (Economie et développement).
24. **Durutan, N. (1994).** Agricultural extension for women [on line]. In : Plaza, P. (ed.). *La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade*. Montpellier : CIHEAM-IAMM, p. 77-88. (Cahiers options méditerranéennes ; vol. 2, n. 4). [Consulté en août 2004]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-4/94400046.pdf>
25. **ESAP (Ecole Supérieure d'Agriculture, Toulouse). (1996).** Les femmes en agriculture : statuts, activités, mutations de la population agricole féminine. *Parole de femmes, paroles d'agricultrices*. Purpan, juillet-septembre 1996, n. 180. p. 161-240.
26. **European commission (1998).** *One hundred words for equality : a glossary of terms on equality between women and men. Equal opportunities and family policy, employment and social affairs*. Luxembourg : Office des publications officielles, 57 p.
27. **FAO (1994 ?).** *Fiche documentaire : Liban. Les femmes, l'agriculture et le développement rural*. [Consulté en août 2004]. <http://www.fao.org/docrep/V9322f/V9322f00.htm>
28. **FAO (1994).** *Programme de recherche sur les femmes et la jeunesse rurale. [en ligne]*. Rome : FAO. Chapitre : Méthodologie de la recherche sociologique. [Consulté en août 2004]. <http://www.fao.org/DOCREP/V3324f/v3324f00.htm#TopOfPage>
29. **FAO (1995 ?).** *Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes d'exploitation agricole*. Rome : FAO [Consulté en août 2004]. <http://www.fao.org/DOCREP/x0261f/x0261f00.htm>
30. **FAO (1995).** *Women, Agriculture and Rural Development: A Synthesis Report of the Near East Region*. Rome : FAO.
31. **FAO (1996).** *Statistiques et genre : recensements agricoles : orientations pour une révision des concepts et de la méthodologie [en ligne]*. Rome : FAO. [Consulté en août 2004]. <http://www.fao.org/Gender/static/Method/0statd1f.htm>
32. **FAO (2002 ?)** *Genre et sécurité alimentaire [en ligne]*. Rome : FAO. [Consulté en août 2004]. www.fao.org/Gender/genre.htm

33. **FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population). (2000).** *L'état de la population mondiale 2000 [en ligne]*. [Consulté en août 2004]. <http://www.unfpa.org/swp/2000/francais/index.html>
34. **Ghiglione, M., Matalon, B. (1985).** *Les enquêtes sociologiques : théories et pratique*. Paris : Armand Colin, 301p. (Collection U).
35. **Gonzalez Diaz, A. (2000).** Spécificités de genre dans les dynamiques des organisations paysannes : le cas des organisations de petits producteurs minifundistes de l'Argentine. Projet de stage. CIHEAM-IAM Montpellier.
36. **Hazaz, M., Amer, M. (2002).** La recherche en service social : du savoir au savoir agir. *Chroniques sociales* (Université Saint Joseph, Beyrouth), 2000-2002, n. 15-18.
37. **Hirata, H. (coord.) et al. (2000).** *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris : PUF, 299 p.
38. **INSTRAW (International Research and Training Institute for the Advancement of Women, Santo Domingo, Rép. Dominicaine). (1990).** *Review of occupation and industry classification experience in three countries and comments on the 1987 proposed revision of the international standard classification from the perspective of women's concerns*. Santo Domingo : INSTRAW.
39. **Jacquet, I. (1995).** *Développement au masculin-féminin, le genre outil d'un nouveau concept*. Paris : L'harmattan. 184 p.
40. **Johns Hopkins University (Baltimore, Maryland), Centre de la femme arabe pour la formation (Tunis). (1998).** *La femme arabe parle*. Tunis : Centre de la femme arabe pour la formation.
41. **Kanaan, N. et al. (1998).** *Mapping of living conditions in Lebanon [on line]*. [Consulté en septembre 2004]. Liban : PNUD. <http://www.undp.org.lb/programme/poor/poverty/povertyinlebanon/molc/main.html>
42. **Kelkar, G. (1992).** *Violence against women in India*. Bangkok : Asian Institute of Technology, 16 p.
43. **Labourie, A. (coord.), Plan, O. (coord.), Bachelart, D. (coll.), Joigneault, M.P. (coll.). (2000).** Femmes, hommes, construire l'égalité. *Pour*, décembre 2000, n. 168, p. 5-223.
44. **Lamarche, H. (2001).** *Agriculture familiale et ruralité au Brésil : un autre modèle du développement*. Paris : Karthala.
45. **Lee Badgett, M.V., Folbre, N. (2000).** Choisir un travail : le poids des normes sociales. *Problèmes économiques*, n. 2655, 8 mars 2000.
46. **Liban. Ministère de l'Agriculture, FAO (2001).** *Résultats globaux du recensement agricole*. Beyrouth : Ministère de l'agriculture
47. **Liban. Ministère de l'agriculture. (1997).** *Résultats préliminaires de l'enquête village [en ligne]*. [Site consulté en mars 2002]. www.agriculture.gov.lb
48. **Liban. Ministère des Affaires Sociales, UNFPA. (2000).** *[Analyse des résultats des données statistiques de la population et du logement]* (titre traduit de l'arabe). Beyrouth : Ministère des Affaires sociales.

49. **Liban. Ministère des Affaires Sociales, UNFPA. (2000).** *[Programme des stratégies de population et de Développement : les inégalités de genre au Liban]* (titre traduit de l'arabe). Beyrouth : Ministère des Affaires sociales.
50. **Locoh, T. (ed.) et al. (1996).** *Genre et développement : des pistes à suivre.* Paris : Centre Français sur la Population et le Développement, 154 p.
51. **Loutfi, M. (1987).** Le développement, oui, mais avec les femmes : plaidoyer pour une action véritable. *Revue internationale du travail*, vol. 126, n. 1, p. 121-136.
52. **Meillassoux, C. (1975).** *Femmes, greniers et capitaux.* Paris : Maspéro, 250 p.
53. **Mercoiret, M.R. (2002).** *L'appui aux producteurs ruraux : guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements.* Paris : Karthala, 441p.
54. **Moser, C. (1996).** Evaluating gender impacts. In *Evaluation and development : Proceedings of the 1994 World bank conference.* Washington D.C. : World Bank.
55. **Oppong, C., Adepoju, A. (1994).** *Gender, work and population in sub-saharan Africa.* Geneva : International Labour Office
56. **PNUD (1995).** Les indicateurs de disparité entre femmes et hommes. *Problèmes économiques*, n. 2655, 8 mars 2000.
57. **PNUD (1997).** *A profile of sustainable human development in Lebanon.* Beirut : PNUD.
58. **PNUD (1999).** Mondialisation et pauvreté : espoirs et déboires. *Problèmes économiques*, n 2.632, 22 septembre 1999.
59. **PNUD (2000).** *Rapport mondial sur le développement humain 2000 [en ligne].* [Consulté en septembre 2004]. <http://www.undp.org/hdr2000/french/HDR2000.html>
60. **PNUE. Plan Bleu (Sophia Antipolis). 2000.** *Profil des pays méditerranéens : Liban : enjeux et politiques d'environnement et de développement durable [en ligne].* Sophia Antipolis : Plan bleu. http://www.planbleu.org/pdf/prof_lbn_f.pdf
61. **Rendón Gan, T. (1997).** L'activité économique de la femme : un panorama théorique. *Problèmes économiques*, n. 2537, 8 octobre 1997, p. 6-13. Titre original : « El estudio de la mujer en la actividad económica. Avances, retrocesos y retos », Información comercial española (Madrid), février 1997.
62. **Salinas J.L. (1995 ?).** Vocabulaire et démarches pour l'analyse sociologique. Document CIHEAM-IAMM
63. **Timmer P. (1996).** Pays en développement, quel modèle de développement. *Problèmes économiques*, 24 juillet 1996, n. 2480.
64. **UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population) (2000).** *Rapport sur l'état de la population mondiale 2000 [en ligne].* [Consulté en septembre 2004]. <http://www.unfpa.org/swp/2000/francais/>
65. **UNIFEM (United Nations development fund for women. Arab states regional office, Amman). (2001).** *Gender mainstreaming conceptual framework, methodology presentation of good practices in the Arab region.* Amman : UNIFEM.

66. **World Bank (2002).** *World development indicators database*. New York : World Bank.
67. **World Bank (2003).** *Gender in agriculture : a world bank learning module [on line]*. New York : World Bank. [site consulté en septembre 2004].
<http://www.worldbank.org/gender/module/index.htm>
68. **Zekri, L. (2001).** Stratégies d'acteurs à travers les actions de promotion féminine en milieu rural défavorisé : cas des projets : ONG/ APPEL : zone Taref à Nefza (Tunisie) ; UNIRPD : Baalbeck-El Hermel (Liban). Thèse de master of science : CIHEAM-IAMM, 115 p.

Annexes

Annexe I : Le questionnaire

Sous-zone :
Village :
N° questionnaire :

Données d'identification

L'exploitation agricole

1 - Chef d'exploitation reconnu par le ménage agricole et sur l'exploitation

2 - Système de culture

Parcelle	Taille	Irrigation	Distance du lieu de résidence	Propriétaire	Date d'acquisition	Mode d'acquisition	Culture

3 - Système d'élevage

Type d'élevage	effectif
Bovins - lait - viande	
Ovins	
Caprins	
Aviculture	
Autres	

4 - Transformation de la production

Production agricole	
Production animale	

5 - Destination principale de la production

	Production agricole	Production animale
Autoconsommation		
Vente		

Les circuits de commercialisation

Mode de vente	Produit vendu	Lieu de vente	Nombre de fois/ semaine ou saison	Responsable de la vente
Vente directe				
Marché local (village et région)				
Centre urbain (à préciser)				

6 - Matériel d'exploitation

Type de matériel	Présence
Tracteur	
Matériel d'irrigation	
Récolteur	
Matériel de traitement phytosanitaire	
Matériel de battage	
Commercialisation	
Autres (à préciser)	

7 - Bâtiments de l'exploitation

- Etable
- Hangar
- Salle de stockage
- Autres (à préciser)

8 - La main d'œuvre

Recrutez-vous de la main-d'œuvre ?

Si oui

Type de M.O	Effectif	Sexe	Origine	Salaire	Durée de travail	Type de travail
Saisonniers						
S1						
S2						
Permanents						
Entraide						

Le ménage agricole

1- Quelle est la taille de votre famille ?

2 - Composition du ménage rural

Personnes	Lien de parenté	Sexe	Age	Niveau d'instruction	Occupation professionnelle	Lieu de travail

3 - Nombre des enfants perdus

4 - Religion

- Chrétien
- Musulman
- Autre (à préciser)

5 - Lieu de résidence

- Sur l'exploitation
- Dans le village
- En dehors du village

6 - Origine

- Du village
- Hors du village
- Hors de la région

7 - Conditions générales de l'habitation

A - Mode d'acquisition

- privé construit
- privé hérité
- loué
- main mise

B - Infrastructures de base

- nombres de chambres
- système d'égouts présence absence
- eau potable présence absence
- électricité présence absence
- électroménagers machine à laver
four
réfrigérateur
télévision

C - Proximité ou éloignement des services

• école	proche	loin
• hôpital ou dispensaire	proche	loin
• route principale	proche	loin
• marché	proche	loin

8. Revenu mensuel moyen du ménage

Revenu mensuel moyen en dollars	
0- 700	
700 – 1500	
Supérieur à 1500	

9- Comment estimez-vous votre niveau de vie ?

- Bas
- Moyen
- Elevé

Etude de genre

1- La division du travail agricole et domestique : qui fait ou aide à la réalisation des tâches indiquées ?

	Homme	Femme
Au niveau de l'exploitation agricole		
Achat intrants		
Embauche et paiement de la main-d'œuvre		
Distribution des tâches sur l'exploitation		
Taille des arbres		
Labour		
Application d'engrais et de pesticides		
Semis		
Désherbage		
Irrigation		
Récolte		
Abattage		
Transformation pour vente		
Conduite du matériel agricole		
Commercialisation		
Démarches crédit		
Traite Gardiennage Alimentation Nettoyage Soins aux animaux (Vaccination et déparasitage animaux) Transformation pour vente		
Au niveau du ménage		
Tâches domestiques Préparation repas Transformation des aliments Conservation des aliments Ramassage du bois Collecte d'eau Soins aux enfants et aux malades Education des enfants Soins aux malades		
Obligations sociales - accueil des hôtes - funérailles - cérémonies - visites à des malades		
Démarches administratives publiques		
Au niveau de la communauté		
Adhésion à des coopératives - Groupements professionnels - Syndicats		
Gestion de la communauté - comité villageois - obligations sociales communautaires		

2.-Heure de réveil journalière/déplacements journaliers

	Heure de réveil	Heure de dormir	Déplacements journaliers
Homme			
Femme			

3.-Accès aux facteurs et moyens de production

Qui possède et contrôle les moyens et facteurs de production ?

	Homme	Femme
Terre		
Le matériel agricole		
Le capital - revenus tirés de la commercialisation - revenus non –agricoles - crédits - revenus extérieurs		
Le cheptel ovins bovins caprins aviculture		
L'immobilier maison bâtiments de l'exploitation		

4. Transmission de la propriété foncière

- Vos parents possédaient-ils de la terre ?
 - si oui
Taille culture
- aimeriez – vous avoir de la terre ?
 - si oui pourquoi ?
 - si non quels sont les contraintes ?
 - les dispositions légales
 - les coûts de transaction
 - les disponibilités monétaires
 - le prix des terres
 - autres (à préciser)

5 - Dans le cas où c'est l'homme qui possède tout ou presque des biens et facteurs de production, quel est votre avis par rapport à cette situation ?

6 - Prise de décision : qui prend les décisions concernant

	Homme	Femme
Au niveau de l'exploitation		
Types de culture / d'élevage		
Transformation des productions production animale production végétale		
Commercialisation		
Approvisionnement en intrants		
Achat et vente de matériel agricole		
Embauche de la M.O.		
Demande de Crédit		
Location, achat et vente de la terre		
Agrandissement / investissement		
Au niveau du ménage agricole		
Dépenses familiales		
Nombres d'enfants		
Scolarisation des enfants		
Amélioration du logement		
Dépenses sociales comité villageois amélioration des infrastructures		
Les obligations sociales accueil des hôtes funérailles mariages		
La participation à des groupements professionnels Participation à des programmes de développement		

7 - Dans le cas où c'est l'homme qui prend presque ou toutes les décisions, quel est votre avis sur la situation ?

8 - Comment définissez vous votre statut ?

9 - Qu'en pensez vous de votre contribution à la production agricole ? et de celui au sein de votre ménage ?

10 - Evolution du travail agricole féminin et futures perceptions

A - Votre mère travaillait-elle dans l'agriculture ?

B - Aimerez-vous (ou aimerez-vous) que vos filles travaillent dans l'agriculture ?

Si non pourquoi ?

Si oui pourquoi ?

Besoins et programmes de développement

1 - Les besoins

Parmi ces éléments, desquels avez-vous besoin ?

- le temps
- le capital
- le pouvoir décisionnel / autonomie
- les normes et les traditions
- l'éducation et la formation
- autres

A- Quel est parmi les facteurs que vous avez choisis celui que vous considérez le plus important ?

2 - Programmes et formations

A.- Avez-vous déjà participer à un programme de formation professionnelle ou autres ?

B.- Si oui

- quel genre de programme
- est-ce que la formation ou le programmes vous a servi ? comment ?
- est-ce qu'ils ont couvert vos besoins ?
 - Si non pourquoi ?
 - Si oui comment ?

C- Si non pourquoi (quels sont les contraintes : temps, permission du chef de ménage,)

3 - Aimerez-vous participer à un programme de formation

- Si oui de quel genre ?
- Si non pourquoi ?

4 - Aimerez-vous obtenir un micro-crédit ou un financement pour investir dans un projet ?

A.- Si oui quel genre de projet ?

5 - Aimerez-vous suivre des cours de vulgarisation ou une formation agricole

A.- Si oui pourquoi ?

B- Si non pourquoi ?

Annexe II : Résultats de l'enquête

Tableau annexe 1 : Parcellisation des exploitations

nombre de parcelles	plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
1	5	9	1	15	42
2	5	4	2	11	31
3	0	4	0	4	11
4	2	0	4	6	17
total	12	17	7	36	100

Tableau annexe 2 : Taille des parcelles/sous zone

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
0-1	8	14	18
1--5	6	11	3
5--10	5	3	
sup 10	4	1	
total	23	29	21

Tableau annexe 3 : Irrigation des parcelles/sous zone

irrigation	plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	total	%
oui	23	10	15	48	66
non	0	19	6	25	34
total	23	29	21	73	100

Tableau annexe 4 : Date d'acquisition des parcelles

date en années	plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
moins de 20 ans	30	28	0
plus de 20 ans	70	72	100
total	100	100	100

Tableau annexe 5 : Nombre de cultures par exploitations

	plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
1	25	47	29
2	33	35	43
3	33	18	29
4	8	0	0
total	100	100	100

Tableau annexe 6 : Distance des parcelles du lieu de résidence

Distance en Km	0-0.5	0.5-5	Plus que 5
Plaine	13	5	5
Moyenne altitude	19	8	2
Haute altitude	11	5	5
Total	43	18	12

Tableau annexe 7 : Irrigation des parcelles/sous zone

Irrigation	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
oui	23	10	15
non	0	19	6
total	23	29	21

Tableau annexe 8 : Date d'acquisition des parcelles par sous zone (%)

Date en années	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
moins de 20 ans	30	28	0
plus de 20 ans	70	72	100
total	100	100	100

Tableau annexe 9 : Matériel d'exploitation/sous zone

	labour	traitement phytosanitaire	irrigation	commerciali sation
plaine	67	25	25	83
moyenne altitude	18	12	12	18
haute altitude	20	7	0	47

Tableau annexe 10 : Bâtiments d'exploitation/sous zone (%)

	bâtiment d'élevage	hangar	salle de stockage	poulailler	autres
Plaine	62	77	23	23	
moyenne altitude	29	47	24	41	12
haute altitude	80	13	7	0	7

Tableau annexe 11 : Effectif de la main d'œuvre non familiale embauchée par sous zone

	plaine	moyenne altitude	haute altitude	Total	%
saisonnaire	281	234	24	539	94
permanente	21	6	6	33	6
total	302	240	30	572	100

Tableau annexe 12 : Effectif de la main-d'œuvre saisonnière embauchée par saison et durée de travail/plaine

saison	nombre exploitation	Effectif MO	MO féminine	MO masculine	durée moyenne(mois)
pommes de terre	3	62	42	20	1,6
tabac	5	71	56	15	2,4
maraîchère	3	44	34	10	2
légumineuses	2	55	40	15	2,5
agrumes	2	40	20	20	1
arbres fruitiers	1	9	6	3	1
		281	198	83	

Tableau annexe 13 : Effectif de la main-d'œuvre saisonnière embauchée par saison et durée de travail/moyenne altitude

saison	Nombre exploitation	Nombre MO	Mo féminine	MO masculine	durée moyenne
oliviers	8	180	143	37	1,8
amandiers	2	8	5	3	0,5
arbres fruitiers	4	36	15	21	1,75
pressoir d'olives	1	10	0	10	2
total		234	163	71	

Tableau annexe 14 : Effectif de la main d'œuvre saisonnière embauchée par saison et durée de travail/haute altitude

saison	Nombre exploitation	Nombre MO	Mo féminine	MO masculine	durée moyenne
arbres fruitiers	2	6	0	6	3,5
céréales	3	18	0	12	1,5
total		24	0	18	

Tableau annexe 15 : Origine de la main-d'œuvre agricole saisonnière par exploitation

	plaine	moyenne altitude	haute altitude	Total
Liban	0	4	3	7
Syrie	8	3	1	12
Syrie et Liban	2	5	0	7
total	10	12	4	26

Tableau annexe 16 : Nombre d'heures de travail de la main-d'œuvre saisonnière

	plaine	moyenne altitude	haute altitude
5	4	5	0
6	0	1	1
7	0	2	1
8	6	3	1
total	10	11	3

Tableau annexe 17 : Effectif de la main-d'œuvre agricole permanente

	femme	homme	total
plaine	15	6	21
moyenne	5	1	6
haute	1	5	6

Tableau annexe 18 : Origine de la main-d'œuvre agricole permanente

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
Liban	1	1	2
Syrie		1	1
Liban et Syrie	2	0	0
Total	3	2	3

Tableau annexe 19 : Conduite du matériel d'exploitation par genre/sous zone

	plaine	moyenne altitude	haute altitude
homme/ fils	8	3	1
location	4	12	4
total	12	17	5

Tableau annexe 20 : Taille moyenne des familles

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
0 - 4	3	8	0
5 - 9	7	5	9
10 - 14	3	4	4
15 - 19	0	0	1
20 - 24	0	0	0
25 - 29	0	0	1
total	13	17	15

Tableau annexe 21 : Origine du ménage/sous zone

	Plaine	moyenne altitude	haute altitude
village	13	17	15

Tableau annexe 22 : Nombre d'enfants pas ménage/sous zone

	Filles	Garçons	Total
Plaine	29	35	64
Moyenne altitude	35	36	69
Haute altitude	52	50	102
Total	116	121	235

Tableau annexe 23 : Age femme/niveau d'instruction – Plaine littorale

	illettrée	primaire	complémentaire	secondaire	universitaire	total
25 - 34		2	1	1	1	5
35 - 44	2		1			3
45 - 54	1	1				2
55 - 64	1	1				2
sup 64	1					1
total	5	4	2	1	1	13

Tableau annexe 24 : Age femme/niveau d'instruction – Moyenne altitude

	illettrée	primaire	complémentaire	secondaire	total
25 - 34			1		1
35 - 44	1	1	2		4
45 - 54	4			1	5
55 - 64	1	1	1		3
sup 64	2			2	4
total	8	2	4	3	17

Tableau annexe 25 : Age femme/niveau d'instruction – Haute altitude

	illettrée	Lit et écrit	primaire	complémentaire	total
15- 24	1		1		2
25- 34	1	1		1	3
35-44		1	1		2
45-54	3				3
55-64	4				4
sup 64	1				1
total	10	2	2	1	15

Tableau annexe 26 : Age homme/niveau d'instruction – Plaine littorale

	lit et écrit	primaire	complémentaire	secondaire	total
25 - 34		1			1
45 - 54	2		3		5
55 - 64	1	3	1	1	6
total	3	4	4	1	12

Tableau annexe 27 : Age homme/niveau d'instruction – Moyenne altitude

	illettré	Lit et écrit	Primaire	Complémentaire	secondaire	universitaire	total
35 - 44				1	1		2
45 - 54			2	1	1		4
55 - 64		2	1	1			4
sup 64	2		2	1		1	6
total	2	2	5	4	2	1	16

Tableau annexe 28 : Age homme/niveau d'instruction – haute altitude

	illettré	Lit et écrit	primaire	complémentaire
25-34	1			1
35-44	1		2	
45-54	2			1
55-64	1	1		
sup 64	3	1		
total	8	2	2	2

Tableau annexe 29 : Mode d'acquisition de l'habitation/sous zone

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
construit	9	11	6
héritage	4	5	6
achat	0	1	3
total	13	17	15

Tableau annexe 30 : Propriété de la maison par genre/sous zone

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
F	1	0	0
Fh	0	1	0
H	12	16	14
h	0	0	1
total	13	17	15

Tableau annexe 31 : Propriété des bâtiments de l'exploitation par genre/sous zone

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude
femme	1	2	0
femme/fils	0	1	0
homme	12	11	12
	13	14	12

Tableau annexe 32 : Effectif du cheptel sur la zone et par sous zone

	Caprins	ovins	Bovins			Poules pondeuses
			effectif total	lait	viande	
Plaine			30	19	11	17
Moyenne altitude			6	6	0	100
Haute altitude	600	390	44	26	18	10

Tableau annexe 33 : Participation féminine à des groupements

	oui	non	total
Plaine	2	11	13
moyenne altitude	4	13	17
haute altitude	0	15	15

Tableau annexe 34 : Participation masculine à des groupements

	oui	non	total
Plaine	1	11	12
Moyenne altitude	6	10	16
Haute altitude	1	14	14

Tableau annexe 35 : Répartition par genre de la tâche de ramassage du bois

	Plaine	Moyenne altitude	Haute altitude	Total	%
F	0	0	1	1	5
H	0	0	1	1	5
F avec	3	2	3	8	36
F/H	1	1	2	4	18
achat	1	3	4	8	36
	5	6	11	22	100

Tableau annexe 36 : Répartition par genre de la tâche de collecte d'eau

	Moyenne altitude	Haute altitude
F		2
F enfants	2	3
FH	1	2
H		2
	3	9

Annexe III : Le concept de pauvreté humaine

"Poverty is not to be suffered in silence by the poor. Nor can it be tolerated by those with power to change it. The challenge is now to mobilize action-state by state, organization by organization, individual by individual"

James Gustave Speth,

La pauvreté signifiait traditionnellement la "pauvreté de revenu et de consommation", c'est-à-dire un "manque d'accès aux ressources, aux biens productifs et au revenu résultant d'un état de privation matérielle". Mettant l'accent sur la privation de consommation, la pauvreté a été définie par un seuil minimal de consommation par personne. Une approche qui privilégiait la pauvreté absolue plutôt que relative.

Amartya Sen a amélioré la compréhension du phénomène de pauvreté et de celui de vulnérabilité. Selon son approche, la pauvreté se caractérise par " l'absence des capacités fondamentales pour fonctionner ", pour " être et faire ". Cette approche sur les " capacités " réconcilie les notions de pauvreté absolue et relative, puisqu'un manque relatif de revenus et de biens peut conduire à un manque absolu des capacités minimales.

Le concept de " pauvreté humaine " introduit par le PNUD, ainsi que le concept de "développement humain soutenable ", sont basés sur cette approche de "capacités" d'Amartya Sen. Distincte de la " pauvreté de revenu ", mais néanmoins liée, la "pauvreté humaine" fait référence à la dénégarion des opportunités et des choix pour accéder à une vie tolérable. La pauvreté est vue comme multidimensionnelle. L'index de pauvreté humaine (IPH) mesure la privation de "développement humain" élémentaire, comme une vie courte, le manque d'éducation de base, le manque d'accès aux ressources publiques et privées, l'accès à l'eau potable et aux soins de santé.

Le concept de " pauvreté humaine " permet donc d'appréhender les causes de la pauvreté et pas simplement ses symptômes.

Annexe IV : Différenciation entre rural et urbain au Liban

Avant 1970, la population rurale libanaise était répartie sur plus de 1 600 villages, souvent assez importants.

Les changements de définition de la population rurale ont accompagné ces transformations profondes. L'enquête sur la population active en 1970 a classé, dans cette catégorie, toute localité de moins de 5 000 habitants, à l'exception de la proche banlieue de Beyrouth.

Or par la suite, beaucoup de ces agglomérations sont devenues urbaines avec des constructions anarchiques aux dépens des régions agricoles. Durant cette période, la population résidant dans les localités de plus de 10 000 habitants s'est rapidement accrue et la part de la population urbaine n'a cessé de s'accroître d'autant plus que les grandes villes comme Saida , Zahlé et surtout Tripoli et Beyrouth connaissaient, elles aussi, une croissance rapide.

La classification dépendant du nombre de d'habitants n'est plus de ce fait valable pour différencier le rural de l'urbain. Salem Darwich établit les caractéristiques suivantes pour définir les zones rurales libanaises que nous reprendrons :

- **l'activité agricole** est la première activité économique. Dans les villages ruraux, plus de la moitié de la population travaille dans l'agriculture et cette dernière constitue pratiquement la **seule** source de revenus réguliers,
- **la densité de la population** est sensiblement plus faible dans les zones rurales. La densité de la population libanaise est en moyenne de l'ordre 400 habitants au kilomètre carré,
- **la taille des familles** : elle est plus grande dans les zones rurales. La moyenne nationale est de 4,65²¹,
- **le taux d'analphabétisme** : plus élevé dans les zones rurales,
- **le revenu moyen.**

Le revenu moyen au Liban est actuellement de 584 \$. Il connaît de grandes disparités régionales, professionnelles. Ainsi, le revenu moyen d'un habitant de Beyrouth est supérieur de 70% à celui d'un habitant du Nord-Liban.

²¹ Selon les résultats du recensement agricole 1999

Annexe V : Répartition du nombre des exploitations par *caza*

REPARTITION DE LA S.A.U. ET DU NOMBRE
DES EXPLOITANTS PAR CAZA*

SAU en dounams

Caza	Nombre d'exploitants	Superficie Agricole Utile	SAU Irriguée	Serre**
Mont Liban	42,146	256,671.5	99,705.4	9,907.4
Baabda	4,261	37,337.5	10,031.2	443.8
Metn	5,060	33,031.9	15,043.8	325.4
Chouf	14,024	84,758.5	26,133.9	1,989.2
Aaley	5,947	34,293.9	12,364.1	1,075.9
Kesrouan	5,319	23,198.1	16,471.9	2,122.2
Jbayl	7,535	44,051.6	19,660.5	3,951.0
Liban Nord	56,538	637,275.3	254,894.3	11,879.6
Tripoli minyé	11,825	84,214.9	49,246.9	3,179.3
Koura	7,051	63,928.9	1,991.5	72.7
Zgharta	6,438	70,912.8	18,472.6	67.3
Batroun	5,633	36,493.3	7,731.1	474.0
Aakkar	22,577	362,514.8	163,243.4	8,086.2
Bcharré	3,014	19,210.5	14,209.0	0.0
Békaa	35,146	1,029,481.3	536,616.0	22,134.6
Zahlé	5,405	200,751.9	161,035.3	321.5
Békaa gharbi	5,208	155,225.6	104,330.7	291.9
Baalbak	18,846	557,535.2	236,054.7	15,103.9
Hermel	2,979	81,227.9	32,085.0	6,406.1
Rachaya	2,708	34,740.7	3,110.2	11.3
Sud	29,504	295,704.1	127,429.1	5,136.1
Sayda	10,838	123,820.2	67,863.2	4,124.6
Sour	14,065	142,477.4	53,925.0	852.3
Jezzine	4,601	29,406.5	5,640.9	159.1
Nabatiyé	31,495	260,264.3	21,442.2	890.4
Nabatiyé	10,822	80,284.5	12,284.4	283.2
Bent Jbayl	7,581	60,975.7	1,025.3	436.4
Marjayoun	7,522	77,469.2	4,539.0	169.7
Hasbaya	5,570	41,534.8	3,593.6	1.1
LIBAN	194,829	2,479,396.5	1,040,087.0	49,948.2

* une légère divergence de l'ordre de 0.1 peut subsister à cause de l'arrondi

** Y compris les tunnels

Annexe VI : Occupation du sol par *caza*

OCCUPATION DU SOL PAR CAZA*					
(principales spéculations agricoles)					
SAU en dounoums					
Caza	Céréales	Arbres Fruitiers	Olives	Cultures Industrielles	Cultures Maraîchères
Mont Liban	3,139.7	97,819.6	77,677.5	1,613.0	31,099.6
Baabda	11.8	9,260.6	4,528.1	167.8	2,624.3
Metn	7.3	13,528.5	2,701.4	231.4	3,077.7
Chouf	746.3	26,409.5	47,220.4	226.9	6,686.5
Aaley	68.6	13,918.1	12,232.8	126.8	2,631.7
Kesrouan	383.1	13,620.2	1,201.6	246.5	6,842.3
Jbayl	1,922.7	21,082.6	9,793.3	613.5	9,237.1
Liban Nord	120,380.1	135,685.2	209,628.4	37,769.0	128,583.8
Tripoli minyé	11,775.4	40,357.2	12,962.6	1,805.7	14,405.1
Koura	1,308.1	2,617.3	54,958.6	1,179.4	2,106.6
Zgharta	2,648.7	18,764.9	45,999.9	113.9	2,700.4
Batroun	768.4	8,723.8	18,282.1	886.9	3,612.2
Aakkar	102,957.9	50,470.0	76,314.4	33,750.6	104,377.3
Bcharré	921.6	14,752.1	1,110.8	32.5	1,382.3
Békaa	297,737.0	217,569.7	31,442.8	153,231.5	259,743.2
Zahlé	33,344.3	43,324.3	7,14.1	51,481.2	70,210.4
Békaa gharbi	49,607.0	19,240.1	10,382.9	44,509.0	34,313.6
Baalbak	172,791.4	137,767.1	8,996.1	55,649.8	123,879.3
Hermel	35,001.0	6,340.1	4,385.0	1,559.4	27,990.4
Rachaya	6,993.3	10,898.0	6,964.7	32.0	3,349.5
Sud	37,637.7	123,304.4	89,339.7	14,625.2	20,753.2
Sayda	18,441.7	64,493.9	25,854.2	1,738.7	12,632.6
Sour	17,999.8	51,077.7	50,661.8	12,699.1	7,101.6
Jezzine	1,196.2	7,732.8	12,823.7	187.4	1,019.0
Nabatiyé	59,524.9	20,768.2	116,124.1	40,026.4	12,141.0
Nabatiyé	20,424.5	9,681.2	29,153.8	11,726.5	6,333.1
Bent Jbayl	8,577.4	3,247.7	26,229.5	18,060.4	1,176.6
Marjayoun	26,231.6	3,505.6	31,704.8	10,224.5	3,555.2
Hasbaya	4,291.4	4,333.7	29,036.0	14.9	1,076.2
LIBAN	518,419.5	595,147.0	524,212.5	247,265.0	452,320.8

* une légère divergence de l'ordre de 0.1 peut subsister à cause de l'arrondi

Annexe VII : Statut juridique de la terre au Liban

Le statut juridique d'une terre est la forme juridique de propriété identifiant la terre vis-à-vis des lois, des règlements ou des coutumes. Les statuts juridiques présents au Liban sont les suivants :

- **melk (privé)** : est une terre qui, quelle que soit son origine (achat, héritage, don, etc) appartient à une ou plusieurs personnes qui en ont pleine jouissance (liberté de vente, d'hypothèque, de don , de lègues, etc)
- **amiri** : cette nomination englobe toutes les terres à vocation agricole et qui sont propriété de l'Etat. Le droit de jouissance peut revenir à des particuliers ou à des tiers.
- **waquef** : est une terre qui a été léguée généralement à une fondation à caractère religieux. Le Waquef peut aussi être un acte qui immobilise un bien, ses revenus sont destinés à une œuvre d'utilité publique ou familiale.
- **public** : cette rubrique englobe les terres ou les parcelles foncières qui sont propriété de l'Etat. La tutelle de la terre peut être confiée aux municipalités ou aux autres collectivités locales.
- **machaa** : est une terre appartenant en commun à un ou plusieurs villages.

Annexe VIII : Terminologie de genre

1. Genre / (*gender*)

Un concept qui fait référence aux différences sociales, par opposition à celles biologiques, entre l'homme et la femme, variables dans le temps, avec et entre les cultures.

2. Analyse selon le genre / (*gender analysis*)

L'étude des différences des conditions, des besoins, des taux de participation, d'accès aux ressources et au développement, du contrôle des biens, des pouvoirs décisionnels, etc entre les rôles assignés aux hommes et aux femmes.

3. Audit selon le genre / (*gender audit*)

L'analyse et l'évaluation des politiques, des programmes et des institutions en termes d'application des critères liés au Genre.

4. Violence liée au genre / (*gender related violence*)

Toute forme de violence par l'usage ou par la menace de la force physique ou émotionnelle, y compris le viol, la violence conjugale, l'harassement sexuel, l'inceste et la pédophilie.

5. Ignorant la spécificité de genre

L'ignorance ou l'échec d'adresser la spécificité de Genre (en opposition à non discriminatoire / non sexiste).

6. Contrat social de genre / (*gender contract*)

Un ensemble de lois explicites et implicites gouvernant les rapports de genre qui attribuent un travail, des valeurs, des responsabilités et des obligations différents aux hommes et aux femmes maintenues à 3 niveaux :

- la structure sociale : les normes et les valeurs de la société
- les institutions : le bien-être familial, le système d'éducation et d'emploi
- le processus de socialisation notamment dans la famille.

7. Spécificité de genre / (*gender dimension*)

L'aspect de toute problématique liée au genre, les différences entre la vie des hommes et des femmes.

8. Données ventilées par sexe (*gender disaggregated data*)

La collecte et la séparation des données et des informations statistiques par genre afin d'effectuer des analyses comparatives de genre.

9. Répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes/(*gender distribution of paid and unpaid work*)

La division du travail rémunéré et non-rémunéré entre l'homme et la femme dans les secteurs public et privé.

10. Egalité des sexes / (*gender equality*)

Le concept selon lequel tous les êtres humains sont libres de développer leur capacité personnelle et de faire des choix sans les limitations établies par les rôles de genre. Prendre en considération les comportements, les aspirations et les besoins des hommes et des femmes, valoriser et favoriser l'égalité.

11. Disparité entre les genres / (*gender gap*)

L'écart en termes niveaux de participation, d'accès aux ressources, des droits, des rémunérations et des bénéfices entre l'homme et la femme dans tous les domaines.

12. Evaluation de l'impact selon le genre / (*gender impact assessment*)

Examiner les propositions de politiques afin de voir si elles affectent les hommes et les femmes différemment, essayer d'adapter ces propositions de façon à neutraliser les effets discriminatoires et promouvoir l'égalité de genre.

13. Intégration de la dimension de genre / (*gender mainstreaming*)

L'intégration systématique, dans toute politique, des situations, des priorités et des besoins respectifs des hommes et des femmes. Ceci dans une perspective de promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme, de mobiliser les politiques générales et de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'égalité en prenant en compte, au niveau de la planification, leurs effets sur les situations respectives des hommes et des femmes dans l'implantation, le suivi et l'évaluation.

14. Non discriminatoire / non sexiste / (*gender neutral*)

N'ayant pas d'impact aussi bien positif que négatif sur les relations de genre ou sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

15. Différence de rémunération entre les sexes / (*gender pay differential*)

Les différences de rémunérations entre l'homme et la femme basées sur une ségrégation d'emploi ou une discrimination directe.

16. Ecart de rémunération entre les sexes / (*gender pay gap*)

L'écart entre le niveau de revenus des hommes et des femmes.

17. Perspective de genre / (*gender perspective*)

La considération et l'attention donnée aux différences au niveau de toute politique, domaine et activité.

18. Planification intégrant la dimension de genre / (*gender planning*)

Une approche de planification qui utilise le Genre comme une variable ou un critère et qui a pour but d'incorporer explicitement la dimension de genre dans les politiques ou les actions.

19. Vérification de la prise en compte du genre / (*gender proofing*)

Une revue de toute proposition de politique afin d'éviter tout effet discriminatoire de genre et de promouvoir l'égalité.

20. Rapports de genre / (*gender relations*)

La relation et l'inégale distribution du pouvoir entre l'homme et la femme qui caractérise tout système spécifique de genre.

21. Pertinence (au regard) du genre / (*gender relevance*)

La question de savoir si une politique particulière ou une action est pertinente des relations de genre / égalité entre l'homme et la femme.

22. Rôles en fonction du genre (*gender roles*)

Un ensemble de prescriptions relatives aux actions et aux comportements attribués aux hommes et aux femmes maintenus comme décrits sous "contact de genre"

23. Sensible à la dimension de genre (*gender sensitive*)

Adresser et prendre en compte la dimension de genre.

24. Plafond de verre (*glass ceiling*)

L'invisible barrière relevant d'un ensemble complexe de structures dans les organisations dominées par les hommes et qui interdisent les femmes d'obtenir des positions supérieures.

Annexe IX : Le cadre analytique de Harvard

<i>Activity Profile</i>				
Socio-economic activity:	Women/girls	Men/boys	Time	Location
Production activities: <i>paid labour activities:</i> activity 1: activity 2: etc. <i>unpaid labour/productive activities</i> activity 1: activity 2: etc.				
Reproductive activities: <i>unpaid labour for the household:</i> activity 1: activity 2: etc. <i>unpaid labour for the community:</i> activity 1: activity 2: etc. <i>leisure time/education & training:</i> activity 1: activity 2: etc.				

Example 2

<i>Activity Profile</i>			
Location	Activity	Gender	Time
<i>e.g. govt forest land, community forest land, homesteads, upland fields, lowland fields, village, city.</i>	<i>e.g. fuelwood and fodder collection, ploughing, weeding, harvesting, cooking, child care, wage labour.</i>	<i>F: exclusively female F/m: predominantly female M/F: equally male/female M/f: predominantly male M: exclusively male</i>	<i>e.g. daily, weekly, seasonal, dry season, rainy season, 3 hr daily, 35 hr weekly</i>

[Adapted from Gender Issues in the World of Work: Gender Training Package, ILO, Geneva, 1995 and Vicki L. Wilde and Arja Vainio-Mattila, International Training Package: Gender Analysis and Forestry, FAO, Rome, 1995.]

Access and control

Resources profile			
Resources	Access by gender	Control	Benefits
<i>e.g. land, trees, labour, time, technology, capital, extension training, indigenous knowledge, household decision making</i>	<i>F: exclusively female F/m: predominantly female M/F: equally male/female M/f: predominantly male M: exclusively male</i>	<i>e.g. husband, first wife, village chief, state, forest department</i>	<i>e.g. food, fuel, income, skills, political power, status</i>

Constraints and opportunities profile		
Description	Opportunity	Constraint
<i>Economic/demographic conditions</i>		
<i>Institutional arrangements</i>		
<i>Norms and values</i>		
<i>Political environment</i>		
<i>Legislation</i>		
<i>Training and education</i>		
<i>Other</i>		

Example 2

Supports and Constraints Profile		
	Supports <i>(which patterns in the area make life better?)</i>	Constraints <i>(which patterns in the area make life more difficult?)</i>
Physical	<i>e.g.: are there environmental problems in the area?</i>	<i>e.g.: are there environmental advantages in the area?</i>
Social	<i>e.g.: do both girls and boys go to school equally?</i>	<i>e.g.: are women/men moving out of the area?</i>
Economic	<i>e.g.: do both women and men have access to new technology?</i>	<i>e.g.: are women/men getting poorer?</i>
Political	<i>e.g.: do both women and men have leadership roles?</i>	<i>e.g.: who decides who can use resources?</i>

